UNIVERSITY OF ST. MICHAEL'S COLLEGE
3 1761 01908252 8

UNIVERSITY OF ST. MICHAEL'S COLLEGE
LIBRARY

DOCE ME BONITATEM
ET DISCIPLINAM ET SCIENTIAM

ST. BASIL'S SEMINARY
TORONTO, CANADA

LIBRARY

TRANSFERRED

GIFT OF

ST. MICHAEL'S COLLEGE

LA FOI ET LA RAISON

UNIVERSITY OF ST. MICHAEL'S COLLEGE
LIBRARY

LA

FOI ET LA RAISON

EN ELLES-MÊMES

ET

DANS LEURS RAPPORTS

PAR

L'ABBÉ LOUIS-ADOLPHE PAQUET

Docteur en Théologie et professeur de Théologie Dogmatique à l'Université Laval.

" Etsi fides sit supra rationem, nulla tamen unquam inter fidem et rationem vera dissensio esse potest."
(Concile du Vatican, ch. iv.)

QUÉBEC
DE L'IMPRIMERIE DE L.-J. DEMERS & FRÈRE
Editeurs propriétaires de " L'Evénement "

1890

IMPRIMATUR

E. A. Card. Taschereau, Arch. de Québec.

15 avril 1890.

53

Quum ex Seminarii Quebecensis præscripto recognitum fuerit opus cui titulus est *La foi et la raison en elles-mêmes et dans leurs rapports*, *par l'abbe Louis-Adolphe Pâquet*, nihil obstat quin typis mandetur.

Benj. Paquet, Prot. Apost.,
Sup. S. Q.

Quebeci, die 15 Aprilis 1890.

Lettre de Son Éminence le Cardinal Taschereau.

A M. Louis-Adolphe Paquet, Ptre,

Professeur de Théologie,

au Séminaire de Québec.

Monsieur,

C'est avec un vif plaisir que j'ai pris connaissance de votre ouvrage sur *la foi et la raison* considérées *en elles-mêmes* et *dans leurs rapports.*

Bien que ce grave sujet ait déjà été traité au long par plusieurs écrivains, on en était cependant encore à désirer pour la jeunesse de nos collèges un exposé de ces doctrines, assez court pour servir de manuel et toutefois assez complet pour donner une juste idée de cette partie de l'enseignement catholique.

Votre livre vient très opportunément combler ce vide.

Vous y exposez, dans un langage clair, avec ordre et avec méthode, la vraie doctrine de l'Eglise sur ces importantes questions. Le nom de S. Thomas d'Aquin, si cher à Léon XIII, appuie très souvent vos conclu-

sions, et ce n'est pas, selon moi, le moindre mérite de votre travail.

Cette étude sur la foi et la raison rendra d'incontestables services non seulement à la jeunesse studieuse, aux élèves de nos maisons de haute éducation, mais encore, j'en suis convaincu, aux classes instruites de la société.

C'est pourquoi je m'empresse de la recommander à toutes les personnes sérieuses qu'intéresse le progrès de la science et de la religion, mais plus particulièrement aux directeurs de nos collèges classiques, qui y trouveront les principes et les raisonnements dont il importe de bien pénétrer l'esprit des jeunes gens qu'attendent souvent dans le monde, dès le début de leur carrière, les sophismes de l'erreur et les mille séductions de l'esprit de mensonge.

Agréez,

Monsieur,

avec mes félicitations,

l'assurance de mon dévouement.

E.-A. Card. TASCHEREAU,

Archevêque de Québec.

Archevêché de Québec, 15 avril 1890.

PRÉFACE

Dans les pages qui vont suivre, nous offrons au public instruit, et particulièrement à la jeunesse de nos hautes maisons d'éducation, non pas un traité complet, mais un aperçu simple et précis de l'enseignement catholique sur les rapports de la raison et de la foi.

Voici les motifs qui nous ont déterminé à entreprendre ce travail.

Les directeurs de nos collèges classiques font faire à leurs élèves, parallèlement aux études profanes, un cours plus ou moins approfondi de doctrine chrétienne. Ils leur enseignent une véritable petite théologie, adaptée à leur âge, au développement graduel de leurs facultés intellectuelles, et font ainsi marcher de front, dans la formation des jeunes gens, la science profane et la science de la religion.

Rien de plus sage, de plus conforme aux règles du bon sens, comme aux prescriptions et à l'esprit de l'Eglise qui veut que l'éducation de la jeunesse soit avant tout une éducation chrétienne et pour le cœur et pour l'intelligence.

Au séminaire de Québec, depuis un bon nombre d'années, à la suite des catéchismes gradués qui s'enseignent dans les diverses classes jusqu'à la Rhétorique, on expose aux élèves, en abrégé sans doute, les questions fondamentales de la Théologie, telles que la vraie religion, la vraie Eglise de Jésus-Christ, l'infaillibilité, et la règle de foi; puis, comme couronnement à cette série de leçons distribuées suivant l'âge et la capacité des enfants, on finit par un traité spécial, en harmonie avec les besoins et les exigences de notre temps, sur l'accord de la raison et de la foi.

Chargé, depuis cinq ans, d'enseigner ce traité, dont l'importance est si grande, nous en avons médité et soigneusement analysé les différentes parties. Ce sont les notes prises au cours de nos études que nous venons mettre sous les yeux du lecteur. Il y trouvera, présentées sommairement, mais avec autant de clarté et de précision que possible, ces notions essentielles de l'apologétique chrétienne, que même un laïque instruit ne doit pas entièrement ignorer s'il veut raisonner ses croyances religieuses et les préserver de toute atteinte funeste.

Inutile de nous le dissimuler, la foi, surtout dans les classes élevées de notre pays pourtant si catholique, n'est pas exempte de dangers. Personne, en effet, n'ignore que le premier dissolvant des principes et de l'esprit chrétiens, c'est la lecture des mauvais livres, des livres impies et immoraux. Or qui osera dire que

ce fléau, qui a perdu l'Europe, la France en particulier, ne tend pas à se répandre d'une manière alarmante parmi nos populations ? Cette peste des âmes a déjà produit et continue de produire des effets désastreux. C'est aux lectures malsaines qu'il faut faire remonter, comme à leur cause principale, les maximes fausses ou risquées qui, sur les sujets les plus graves de la religion, ont plus ou moins cours dans certains cercles de notre société catholique. De là à l'indifférence, au doute religieux, il n'y a qu'un pas.

Comment réagir contre ce mal ? Comment prémunir et fortifier la jeunesse instruite contre les dangers de l'avenir ? — Le grand moyen, c'est de lui donner, dès les années du collège, une instruction religieuse, forte et raisonnée, d'imprimer profondément dans son esprit les principes qui devront la guider, les réponses victorieuses qu'elle devra opposer aux sophismes les plus en vogue contre les dogmes de notre religion.

Voilà pourquoi il nous a semblé qu'un manuel, pourvu des qualités nécessaires, c'est-à-dire court et substantiel, rendrait des services réels : nous en avons tenté l'essai.

La méthode que nous suivons est simple et à la portée de tous.

Ayant à faire brièvement l'apologie de la foi et voulant en même temps résoudre les objections les plus spécieuses dirigées contre elle par le rationalisme, nous exposons les points de doctrine appropriés à ce double

but, en les appuyant sur l'autorité et les invincibles arguments des grands maîtres, notamment du docteur angélique saint Thomas d'Aquin. Nous recourons aussi aux traités de philosophie auxquels nous faisons d'assez larges emprunts ; cela était nécessaire pour mettre en pleine lumière la nature, l'excellence des rapports qui doivent régner et qui règnent en effet entre la foi catholique et les données de la raison.

INTRODUCTION.

Entre tous les dons faits à l'homme par le ciel, deux surtout s'imposent à sa reconnaissance.

Pour graver en lui son image et illuminer son front d'un rayon de sa sagesse, Dieu lui a donné la *raison*.

Voulant élever plus haut cette noble créature, l'associer à sa vie propre, et lui livrer en quelque sorte l'essence même de sa pensée, il lui a donné la *foi*.

Raison et foi : deux puissances, deux forces sublimes, les colonnes mêmes du monde intellectuel et moral. Sur elles comme sur d'augustes fondements reposent ce qu'il y a de plus grand et de plus sacré, tous les bienfaits, tous les secours, toutes les manifestations de la bonté divine, en deux mots l'ordre naturel et l'ordre surnaturel.

Or autant il importe de démontrer l'accord qui règne entre ces deux ordres, d'en faire voir la nature, les propriétés diverses, la mutuelle influence, autant il est nécessaire d'établir l'harmonie qui doit constamment et universellement exister entre la foi et la raison.

Certes rien n'est plus beau, rien n'est plus agréable que cette étude. Si l'œil de l'homme se plaît à contempler les œuvres sensibles du Créateur, si son intelligence ne peut se lasser d'admirer le vaste plan d'où

elles sont sorties, l'ordre et les proportions qui éclatent de toutes parts dans la disposition des êtres même les plus petits, quel plaisir ne doit-on pas éprouver à étudier les rapports, à rechercher les points de contact qui unissent entre eux les deux grands ouvrages de Dieu, la nature et la grâce, la raison et la foi !

Cette étude pleine d'attraits a toujours paru d'une souveraine importance, aux yeux des docteurs chrétiens.

Dès les premiers siècles de l'Eglise, on la jugea non seulement utile, mais encore nécessaire, soit pour répondre aux faux raisonnements des sophistes païens, soit pour montrer comment les doctrines du Christ peuvent se concilier avec les saines données de la philosophie. Parmi les apologistes qui se distinguèrent alors en ce genre de travaux, on remarque surtout Clément d'Alexandrie dont les *Stromates* (mélanges) contiennent le premier traité qui ait été écrit sur les rapports de la science et de la foi. La philosophie grecque constituait, à cette époque, l'expression la plus haute de la raison humaine et de son orgueil. Aussi convenait-il d'humilier cette puissance, de lui prouver ses torts, d'exalter en même temps ses facultés et ses droits, et de travailler ainsi à en faire l'alliée soumise de la foi chrétienne. C'est à quoi s'appliqua d'une manière spéciale l'illustre et savant docteur d'Alexandrie.

Dans la période qui suivit et que signalèrent les profonds travaux, les immortelles doctrines de la scolastique, la théologie en paix avec la raison n'eut qu'à

maintenir et à consolider cette union. Le treizième siècle fut l'âge d'or de cet heureux hymen entre la science de l'homme et la science de Dieu. Epoque fortunée, féconde en génies et en œuvres grandioses : que ne s'est-elle prolongée jusqu'à nous !

Bientôt, hélas ! grâce au protestantisme d'abord, puis au cartésianisme, un souffle de libre pensée se répandit dans les esprits, et la philosophie voulut s'émanciper de ce qu'elle croyait être un joug intolérable, de ce qui n'était pourtant qu'une tutelle salutaire. Le germe fatal, éclos des principes de la Réforme, se développa, et, au siècle de Voltaire, l'Eglise eut la douleur de voir, en plein pays catholique, grand nombre de ses enfants rompre ouvertement au nom de la raison avec la foi de leurs pères.

Cette rupture dure encore, et loin de chercher à en atténuer les causes, il semble que notre siècle se soit donné pour mission de l'aggraver de plus en plus.

Jamais peut-être en effet, à aucune date de l'histoire, l'intelligence humaine, infatuée d'elle-même, n'a élevé contre la religion autant de prétentions et autant d'audace. S'armant tour à tour de raisonnements spécieux ou des récentes découvertes opérées par les sciences, elle a nié les mystères, méconnu, foulé aux pieds la Bible et son cachet divin.

Depuis Jouffroy écrivant *comment les dogmes finissent* jusqu'à l'impie Renan parodiant *la vie de Jésus*, morcelant, dénaturant sa doctrine, rien n'a été oublié par les rationalistes modernes pour renverser la base

des enseignements catholiques. Le prétexte de cette guerre se retrouve chez tous subtantiellement le même : c'est l'opposition, la soi-disant incompatibilité que la libre pensée prétend découvrir partout entre les dogmes de la foi et les données de la science ou de la raison.

Le chef du naturalisme allemand, Strauss, [1] s'écriait il y a quelques années : " Celui qui reste fidèle à l'antique foi Chrétienne doit dire : fi de la science ! " Ce cri n'est que l'écho de tous les rationalistes et de tous les positivistes. " A chaque pas que la science fait en avant, dit Naquet, Dieu en fait un en arrière." Selon le docteur Bourdet " le régime scientifique, essentiellement antagoniste du régime théologique, va remplacer ce dernier." Nous pourrions multiplier à l'infini ces citations, où le rationalisme de toutes les nuances et de tous les pays, affirme hardiment qu'il existe une opposition nécessaire entre la science et la foi. C'est là, en fin de compte, le caractère propre, le trait distinctif de la guerre acharnée que l'on fait au catholicisme dans notre siècle.

En face de cette thèse, par laquelle l'incrédulité s'attaque à la base même de toute religion révélée, on comprend que l'Eglise, fidèle dépositaire de la foi de Jésus-Christ, n'ait pu garder le silence : maintes fois elle a parlé, fulminé contre l'erreur. Le *Syllabus* de Pie IX, les décrets solennels du *Concile du Vatican*, l'Encyclique " *Æterni Patris* " de Sa Sainteté Léon

1 — *L'Ancienne et la Nouvelle Foi*, I, 6.

XIII, renferment en termes précis l'enseignement catholique sur la question vitale de l'accord de la raison avec la foi.

C'est à ces sources pures, dans ces documents précieux et authentiques que nous puiserons les principes sur lesquels avant tout il convient d'établir cet accord. L'infaillibilité de l'Eglise donnera à nos raisonnements une base inébranlable.

Supposant, de plus, comme vérité certaine, la valeur historique, et, pour les croyants du moins, l'autorité divine des Ecritures et de la tradition, nous aurons là un nouvel arsenal de témoignages solides et d'irrécusables preuves.

Toutefois, vu que les rationalistes n'en veulent appeler qu'aux lumières naturelles, force nous sera de les suivre sur ce terrain, et d'invoquer contre eux, afin de les combattre par leurs propres armes, des arguments de raison.

Ce traité sera divisé en deux parties principales.

Dans la première, nous parlerons de la raison et de la foi, considérées en elles-mêmes, selon leur nature propre, leurs caractères et leurs droits. Dans la seconde, nous rechercherons les rapports mutuels qui unissent ces deux puissances.

LA
FOI ET LA RAISON
EN ELLES-MÊMES
ET
DANS LEURS RAPPORTS

PREMIÈRE PARTIE

LA RAISON ET LA FOI CONSIDÉRÉES EN ELLES-MÊMES

CHAPITRE PREMIER

Nature de la raison—Nature de la foi.

Pour juger convenablement de l'attitude relative de deux objets, l'ordre rationel demande qu'on les connaisse d'abord en eux-mêmes avec leurs propriétés et leurs notes distinctives. C'est pourquoi, avant de traiter de l'harmonie qui existe entre la raison et la foi, nous essaierons de bien définir ces deux choses,

d'en sonder la nature, de saisir et de fixer leurs traits fondamentaux. Ces notions préliminaires, quoique sèches et abstraites, n'en ont pas moins d'importance : elles serviront de base à nos démonstrations.

ARTICLE PREMIER

I.—Définition de la raison dans son sens le plus étendu.
II.—Sa noblesse, qu'elle tire de son origine, de sa nature et de son objet.
III.—Ses trois opérations : l'appréhension, le jugement et le raisonnement.
IV.—La certitude qui lui est propre.
V.—Ses forces diminuées, mais non anéanties par le péché d'Adam.

I

La grandeur, le progrès, la variété presque infinie des œuvres de l'homme, l'accent de sa voix, l'expression de son langage, nous apprennent qu'en lui vit un principe essentiellement distinct de l'âme sensitive : ce principe, c'est l'âme raisonnable, spirituelle et immortelle.

Qu'est-ce donc que la raison, d'où cette âme tire son nom, et qui en est l'expression, la manifestation la plus élevée ? — Dans son sens le plus large, la raison peut se définir : *une puissance de l'âme, par laquelle l'homme est apte à connaître le vrai, tel que perceptible sous les voiles de la création matérielle.*

Je dis que c'est une *puissance*. De même, en effet, que la tige de l'arbre s'épanouit en rameaux chargés de fleurs et de fruits, ainsi l'âme humaine, par sa vertu intime, donne naissance à deux facultés, réellement distinctes d'elle-même, mais pleines de sa lumière, de sa beauté, de sa vie : l'intelligence et la volonté.

Or c'est par le moyen de son intelligence que l'homme *connaît le vrai*. L'intelligence, la raison, voilà ce qui le distingue et le sépare de la brute. Pendant que celle-ci, usant des sens dont le Créateur l'a pourvue, n'arrive à percevoir que le dehors des choses, leurs qualités extérieures, l'homme plus heureux voit plus loin et s'élève plus haut. Il lit dans l'intérieur, l'essence même des créatures ; il en saisit les forces, les propriétés, les rapports. Chaque fois qu'il formule et prononce un jugement conforme à la nature des êtres, c'est la vérité qui luit, qui rayonne à ses yeux.

Toutefois, qu'on le remarque, l'objet prochain, naturel et proportionné de la raison n'est pas sans limites. Ce qu'elle atteint par ses propres forces, c'est le vrai, sans doute, mais *tel que contenu dans la création matérielle*, ou procédant de cette source. Aussi, nous le verrons ailleurs, par delà l'horizon des créatures terrestres, que de mystères se dérobent à nos regards, aux recherches les plus patientes, aux investigations les plus éclairées de notre esprit !

II

Malgré ces limites nécessairement imposées à la raison humaine, on ne saurait s'empêcher de reconnaître et d'admirer la noblesse de cette puissance, la grandeur de son *origine*, de sa *nature* et de son *objet*.

Nos adversaires accusent l'Eglise de ravaler l'esprit de l'homme. — Mais qui, au contraire, à la vue des débordements de plus en plus menaçants du matérialisme et du transformisme, en face de ces théories, de ces systèmes grossiers assignant pour principe à l'intelligence elle-même les forces de la matière ou l'évolution fatale de la brute, qui, dis-je, s'est empressé de jeter le cri d'alarme, de soutenir avec énergie la céleste origine de l'âme et de ses puissances ? Qui a proclamé contre tout enseignement contraire que cette âme raisonnable, spirituelle et libre est trop noble pour naître à la façon des bêtes, qu'il lui faut une origine à part, qu'elle doit sortir immédiatement des mains du Créateur ? Bref, qui a vengé l'honneur de la raison ? — L'Eglise Catholique par l'organe de ses pontifes, par la plume autorisée de ses théologiens et de ses docteurs [1].

En effet, le catholicisme s'est toujours plu à voir dans l'âme et l'intelligence quelque chose d'auguste, de supérieur à la matière, le reflet et l'image même de Dieu. " *Creavit Deus hominem ad imaginem suam* [2]."

1 — *Sum. theolog.*, 1a, q. 118.
2 — Gen., I, 27.

Voilà pourquoi S. Thomas, ayant à commenter ces belles paroles du Psalmiste (IV, 6) : "*Signatum est super nos lumen vultûs tui, Domine,*" appelle l'esprit humain "un rayon de la lumière divine" — *impressio luminis divini* [1]. Rien ne définit mieux que ces trois mots le caractère d'une puissance dont le foyer d'action jette des clartés si vives, et nous met en rapports directs avec la nature entière.

Véritable lumière, issue des splendeurs célestes, la raison, quoique limitée, n'en découvre pas moins à nos yeux d'interminables horizons. Planant au dessus des sens, elle embrasse dans son vol l'immatériel et l'universel : elle atteint ou peut atteindre tous les rivages du monde visible, elle touche en quelque sorte aux frontières mêmes de l'infini. C'est ce que reconnaissent et proclament à l'envi nos apologistes catholiques, et jamais le rationalisme contemporain n'a célébré comme eux, avec autant de force et un égal succès, les gloires de l'esprit humain [2].

III

Trois actes, nous disent les philosophes, se partagent harmonieusement les fonctions de l'esprit : *l'appréhension*, le *jugement* et le *raisonnement*.

L'appréhension ou l'idée représente à nos yeux ce qui constitue l'objet d'un simple concept, c'est-à-dire

1 — S. th., 1a 2æ, q. 91, a. 2. c.
2 — Voir Monsabré, 17ième conférence — *La beauté et la grandeur de l'homme.*

la nature, la propriété d'une chose isolément prise. C'est le point de départ, le principe nécessaire de nos connaissances intellectuelles, un acheminement vers le vrai.

Par le jugement, l'intelligence unit ou sépare deux idées selon qu'elles s'harmonisent entre elles, ou se repoussent l'une l'autre. C'est le second acte de l'esprit, le plus précieux de tous, celui qui, à proprement parler, élabore, produit et fait jaillir la vérité.

Mais avant de juger avec connaissance de cause, avant de prononcer définitivement sur la convenance ou la disconvenance de deux idées, que de fois notre esprit, flottant et anxieux, n'est-il pas obligé de comparer et de discourir, de faire appel à une troisième idée, moyen terme de ses recherches, d'où il tâche de dégager l'inconnu ! Ce travail important, troisième procédé mental, est le propre de la raison : aussi les philosophes l'appellent-ils raisonnement.

IV

Que la raison humaine, assez souvent du moins, soit capable d'atteindre avec une pleine certitude l'objet qu'elle poursuit, c'est là une vérité communément admise, et qui répond trop bien à notre soif de connaître pour que les sceptiques eux-mêmes parviennent à en étouffer au dedans de leur âme l'irrésistible instinct. Nous savons par expérience combien est vraie cette parole, par laquelle S. Augustin révélait jadis les

nobles ardeurs de sa jeunesse : " Je convoitais, dit-il, avec un élan de cœur incroyable l'immortalité de la sagesse [1]." Vraiment, serait-il possible qu'une telle aspiration, si vive, si profonde et en même temps si universelle, n'eût d'autre terme que le doute, l'ignorance ou l'erreur ? Nous ne pouvons le croire.

La certitude, sans laquelle l'esprit de l'homme, quel qu'il soit, ne saurait goûter de repos, est divisée par les philosophes en *métaphysique*, *physique* et *morale* [2]. — La première a pour objet l'essence des choses et tout ce qui s'y rattache par un lien d'absolue nécessité. C'est un roc immuable, et le point d'appui de nos plus solides connaissances naturelles. — La seconde se rapporte aux faits, à l'existence concrète des êtres, que l'homme peut percevoir, dans les cas particuliers, au moyen des sens et de la conscience, et, d'une manière générale, en vertu de l'induction. Elle n'égale pas la première. — Reste la certitude morale. Son objet étant l'acte humain soumis aux lois qui régissent le domaine de notre volonté, il est impossible que la contingence et la liberté de cet acte ne lui enlèvent beaucoup de cette ferme assurance qui convient aux deux autres. Aussi, selon qu'elle porte sur les choses morales prises en particulier, vient-elle en troisième lieu.

Les philosophes considèrent encore la certitude *de foi humaine* et la certitude *de foi divine*. L'une, appuyée sur l'autorité faillible de l'homme, semble

1 — *Confess*, l. III, c. 4.
2 — Voir Satolli, *Enchiridion Philosophia*, P. 1.

tenir le dernier degré entre les différentes sortes de certitude. L'autre, au contraire, basée qu'elle est sur l'indéfectible témoignage de Dieu, dépasse toute certitude naturelle, et imprime à nos connaissances une fermeté qui n'a d'égale que la nécessité même de l'être divin.

V

Quoique le péché originel ait semé le trouble, engendré le désordre dans toutes les puissances intellectuelles et sensitives de l'homme, la raison cependant n'est pas celle de nos facultés qui ait le plus à souffrir de ce mal profond. Même dans l'état actuel de déchéance, elle peut encore, par ses propres forces, connaître le vrai naturel, spéculatif et moral : c'est ce que nous espérons pouvoir démontrer bientôt contre le Traditionalisme, dont les doctrines malheureuses, soutenues, à la vérité, par d'illustres auteurs, n'eurent jamais de crédit aux yeux de l'Eglise. En effet, comme l'enseigne l'angélique Docteur S. Thomas [1], la faute d'origine, commise par nos premiers parents, a plutôt agi sur la volonté, siège des vertus morales, que sur l'intelligence, dont la perfection en soi n'est pas nécessairement incompatible avec le vice.

Pourtant, avouons-le, par suite du péché, bien des nuages montent vers l'esprit des régions troublées du cœur. La faiblesse de l'âme, la séduction des sens, la

1 — S. th., 1a 2æ, q. 10°. a. 2 ad 3um.

véhémence des passions, si fortes surtout dans le jeune âge, constituent un sérieux obstacle à la contemplation pure et sereine de la vérité.

ARTICLE DEUXIÈME

I.— Définition, analyse de la foi ; trois remarques qui en découlent.
II.— Distinction de la foi : foi morte et foi vivante.
III.— Caractères de la foi : sa priorité d'origine, son infaillible certitude, l'excellence de son objet.
IV.— Causes qui produisent la foi, dont l'une principale et l'autre secondaire.

Nous avons parlé de la raison, de son essence, de ses caractères ; parlons maintenant de la foi.

La foi est une des trois grandes vertus, appelées théologales, et qui ont pour mission de diriger, d'orienter l'homme vers sa fin surnaturelle. Les auteurs ont composé de longs traités sur cette vertu : fidèle à notre méthode, nous ne donnerons ici qu'une rapide analyse des enseignements de l'Ange de l'Ecole [1].

Disons d'abord en peu de mots ce qu'est la foi en elle-même, et comment elle diffère des autres habitudes de l'esprit humain.

I

La foi peut se définir : *une vertu de l'esprit qui, sous l'empire de la grâce, en vue des biens futurs,*

1 — S. th., 2a 2æ q. 1-6.

incline l'intelligence à croire fermement les vérités révélées à cause de l'autorité de Dieu révélant.

Il suffit, pour constater la justesse de cette définition, de jeter un coup d'œil sur ses différentes parties.

On affirme d'abord que la foi est une *vertu*. En effet, l'objet direct qui vient d'être défini, ce n'est point l'acte de croire, mais plutôt l'habitude, principe de cet acte. Or cette habitude mérite le nom de vertu, puisqu'elle perfectionne l'esprit de l'homme, l'élève sans danger d'errer à la connaissance de profonds mystères, et lui assure, par delà cette vie, la claire vision de Dieu.

La foi, comme la science, comme toute faculté et toute vertu, possède un double objet, l'un matériel, l'autre formel. Les vérités elles-mêmes, les dogmes révélés auxquels l'intelligence adhère, voilà ce qu'on appelle son *objet matériel :* l'infaillible autorité du Dieu qui les révèle, tel est son motif ou son *objet formel.* Cette voix révélatrice et souveraine de Dieu nous parle par l'Eglise comme par son organe.

On peut déjà comprendre quel est le *sujet* propre, le siège immédiat de la vertu de foi. Toute vertu en effet appartient à la puissance d'où son acte procède. Or l'acte de croire, étant ordonné au vrai, à la perception du vrai divin, provient immédiatement de l'intellect spéculatif, comme de son principe prochain. Donc la foi elle-même réside dans cette faculté, qui en est le siège et le trône.

Nous devons signaler deux autres éléments nécessairement compris dans la définition de la foi. Cette vertu, par elle-même, ne répand sur l'esprit qu'une connaissance obscure et imparfaite de Dieu, mais, dans l'intention divine, elle doit surtout servir à diriger l'homme vers sa fin dernière et à le mettre en possession de la béatitude céleste. Voilà pourquoi il est dit qu'elle nous incline à croire *en vue des biens futurs.* — D'autre part, comment l'adhésion de notre intelligence aux vérités révélées — adhésion non forcée par les clartés de l'évidence — serait-elle infaillible, si la volonté, aidée du secours divin, n'était là pour l'affermir, la fixer, la déterminer ? C'est pourquoi on ajoute que, dans l'assentiment aux mystères chrétiens, la vertu de foi subit l'*action de la grâce* et l'influence surnaturelle de Dieu.

Cette description de la foi n'est au fond que celle-là même proposée par les Pères du Concile du Vatican [1], et déduite des paroles bien connues de S. Paul [2] : " La foi est le fondement de ce qu'on doit espérer et une pleine adhésion aux choses que l'on ne voit pas. "

De ces principes découlent plusieurs *corollaires* de la plus haute importance.

1° Il ne faut pas confondre le motif formel de l'acte de foi avec les motifs de crédibilité. — Autre chose en effet est de rendre une vérité évidemment croyable,

1 — Ch. III.
2 — Heb., XI : *Est autem fides sperandarum substantia rerum, argumentum non apparentium.*

autre chose de motiver une adhésion ferme et entière à cette même vérité. Les raisons ou motifs dits de crédibilité, tels que les prophéties, les miracles, la vraisemblance rationnelle des dogmes, ne font que préparer la voie et entourer la révélation d'une lumière extérieure : ils démontrent le fait de la parole divine, le besoin, la convenance, la nécessité de croire ce qui nous vient de Dieu ; mais cette démonstration, si solide qu'elle puisse être, porte en définitive sur un fondement humain, notre jugement naturel. L'objet formel, au contraire, qui spécifie l'acte de foi, entraîne l'intelligence à accepter sans les comprendre les vérités révélées, et le motif, d'où dépend l'assentiment donné, c'est une force efficace, supérieure, surnaturelle, du même ordre que la foi elle-même, c'est l'autorité de Dieu révélant tel ou tel mystère.

2° La foi infuse, chrétienne, catholique, dont nous parlons ici, se distingue essentiellement des autres dispositions ou habitudes de l'esprit humain, en particulier de l'opinion, de la science et de la foi acquise. L'opinion, en effet, ne peut avoir pour base qu'une probabilité chancelante, mais notre foi s'appuie sur l'immuable vérité. La science pénètre l'essence même des choses, réjouit nos regards avides des lumières de l'évidence : les croyances catholiques s'enveloppent de mystères. Quand l'homme croit à l'homme, ou quand, dans le cas de l'hérétique formel, il n'accepte des dogmes divins que ceux que sa raison agrée, c'est là une foi acquise, naturelle, imparfaite, n'ayant pour but

qu'un intérêt passager et soumise à tous les caprices d'une volonté changeante ; la foi chrétienne, au contraire, née d'un autre principe, d'une source surnaturelle, suit docilement les mouvements de la grâce et mène l'homme à Dieu.

3° Remarquons avec l'angélique Docteur [1], malgré l'opinion contraire de plusieurs théologiens, que la foi et la science (j'entends la science parfaite) touchant une même vérité ne peuvent simultanément exister dans un même esprit. La raison qui nous porte à partager ce sentiment, c'est l'opposition absolue qui paraît régner entre ces deux habitudes considérées dans un même homme par rapport à un même objet. De sa nature en effet, la science offre à l'esprit une vision claire, manifeste, de la vérité perçue, tandis que la foi, privée de cette lumière, s'attache à l'autorité comme à son unique appui. Or ne voit-on pas que le principe d'une connaissance claire et celui d'une connaissance obscure s'excluent au même degré que la lumière et les ténèbres ? Sans doute, lorsqu'il s'agit de vérités naturelles, que Dieu dans sa bonté a bien voulu nous révéler, il peut arriver et il arrive souvent que ce que l'un démontre, l'autre le croie. Sans doute encore, un seul et même homme peut avoir en même temps, touchant le même objet, et la foi et la science, pourvu que dans cet objet l'intelligence atteigne des vérités différentes. Mais ce qui semble absolument impossible,

1 — S. th., 2a 2æ, q. 1. a. 5.

c'est que dans un même esprit coexistent ces deux habitudes ou leurs actes respectifs, en rapport avec une seule et même vérité.

Certains auteurs objectent qu'une pareille doctrine ne semble nullement propre à favoriser l'accord de la raison et de la foi, qu'en outre c'est condamner le savant à voir peu à peu, en proportion de ses études, de ses progrès scientifiques, diminuer la valeur et le mérite de sa croyance.

A cela nous devons répondre que le prix de la foi, son mérite véritable, dépend principalement, non pas du nombre des vérités que l'on croit, mais plutôt de l'ardeur, de l'excellence des dispositions que la volonté apporte à l'acte de foi. — Du reste, s'il faut admettre que la foi et la science ne peuvent simultanément porter le même esprit à la connaissance d'une même vérité, on fera voir plus loin comment, dans la sphère de leurs attributions propres, elles savent se prêter un mutuel secours. C'est tout ce qu'il faut pour garantir la paix et maintenir éternellement l'harmonie entre ces deux puissances.

II

Les théologiens distinguent la foi morte ou *informe*, et la foi vivante ou *formée*.

Par foi morte on entend une croyance froide et stérile, non vivifiée par la charité : c'est la foi des chrétiens en état de péché mortel. La foi vivante, au contraire, est celle qu'anime le souffle de la charité

parfaite : de cette foi vit le juste qui non seulement croit à Dieu, mais l'aime de toutes ses forces et lui prouve son amour par des paroles et par des œuvres, par l'observance exacte de ses commandements.

Cette distinction claire et précise marque l'abîme qui sépare la doctrine catholique du système protestant. D'après Luther et Calvin, l'homme peut se sauver par la foi sans les œuvres, c'est-à-dire sans la charité, principe des actions saintes, sans ce mouvement du cœur qui déteste son crime, brise tout lien coupable pour s'attacher à Dieu et ne servir que lui. Or cette foi abstraite, l'Esprit-Saint la condamne : selon l'apôtre S. Jacques [1], c'est une lettre morte et un corps sans âme. Seule la foi vivante, animée, agissante, peut conduire l'homme à sa fin : seule aussi elle lui fait chérir la vérité qu'il connaît, le porte à l'étudier, à l'honorer, à la défendre, et lui assure ainsi, avec le bonheur du ciel, la gloire d'avoir travaillé au triomphe de la science divine.

III

Signalons maintenant les principaux caractères qui ornent la vertu de foi. Ce qui la distingue surtout, c'est sa *priorité d'origine*, sa *haute certitude* et *l'élévation admirable de son objet.*

La foi est la première des vertus théologales, non pas, il est vrai, en excellence, mais par l'antériorité de

1 — II, 26.

son rang et de ses fonctions : elle occupe dans les choses de Dieu la place indispensable qui convient au fondement par rapport aux autres parties de l'édifice. Il est clair, en effet, que l'homme ne saurait tendre vers sa fin dernière, soupirer après elle, la poursuivre et l'atteindre par des actes de vertus, sans en connaître d'abord l'existence et la nature. Or c'est le propre de la foi d'ouvrir à l'esprit humain les mystérieux horizons, d'où jaillit sur le monde la lumière du salut. A elle donc l'honneur d'éclairer ici-bas par ses révélations le chemin de la vie chrétienne et d'imprimer aux âmes un premier élan vers Dieu !

Il est un autre caractère dont notre foi s'honore, et que le rationalisme méditerait avec profit ; car il fait puissamment ressortir la dignité de cette vertu, sa grandeur, sa prééminence sur les dons et les perfections naturelles même les plus élevées : nous voulons parler de son infaillible certitude. — La foi est plus certaine que la science des philosophes, plus stable, plus consistante que la sagesse de tous les docteurs. Elle s'appuie en effet non sur la parole des hommes, mais sur le témoignage et l'autorité divine elle-même. Or qu'y a-t-il au monde de plus ferme et de plus sûr, de plus inébranlable que la parole de Dieu ? Il ne trompe, ni ne se trompe : sa science est infinie. L'homme, au contraire, est sujet à l'erreur : sa raison limitée, imparfaite, vacillante, l'a plus d'une fois conduit aux systèmes les plus monstrueux, aux absurdités les plus grossières. La certitude qu'elle engendre n'est donc qu'une bien pâle

image de celle que Dieu, par l'autorité de son Verbe, peut répandre dans les âmes.

Sans doute, il arrive parfois que le chrétien, indigne de ce nom, chancelle dans sa croyance, qu'il se laisse ébranler jusqu'au point de choir dans l'abîme du doute ou dans la honte de l'apostasie. Mais cette faiblesse n'est pas de la foi; elle est de l'homme, du fidèle imparfaitement disposé, coupable d'avoir compromis, par une vie de désordres, par de funestes rencontres ou d'imprudentes lectures, le trésor surnaturel de son cœur.

La foi l'emporte encore sur toutes les autres connaissances par l'excellence de sa matière, la hauteur et le prix de ses enseignements. Ce qu'elle propose en effet, du moins principalement, à l'intelligence de l'homme, ce ne sont pas des choses d'un ordre secondaire, empruntées à la nature des êtres créés, mais bien les plus hauts mystères touchant l'essence de Dieu. Par contre, les sciences humaines concentrent leurs opérations sur l'étude des créatures; et si la première d'entre elles, qui est la métaphysique, ose fixer son regard sur l'Etre divin lui-même, ses conclusions, quelque élevées qu'elles soient, demeurent bien au-dessous des lumineuses données de la révélation. C'est ce que nous verrons en étudiant l'influence exercée par la foi sur les progrès de la raison.

IV

Deux choses entrent nécessairement dans la constitution de l'acte de foi, l'objet même de cet acte, et l'assentiment qu'y donne l'intelligence [1].

Or comme ce que nous croyons est un ensemble de mystères, c'est-à-dire de vérités naturellement inaccessibles aux forces de la raison, il s'en suit que la foi, prise *objectivement*, ne provient que de Dieu. Lui seul nous révèle l'objet de nos croyances. Cette manifestation des vérités divines est dite *immédiate*, ou seulement *médiate*, selon que Dieu lui-même parle à l'oreille de l'homme, ou qu'il transmet à travers les siècles, par l'organe de ses ministres, la plénitude de ses enseignements.

Quant à l'adhésion donnée par notre esprit aux dogmes révélés, il est nécessaire d'en assigner une double cause, l'une extérieure, préparatoire et *secondaire*, l'autre intérieure, essentielle, *principale*.

Les miracles, la science, les discussions, l'éloquence, la lecture des bons livres, voilà certes autant de moyens propres à aider l'homme dans la conquête de la foi : ils brisent ses entraves, résolvent ses doutes, dissipent ses préjugés. Dieu s'en sert pour frapper les sens, pour éveiller l'attention de l'âme et produire un premier ébranlement. C'est la cause secondaire, exté-

1 — S. th., 2a 2æ, 6, a. 1.

rieure de la foi : c'est comme une préparation, dans laquelle les ressources humaines jouent un rôle fort utile, mais qui néanmoins, sans l'influence d'une autre cause, serait insuffisant et demeurerait sans effet.

Pour que l'homme croie d'une foi ferme, sincère et surnaturelle, il faut qu'à ces moyens, à ces dispositions, s'ajoute l'action directe et immédiate de Dieu sur l'âme. Il faut que Dieu par sa grâce communique à l'infidèle cette vertu qu'il n'a pas, et incline doucement mais efficacement sa raison devant les obscurités du mystère chrétien.

Bref, pour atteindre l'âme, la foi passe par la bouche de l'homme : " *fides ex auditu* " [1], mais cela n'empêche pas qu'elle est un don de Dieu : " *donum enim Dei est* " [2]. L'homme en est le canal, Dieu seul en est la source. Voilà pourquoi, d'ordinaire, et selon les lois tracées par la Providence divine, le prêtre, l'apôtre chrétien n'agit effectivement, sur le cœur de ses frères, qu'à la double condition d'instruire et de prier.

1 — Rom. X, 17.
2 — Eph. II, 8.

CHAPITRE DEUXIÈME

—

Les limites et les droits de la raison humaine.

Pour asseoir sur la base même des principes l'indissoluble alliance de la raison et de la foi, il importe de bien circonscrire le champ d'action propre à ces deux puissances. Deux excès opposés sont ici à éviter, le rationalisme d'une part et le traditionalisme d'autre part : le rationalisme qui élève la raison au mépris de la foi, le traditionalisme qui exalte la foi au détriment de la raison.

Ces deux erreurs, également radicales, ont sous diverses formes séduit et égaré un très grand nombre d'esprits : de hautes intelligences en ont subi le charme. Seul, entre les courants contraires, le dogme catholique suit une voie sûre et défie tous les écueils.

ARTICLE PREMIER

Du rationalisme.

I.— Nature de ce système : rationalisme absolu ou modéré.
II.— Comment on le réfute.— Proposition : il existe des mystères.
1ère preuve, empruntée à l'objet propre de l'esprit humain.
2ème preuve, tirée de la distinction essentielle des intelligences humaine, angélique et divine.
3ème preuve, fondée sur l'imperfection même de nos connaissances naturelles.
III.— Corollaires.

On appelle *rationalisme* le système de ces hommes qui prétendent tout connaître, tout expliquer, tout com-

prendre par les seules lumières de la raison. Ennemi juré de l'ordre surnaturel, c'est aux mystères surtout, fondement de cet ordre, que ce système s'attaque. Le rationalisme *absolu* ne craint pas d'en nier directement l'existence ; le rationalisme *modéré* les dénature et les abaisse au rang des vérités purement rationnelles.

Or ce système, cette erreur capitale exagère sans mesure les droits de la raison.

Le mot mystère, dans son sens propre, signifie une vérité dont la compréhension dépasse les forces natives de tout intellect créé, soit humain, soit angélique. Visibles pour Dieu seul, c'est par lui seul aussi que les mystères nous sont révélés, et même avec le secours de la révélation, notre intelligence, tant qu'elle traîne ici-bas ses ailes alourdies, n'en saurait saisir la nature : nous les croyons, nous n'en avons pas la science.

Telle est la vraie doctrine, et nous l'allons établir en opposant au rationalisme la proposition suivante :

Il existe des mystères, c'est-à-dire des vérités essentiellement au-dessus des forces naturelles de tout esprit créé.

Suivons le raisonnement que fait ici S. Thomas [1].

Ignorer l'essence d'une chose, c'est, nous dit ce grand Docteur, ignorer par là même, au moins dans leur caractère intime, les divers éléments et les attributs de cette chose. Or la raison humaine, laissée à ses seules forces, est incapable de connaître, de péné-

1 — *Somme contre les Gentils*, I, 3.

trer l'essence divine. Pourquoi ? parce que liée aux conditions matérielles de la chair et des sens, n'ayant pour objet propre de ses opérations que la nature des êtres corporels ou ce que l'esprit en peut déduire, elle ne saurait trouver dans ces êtres créés, dans ces natures imparfaites, une parfaite image de l'être souverainement grand, auteur de tout ce qui est. Si donc notre raison ignore l'essence de Dieu, combien de vérités contenues en cette essence, devront, par suite, nécessairement échapper aux plus puissantes intuitions du génie !

Il y a, d'ailleurs, entre l'intelligence et son objet, entre les forces de l'une et l'élévation de l'autre un rapport direct, une proportion essentielle. Et s'il est vrai que le paysan, l'artisan sans instruction ne saurait atteindre aux spéculations abstraites du philosophe, comment l'intellect humain, spécifiquement inférieur à l'intellect angélique, séparé en outre par une infinie distance de l'intellect divin, pourrait-il revendiquer comme son objet naturel toutes les vérités que l'ange connaît, bien plus toutes celles que Dieu contemple des hauteurs de son éternelle sagesse ?

Enfin, ne se trouve-t-il pas au sein même des choses créées assez de mystères pour abattre l'orgueil des prétentions rationalistes ? A chaque pas que fait l'homme dans le domaine de la nature, son pied se heurte aux pierres de l'inconnu. Qu'est-ce que la chaleur, la lumière, l'électricité, ces qualités des corps si utiles et si merveilleuses ? Nous l'ignorons, ou à peine

en avons-nous quelques notions confuses. Il ne faut donc pas s'étonner qu'il y ait au-dessus de nous, dans la substance divine, d'innombrables secrets, impénétrables à l'esprit de l'homme même le mieux doué et le plus richement orné de toutes les connaissances naturelles.

Voilà ce que la raison démontre, et cet enseignement, l'Eglise le confirme par la voix de ses Conciles [1], le sentiment universel de ses Pères et de ses Docteurs.

De là découle cette autre conclusion, non moins claire et non moins nécessaire, à savoir que l'homme, par le moyen de la révélation, a pu être élevé à un ordre de connaissances supérieures et surnaturelles [2].

De là il suit encore que la raison humaine ne peut légitimement prétendre à aucun droit véritable sur les dogmes ou les mystères ; qu'il ne lui est permis " ni de les nier ni de les mesurer d'après ses propres forces, ni de les interpréter à sa guise [3] ". Soutenir le contraire serait fouler aux pieds les lois les plus simples et les plus essentielles de la logique. — Mais nous aurons à revenir sur ce sujet.

Puisqu'il en est ainsi, et que l'homme doit reconnaître, au-dessus de lui-même, une sphère de vérités inaccessibles à son regard — vérités dont l'Eglise, établie par Jésus-Christ, est l'organe autorisé, le juge et la gardienne — il appartient à cette même Eglise de

1 — *Conc. Vat.*, IV, can. 1.
2 — *Ibid.*, II, can. 1.
3 — Encycl. *Æterni Patris* de Léon XIII.

proscrire toute opinion, de condamner toute erreur, théologique ou philosophique, qu'elle croit préjudiciable à la pureté de la foi. C'est pour elle un devoir sacré [1]. L'accomplissement de sa mission l'exige.

ARTICLE DEUXIÈME

Du traditionalisme.

I.— Origine de ce système : traditionalisme excessif et mitigé.
II.— Réfutation : la raison humaine peu connaître et démontrer par elle-même plusieurs vérités soit physiques soit méthaphysiques, religieuses et morales.
a— Argument général, tiré de la nature de la raison.
b— Preuves spéciales relatives aux vérités religieuses :
1° Autorité et démonstration de S. Thomas.
2° Témoignages de la Sagesse et de S. Paul.
3° Paroles de S. Augustin.
4° Fausses conséquences du traditionalisme : il ferme le chemin de la foi, et fournit des armes au rationalisme.
III.— Objections et réponses.

Le siècle de Voltaire et du philosophisme avait, dans son audace, singulièrement abusé de la raison contre la foi. Des idées passant dans les faits, cet orgueil s'était insurgé contre toute autorité civile et religieuse, et avait, dans la plus terrible de toutes les révolutions, couvert la France de sang et de ruines.

1 — Voir le bref de Pie IX à l'archevêque de Munich, cité plus loin, 2ème p., ch. III, art. 3.

ST. BASIL'S SEMINARY LIBRARY

Une réaction ne pouvait tarder à s'opérer dans les esprits. De Bonald [1] et Lamennais [2], ressuscitant une doctrine jadis enseignée par Huet et Pascal, et dont le comte de Maistre venait de déposer quelques germes en ses écrits, conçurent le dessein d'humilier à jamais la raison en lui niant le pouvoir de trouver et de démontrer la vérité. Le premier soutint que la raison humaine ne pouvait rien connaître avec certitude sans le secours d'une parole enseignante et révélatrice ; le second, qu'elle avait besoin, dans toutes ses démonstrations, de s'appuyer sur le sens commun et la raison générale. — C'était le traditionalisme *excessif*.

L'intention était droite, mais l'action dépassait le but, disons mieux elle en éloignait. Aussi l'Eglise fut-elle prompte à élever la voix et à couvrir de son égide la raison menacée dans ses droits les plus chers [3].

Cependant la voix de l'Eglise, quelque puissante qu'elle soit, ne suffit pas toujours pour endiguer le flot de l'erreur. Ce que le talent du vicomte de Bonald et le génie de Lamennais avaient soutenu sans réserves, d'autres le proposèrent sous des formes adoucies. Les abbés Bautain [4] et Bonnetty [5] et le Père Ventura [6], tout en reconnaissant à l'esprit humain assez de forces personnelles pour découvrir les vérités

1 — *Rech. philosophiques*, t. I.
2 — *Essai sur l'indifférence en matière de religion*, t. II.
3 — Condamnation du tome 2ème de l'*Essai sur l'indifférence*.
4 — *Psychologie expérimentale*.
5 — Annales de phil. chrét., 4ième série, vol. VII et VIII.
6 — *Cours de philos. chrétienne*, et ailleurs.

d'ordre physique, lui refusèrent ce pouvoir quant aux choses métaphysiques, surtout quant aux doctrines religieuses et morales. La raison selon eux ne pouvait connaître ces vérités, les démontrer d'une manière sûre, qu'à l'aide de l'enseignement traditionnel et social.

Ce traditionalisme mitigé n'excita pas moins d'opposition que le premier. Déjà, en 1855, la congrégation de l'Index avait formulé sur ces matières certaines condamnations assez explicites. Les Pères du Vatican [1] achevèrent de mettre en lumière et de venger la vérité par le décret suivant : "Si quelqu'un dit que par ses forces naturelles la raison humaine ne peut pas connaître *d'une manière certaine*, au moyen des créatures, le Dieu un et vrai, notre créateur et Seigneur, qu'il soit anathème."

Assurément, nous sommes loin de méconnaître la convenance, l'extrême utilité, la nécessité morale d'une révélation pour apprendre à l'homme ses principes religieux, la notion, même naturelle, de ses devoirs et de sa fin ; mais ce que nous ne pouvons admettre, c'est que l'esprit humain doive être considéré comme un arbre sans vie, semblable au figuier stérile dont parle l'Ecriture.

Nous affirmons au contraire que *la raison humaine, dans son état de déchéance, peut, absolument parlant, découvrir par elle-même et prouver jusqu'à l'évidence plusieurs vérités de l'ordre naturel, soit physiques, soit métaphysiques et morales.*

1 — II, can. 1.

En effet, toute force, tout principe d'opération possède une influence réelle par rapport aux actes qui lui sont proportionnés ou que le rayon de son activité embrasse. Or l'intellect humain est une puissance active, une force immatérielle, une lumière, créée sans doute, mais participant à l'éclat révélateur de l'intellect divin. Donc cette lumière, tant qu'elle n'est pas éteinte par un souffle mortel, peut par elle-même suffisamment éclairer un certain nombre de vérités, c'est-à-dire celles qui, ressortant par voie d'abstraction des créatures sensibles, se trouvent en proportion avec les facultés de l'homme [1].

Ce que nous disons là doit s'entendre également des vérités physiques et des doctrines métaphysiques et morales, parce que, aucune d'elles n'étant en dehors de la sphère de nos connaissances naturelles, toutes peuvent s'abstraire, ou, du moins, se déduire des objets qui nous environnent.

C'est pourquoi S. Thomas, dans une intéressante question intitulée *De magistro* [2], ne craint pas d'affirmer d'une manière générale le pouvoir qu'a la raison, prise individuellement, de connaître le vrai. " Sans nul doute, écrit-il, quelqu'un peut, par la lumière de la raison qui est nativement en lui, sans l'enseignement ou le secours d'une instruction extérieure, parvenir à la connaissance de beaucoup de choses qu'il ne sait pas,

1 — S. th., 1a 2æ, q. 109, a. 1.
2 — De Veritate, q. 11, a. 2.

comme on le voit dans quiconque acquiert la science par ses propres découvertes. "

Ce que S. Thomas enseigne ici de la vérité en général, il le proclame ailleurs, en termes non équivoques, des vérités *morales et religieuses.* " Il y a, dit-il dans la *Somme contre les gentils* [1], d'autres vérités auxquelles la raison naturelle peut atteindre, comme par exemple celles-ci : Dieu existe, Dieu est un, et autres de ce genre, que des philosophes, guidés par les lumières de la raison, sont parvenus à établir selon les règles de la démonstration."

Lui-même, au début de sa *Somme théologique* [2], pour prouver qu'il existe un Dieu, propose cinq arguments tellement clairs et précis, tellement rigoureux qu'ils ravissent en quelque sorte l'assentiment de la raison. Rien n'est en effet plus simple, plus facile et plus naturel que de conclure d'effets certains à une cause également certaine, et c'est sur ce principe, cette base si élémentaire, que reposent essentiellement les preuves rationnelles de l'existence de Dieu.

Cette doctrine de S. Thomas, aussi logique et vraie qu'honorable pour l'esprit de l'homme, n'est du reste qu'un écho des oracles divins. " La grandeur, dit le Sage [3], et la beauté des créatures sont propres à faire connaître et à manifester le créateur.... Si les hommes par la science ont pu s'élever jusqu'à la con-

1 — L. I, c. 3.
2 — 1a, q. 2. a. 3.
3 — Sap. XIII, 5-11.

templation de l'ordre du monde, comment n'ont-ils pas plus aisément découvert Celui qui en est le maître ? "

S. Paul [1], parlant aux Gentils des mystères de l'Evangile, s'écrie à son tour : " On y voit la colère de Dieu éclatant du haut du ciel contre l'impiété de ces hommes qui retiennent la vérité divine captive dans l'injustice ; en effet ils ont connu ce qu'on peut découvrir de Dieu, Dieu même le leur ayant fait connaître. Car ce qu'il y a d'invisible en Dieu est devenu visible, depuis l'origine du monde, par le spectacle des choses créées, qui proclament en même temps son éternelle puissance et sa divinité. En sorte qu'ils sont inexcusables, parceque, ayant connu Dieu, ils ne l'ont point glorifié comme tel et ne lui ont point rendu grâces." Ces paroles sont péremptoires. Elles prouvent à qui les entend que les philosophes païens ont connu ou pu connaître le véritable Dieu, sa puissance, sa bonté, le culte que nous lui devons, et cela non par l'enseignement, non par les lumières d'une révélation spéciale, mais par le témoignage des créatures visibles.

C'est ce que S. Augustin [2], d'accord avec la tradition, affirme éloquemment dans le passage suivant : " Interrogez, dit-il, l'univers, le ciel si magnifiquement orné, les astres resplendissant d'un si radieux éclat et disposés dans un si bel ordre. Ne semble-t-il pas qu'ils vous répondront à leur manière : c'est Dieu qui nous a faits ?

1 — Rom. I, 18-21.
2 — Serm. 55.

D'illustres philosophes se sont livrés à ces recherches, et à l'œuvre ils ont reconnu l'ouvrier."

Il serait aisé de faire voir, en multiphiant les citations, que jamais l'Eglise n'a pactisé avec l'idée traditionaliste, en ce qui concerne les forces de la raison humaine. — D'ailleurs, pourrait-elle favoriser un système dont les principes et les conséquences, loin de la protéger, l'exposent sans merci aux coups de ses ennemis ? Il faut bien l'avouer, le traditionalisme, en prétendant affermir la vérité dans les âmes, leur en ferme le chemin, et de plus, sans le vouloir, il prépare au rationalisme les armes les plus redoutables contre la foi.

En effet, nous le savons, Lamennais et ses disciples placent dans l'autorité soit des hommes soit de Dieu la source et le criterium de toute certitude. Or, dans cette hypothèse, comment la raison privée se persuadera-t-elle qu'elle est tenue d'obéir aux jugements de l'autorité comme à des oracles souverains ? Sera-ce en se démontrant à elle-même que cette autorité est digne de foi, qu'elle ne peut ni tromper ni être trompée ? Mais les traditionalistes refusent à la raison toutes ressources personnelles, toute force démonstrative. Sera-ce en invoquant l'autorité elle-même ? Mais elle tomberait ainsi dans la plus évidente pétition de principe. Croira-t-elle enfin sans motif suffisant, sans fondement qui appuie sa croyance, sans s'être prudemment convaincue qu'il faut croire ? Cela n'est pas possible. On le voit donc, de quelque côté qu'elle se tourne, la raison dans ce système n'a d'autre issue que le doute.

Vainement les partisans du traditionalisme modéré font-ils une distinction entre les vérités d'ordre physique et celles qui appartiennent à l'ordre métaphysique, religieux et moral, disant que la raison peut découvrir les premières, mais non les autres. — Supposé qu'on ne pût, sans l'aide de l'enseignement, sans le secours de la tradition et de la révélation, connaître les fondements de l'ordre moral et religieux, toute tradition, toute manifestation divine, par le fait même, manquerait de base. Car pour ajouter foi aux doctrines révélées, il faut y voir l'écho de la pensée de Dieu ; il faut donc précédemment savoir que Dieu existe, que sa providence s'exerce sur tous et chacun de nous, que dans sa haute sagesse, sa bonté infinie il ne veut ni ne peut tromper ses créatures. Or si la raison est par elle-même incapable de démontrer ces vérités, comment l'homme pourrait-il en obtenir la certitude ? On en serait réduit à ce que dit de Maistre : " Dès que vous séparez la raison de la foi, la révélation, ne pouvant plus être prouvée, ne prouve plus rien. "

J'ajoute que ce système, loin d'être utile aux apologistes dans la lutte qu'ils soutiennent contre le rationalisme, fournit à ce dernier l'occasion d'accuser et de calomnier l'Eglise. Que reproche-t-on en effet à l'Eglise ? de mépriser la raison, d'en sacrifier les droits, la noblesse et la gloire aux exigences de la foi, d'enrayer le progrès des sciences, de propager l'obscurantisme. Or ne sont-ce pas là autant de conséquences des principes traditionalistes ? Oui, sous

prétexte d'humilier la raison, cette doctrine la méprise : elle outrage ses droits, méconnaît son pouvoir ; elle entrave, en exagérant la nécessité de la foi, l'essor des sciences rationnelles, métaphysiques et morales, et dérobe au génie de l'homme le plus beau fleuron de sa couronne.

Voilà pourquoi nous la tenons pour fausse, anti-catholique et anti-philosophique.

Objections.

Nos adversaires sans doute ne manqueront pas de dire que la raison humaine est faillible, sujette à l'erreur, qu'elle ne saurait par conséquent établir nos connaissances sur l'immobile fondement de la certitude. "Quelle est, s'écrie Lamennais [1], la vérité que le raisonnement ait laissé intacte ? Que ne nie-t-on pas à son aide et que n'affirme-t-on point ? Il sert et trahit indifféremment toutes les causes ; il ôte tour à tour et donne l'empire à toutes les opinions."

Nous répondrons d'abord que la raison humaine faillible *par accident*, ne l'est pas *essentiellement*, en vertu même de sa nature. Il est vrai, bien des obstacles peuvent s'opposer et nuire à la rectitude de ses jugements : le manque de temps, la paresse, les passions, l'imagination, la précipitation, les préjugés, une faiblesse naturelle dont souffrent beaucoup d'esprits, le sophisme,

1 — *Essai sur l'indifférence*, tom. II, ch. 13.

l'autorité des maîtres de l'erreur, voilà autant de causes qui trop souvent s'unissent pour entraîner la raison hors du droit sentier. Mais ces causes, notons-le, malgré toute leur influence, lui sont en quelque sorte extrinsèques : elles ne tiennent pas nécessairement et radicalement à son essence. — Ordonné par lui-même à la contemplation du vrai, il serait absurde de prétendre que l'intellect humain ne pût jamais, d'une manière sûre, accomplir une opération qui est sa fin et sa raison d'être. Mieux vaut croire que cette faculté, dans l'usage légitime qu'elle fait de son pouvoir, est naturellement infaillible ; non pas comme Dieu lui-même qui possède par essence toute sagesse et toute perfection, mais comme une créature, qui a reçu ce don du ciel.

Si l'on veut, après cela, faire le procès de la raison en disant que, de fait, elle n'a laissé intacte aucune vérité, qu'elle a pris la défense de toutes les opinions et de toutes les erreurs, il suffira d'observer que c'est là un abus, non un vice radical de la faculté de penser. Quand l'homme, respectueux de sa propre dignité, a voulu suivre les lois, les principes de logique qui régissent son intelligence, il a connu le vrai : témoin les savants traités de plusieurs philosophes païens. Quand, au contraire, mettant de côté ces lois, il a cédé aux entraînements du préjugé et de la passion, on l'a vu, victime du doute, des systèmes les plus monstrueux, rouler et s'abîmer dans l'erreur. C'est ce que l'his-

toire atteste, sans pour cela donner gain de cause aux contempteurs de l'esprit humain.

On dira encore que le premier homme a reçu, dès l'origine, en même temps que la parole, une révélation doctrinale dont il a transmis l'héritage à sa postérité, et qu'il en devait être ainsi, parce que la parole, précédant l'idée et l'engendrant dans les âmes [1], est nécessairement d'institution divine.

— Répondons, avec Perrone [2], qu'ici nos adversaires semblent confondre deux choses pourtant tout à fait distinctes, à savoir l'ordre historique et l'ordre logique. De ce que l'homme, en fait, a d'abord connu par voie de révélation une foule de vérités, s'en suit-il que jamais, laissé à ses propres forces, il n'eût pu découvrir et prouver démonstrativement ces mêmes vérités ? Rien n'autorise une telle conclusion.— Ces deux ordres d'ailleurs, l'ordre historique et l'ordre logique, loin de s'exclure, s'harmonisent et se prêtent un mutuel appui. D'un côté, la tradition, propagée d'âge en âge, a procuré aux hommes une connaissance plus prompte des vérités religieuses ; de l'autre, la raison, recueillant ces principes, en a pénétré le sens, soutenu et consolidé l'empire dans les âmes ; puis, cette foi séculaire venant à s'altérer, quelques esprits d'élite surent encore, au milieu de l'ignorance universelle, dégager des théories et des systèmes humains l'immuable formule de la vraie et pure doctrine.

1 — De Bonald.
2 — *Prælect. theolog*, t. IV, 3ème part.

Nous sommes donc bien éloignés de croire avec de Bonald que le mot précède l'idée, que tout acte de l'intelligence est postérieur à l'enseignement. Quelque opinion qu'on adopte sur l'origine du langage [1], c'est pour nous une vérité d'expérience et de raison que l'homme peut penser sans le ministère de la parole. Celle-ci, en effet, ne nous a-t-elle pas été donnée pour exprimer nos idées et traduire nos jugements ? N'est-elle pas l'écho sensible, la manifestation de tout ce qui se passe en nous ? Alors, comment soutenir qu'elle vient avant l'idée, c'est-à-dire que l'écho précède ce qui l'a fait naître ? Non, quoique la parole serve à éveiller l'esprit, à fixer l'attention, à rendre plus facile, plus direct et plus sûr le chemin du raisonnement et de la vérité, ce n'est pas elle toutefois qui fait éclore nos premières pensées ; et " aucun enseignement ne peut avoir d'effet qu'en vertu de cette lumière ", mise par Dieu en nous, laquelle s'appelle raison, et " qui nous manifeste les principes naturels [2] ".

1 — Vraiment, nous ne voyons pas pourquoi l'homme, doué de tous les organes nécessaires à la parole, n'eût pas pu par lui-même et à force d'exercices, sans une révélation divine, mettre en jeu ces ressorts, cette faculté naturelle si intimement liée au travail de sa pensée. Cela, au contraire, nous semble absolument *possible*.

Cependant, quant *au fait*, il convenait que le premier homme, créé dans un état de si grande perfection, reçut de Dieu lui-même, par une communication immédiate et gratuite, le don précieux du langage.

2 — S. Thomas, Question *de magistro*, a. 1, c.

DEUXIÈME PARTIE

LA RAISON ET LA FOI CONSIDÉRÉES DANS LEURS RAPPORTS

Dans la première partie de ce traité, nous avons tâché d'établir la notion véritable de la raison et de la foi, ce qu'elles sont en elles-mêmes et d'une manière absolue. Il s'agit maintenant d'examiner les rapports qui existent entre ces deux puissances.

Ces rapports sont multiples. Nous considèrerons la raison à quatre points de vue :

1° En tant qu'elle précède la foi et y dispose ;

2° En tant qu'elle accompagne l'acte de foi ;

3° En tant qu'elle agit, comme facteur théologique, sur les doctrines révélées ;

4° Selon qu'elle-même subit l'influence de la foi.

CHAPITRE PREMIER

Comment la raison dispose l'homme à la foi.

ARTICLE PREMIER

La raison et les preambules de la foi.

Qu'appelle-t-on préambules de la foi ?

A quelles vérités, en particulier, ce titre est-il attaché ?

La raison démontre avec certitude la spiritualité, l'immortalité de l'âme, l'existence de Dieu, sa Providence, etc.

De même que la grâce présuppose la nature sur

laquelle elle s'appuie, qu'elle élève et perfectionne, ainsi la foi chrétienne requiert certaines connaissances naturelles auxquelles elle s'ajoute et qui lui servent de base [1].

Ces vérités qui dans l'esprit de l'homme précèdent l'acte de croire et, sous l'influence divine, y disposent, sont appelées par S. Thomas *préambules de la foi.* Ce sont d'une part l'existence de l'âme, sa spiritualité, son immortalité ; de l'autre l'existence de Dieu, sa sagesse, sa bonté, sa justice, sa Providence ; toutes choses sans lesquelles la révélation divine serait un non-sens ou une fiction.

Or nous avons prouvé, en réfutant plus haut le traditionalisme, combien il serait injuste de nier à l'esprit humain le pouvoir de démontrer les principales vérités de l'ordre religieux et moral. Aussi, dans tous les temps, la philosophie, digne de ce nom, s'est-elle fait gloire d'établir par d'invincibles raisonnements la *spiritualité* et *l'immortalité* de l'âme. De la noblesse de nos actes intellectuels et moraux, de la puissance, de l'élan de nos aspirations, elle a conclu avec certitude à la réalité d'une substance pouvant exister par elle-même, supérieure à la matière, libre des entraves et des vicissitudes de la mort. Le matérialisme n'a pu entamer ces belles démonstrations.

Mais la raison humaine n'a pas seulement fécondé

1 — S. th., 1a, q. 2, a. 2 ad 1um.

le champ de la psychologie ; dans son vol hardi vers des sphères plus élevées, elle a atteint, pour les éclairer, les sommets de la métaphysique. Sublime rôle que le sien ! Elle démontre avec évidence *l'existence d'un Etre Suprême*, cause première de toutes choses. Elle en retrace la beauté, les *perfections* souveraines. Elle admire sa sagesse, sa puissance infinie, elle décrit les ressorts de son universelle *Providence*. Bref, elle construit et prépare de ses mains le glorieux vestibule où bientôt Dieu, par sa grâce, viendra prendre l'homme pour l'introduire dans le temple sacré de la foi.

ARTICLE DEUXIÈME

La raison et la révélation.

I. — Autre tâche de la raison : étudier les motifs de crédibilité.
II. — Par cette étude, la raison peut très certainement démontrer le fait de la révélation
1° Témoignage de Léon XIII.
2° Preuves tirées de la sagesse de Dieu et de la nature de l'homme.
3° Tableau des principaux motifs de crédibilité.

Pour mener à bon terme l'importante mission qui lui est confiée, l'esprit humain ne se borne pas à établir dans toute leur certitude les préambules de la foi. Une autre tâche non moins belle et non moins nécessaire sollicite ses efforts. L'homme en effet n'accepte les

vérités révélées qu'en autant que celles-ci lui paraissent croyables, et cette crédibilité puise toute sa force dans des motifs extrinsèques, certains et évidents. C'est le droit de la raison, ainsi que son devoir, de rechercher ces motifs ou fondements de la foi, de faire une étude sérieuse des prophéties et des miracles, et de se disposer ainsi, sous l'action de la grâce, à l'acceptation des mystères divins.

Certains auteurs catholiques, donnant dans les idées de l'école traditionaliste, ont cru que les miracles ne pouvaient amener l'homme à reconnaître d'une manière sûre la divinité de la révélation. Mais les déclarations, naguère faites par l'Eglise, ne laissent maintenant place à aucun doute : " La raison, dit Léon XIII [1], montre comment la doctrine évangélique est apparue dès le principe, au milieu des clartés d'admirables prodiges, preuves *certaines* de l'irréfragable vérité."

Cette conclusion se déduit, *premièrement* de la sagesse de Dieu, *secondement* de la nature de l'homme. — Dieu, l'infinie sagesse, n'a pas dû parler aux hommes ni exiger d'eux une complète adhésion à ses enseignements sans marquer sa parole de signes convenables [2]. Or à quoi serviraient ces arguments et ces signes, s'ils n'étaient de nature à projeter sur les esprits bien disposés les lumières de l'évidence ? L'homme, dans cette impuissance à discerner le vrai divin, ne se trouverait-il pas fatalement

1 — Encycl. *Æterni Patris*.—Voir aussi le Conc. du Vatican, ch. III.
2 — S. th., 3a, q. 43, a. 1.

livré, condamné par Dieu lui-même aux angoisses du doute et aux craintes de l'illusion ? — Non, l'assentiment de notre intelligence aux vérités révélées doit être prudent et sage ; ce que Dieu demande de nous, c'est, selon le mot de S. Paul, un hommage raisonnable — *rationabile obsequium.* L'honneur même de notre nature l'exige. Mais cet hommage ne serait pas digne de l'homme, mais cet assentiment aux dogmes surnaturels manquerait de prudence si, par un examen sérieux et attentif des motifs de crédibilité, la raison était incapable de se démontrer à elle-même le fait de la révélation. Concluons avec S. Thomas que " ceux qui ajoutent foi aux vérités divines, aux mystères que nous ne pouvons comprendre, ne croient pas à la légère [1] ", bien plus " qu'ils refuseraient toute créance si, à la lumière de signes certains, ils ne voyaient qu'il faut croire [2] . "

Ces signes manifestes autant que nécessaires, les voici parfaitement résumés dans une page remarquable du Rév. Père Monsabré. [3] " D'un côté, dit-il, les prophéties, c'est-à-dire non pas des prévisions qui ont pour point d'appui les lois générales de la nature ou de la vie morale, prévisions dont est capable tout mathématicien, tout physicien ou tout homme réfléchi, mais des prévisions et des prédictions qui dominent les règles connues et n'ont pour point d'appui que le terrain le

1 — *Somme contre les Gentils*, I, 6.
2 — S. th., 2a 2æ, q. 1, a. 4 ad 2um.
3 — 2ème conférence.

plus inconstant, le plus mobile, le plus agité... le libre arbitre des hommes.

" D'un autre côté, les miracles, c'est-à-dire non pas des œuvres simplement prestigieuses, résultat du travail d'un homme habile ou de l'inflence d'un mauvais génie... mais des œuvres évidemment prodigieuses que la bonne foi accepte sans retard, et que la mauvaise foi, malgré l'audace, la violence et la persévérance de ses efforts, ne peut ramener aux lois communes et naturelles de l'ordre providentiel : œuvres accomplies dans tous les mondes, et le monde physique et le monde intellectuel et le monde moral. Dans le *monde physique* : les astres arrêtés ou obscurcis, les eaux des mers et des fleuves fendues jusqu'au lit, ou rendues solides à l'égal des voies publiques ; la destruction soudaine des villes, des peuples et des armées ; la multiplication des substances, la guérison instantanée des maladies et des infirmités,.....enfin la résurrection des morts. Dans le *monde intellectuel :* l'illumination des esprits obscurs qui, de l'impuissance, de l'ignorance et de l'idiotisme, passent subitement à la puissance de l'éloquence et de la plus haute sagesse. Dans le *monde moral :* la propagation et la conservation d'une doctrine, contre laquelle conspirent et luttent sans cesse les instincts pervers de l'humanité ; la constance de plus de onze millions d'hommes, femmes et enfants, à qui les supplices les plus atroces et la mort la plus ignominieuse n'ont pu arracher la négation d'un fait."

Voilà des signes frappants, des choses évidentes et à la portée de tous —" *Omnium intelligentiæ accommodata* [1]." Or, remarque S. Thomas [2], toutes les erreurs qui ont cherché à s'implanter dans le monde sont privées de ces brillants caractères. A preuve le Mahométisme, que ne recommande ni la prophétie, ni le vrai miracle, et qui n'est parvenu à se créer des adeptes que par la force des armes et en flattant les plus viles passions.

Donc la raison peut par elle-même discerner d'entre les doctrines fausses la révélation divine, et démontrer avec certitude que Dieu a parlé.

ARTICLE TROISIÈME

La raison et l'Eglise de Jésus-Christ.

I.— Nécessité de connaître la vraie Eglise.
II.— La raison peut acquérir cette connaissance.
1° Sentiment des Pères du Vatican et de Léon XIII.
2° Preuve rationnelle, fondée sur l'obligation où nous sommes d'entrer dans l'Eglise.
III.— Deux voies y conduisent :
1° Les motifs de crédibilité.
2° Les propriétés qui sont l'apanage de l'Eglise véritable.
Témoignage de l'Ecriture.

Ce serait peu de connaître le fait de la parole divine, si l'on ne savait encore où se trouve cette parole, et quel en est le légitime organe.

1 — *Conc. du Vatican*, III.
2 — *Somme contre les Gentils*, I, 9.

Dieu en effet, pour maintenir l'homme dans l'inaltérable pureté de ses croyances religieuses, a voulu l'entourer des lumières nécessaires : il a fondé une Eglise surnaturelle et visible, un tribunal auguste, dépositaire de sa doctrine, interprète infaillible de ses révélations.

Or la raison humaine, que ses démonstrations conduisent à admettre l'existence du Christianisme, peut-elle aussi, par elle-même, découvrir cette vraie Eglise, à laquelle sont confiés les intérêts de la foi ? Oui ; c'est ce qu'enseigne en termes explicites le Concile du Vatican [1], et, après lui, Léon XIII [2], et pour le démontrer, nous n'aurons qu'à puiser à ces sources autorisées les principes qu'elles renferment.

Tous premièrement conviennent que Dieu, dans sa justice, ne saurait imposer une obligation quelconque sans offrir en même temps les moyens de la remplir. Or, s'il est un précepte évidemment inculqué par Jésus-Christ à tous les hommes, c'est celui de chercher leur salut dans l'Eglise qu'il a lui-même fondée, d'entrer sans retard dans cette divine société, qui est faite pour toutes les nations. " Hors de l'Eglise, dit l'axiome, point de salut ! " — " *Quærite primùm regnum Dei* [3]. Cherchez d'abord le royaume de Dieu. " Ceci suppose donc que la vraie Eglise est essentiellement visible, et que l'homme possède dans les lumières de sa raison un moyen sûr de la reconnaître.

1 — Ch. III.
2 — Encycl. *Æterni Patris.*
3 — Matth., VI, 33.

Deux voies peuvent le conduire à ce but, toutes deux accessibles à ses facultés naturelles.

La première est celle des *motifs de crédibilité*, notamment des miracles, qui, en établissant la divinité de la religion, ont prouvé dans tous les siècles et prouvent encore aujourd'hui la céleste origine de l'Eglise romaine, au nom de laquelle ces prodiges s'accomplissent. C'est ce que Bossuet [1] exprimait en disant " que le même principe qui nous fait chrétiens nous doit aussi faire catholiques."

L'autre voie consiste dans les propriétés mêmes de l'Eglise de Jésus-Christ. Les propriétés d'un être, si elles sont plus connues que cet être lui-même, en révèlent nécessairement la nature, et le distinguent de tout autre objet. Ainsi en est-il de l'Eglise établie par Dieu pour sanctifier les hommes : elle porte en elle-même, sur son front, sur ses temples, dans ses antiques traditions, des preuves irrécusables de sa divine origine, de son authenticité et de sa mission. D'après la volonté de son auguste fondateur, elle devait vivre et grandir dans une parfaite *unité ;* elle devait être sainte, catholique, apostolique : *sainte* par la perfection de sa doctrine et de ses membres, *catholique* par l'étendue de son action, *apostolique* par la chaîne non interrompue de ses pasteurs. C'est la notion abstraite de l'Eglise véritable, telle que contenue dans les Saintes Ecritures

1 — *Instruction pastorale sur les promesses de l'Eglise*, tom. XXII, ed. Vers.

et dans la tradition, et telle aussi qu'elle se montre à l'esprit même médiocrement cultivé. Or, chose remarquable, ces quatre propriétés, ces notes caractéristiques conviennent admirablement à l'Eglise romaine et ne conviennent qu'à elle seule : ce sont comme de brillants flambeaux qui, au milieu de tant de systèmes divers, du mouvement des opinions les plus opposées, et de l'effroyable corruption des mœurs publiques, l'entourent et l'illuminent d'une évidence irrésistible. — Grâce à cette lumière, des savants [1] distingués, des esprits droits, sincères et généreux ont, en grand nombre, retrouvé le sentier de la foi et solennellement reconnu la vérité du catholicisme.

Cela fait comprendre pourquoi, dans une de ses visions, le prophète Isaïe [2] nous représente Jésus-Christ, chef de la vraie Eglise, levant son étendard au-dessus des nations et ralliant à lui des quatre coins du globe les peuples dispersés par le souffle de l'erreur. Cela fait comprendre encore pourquoi, dans l'Evangile de S. Mathieu [3], cette société est comparée à une citée bâtie sur le haut d'une montagne, et que sa position rend visible à tous les regards. C'est à la saine raison, justement préoccupée des graves intérêts de l'âme, qu'il appartient de démontrer que cette cité est l'Arche Sainte, l'Eglise véritable, une et indéfectible, destinée par Dieu au salut du genre humain.

1 — Voir Newman, *Apologia pro vita sua.*
2 — XI, 12.
3 — V, 14.

ARTICLE QUATRIÈME

La raison et l'obligation de croire.

I. — Nécessité de prouver cette obligation contre le rationalisme. Deux hypothèses.

II. — 1ère Proposition : Qui ignore la vraie foi est tenu de s'en enquérir.
Remarques préliminaires — démonstration.
Objection et réponse.

III. — 2ème Proposition : Quiconque connaît la foi est tenu d'y adhérer.
Cela se prouve 1° Par la loi positive divine, 2° Par la loi naturelle.
Objections et réponses.

I

L'une des grandes, des principales erreurs de notre époque consiste, nous l'avons vu, à étendre outre mesure les droits de la raison, et à soustraire cette puissance aux devoirs religieux qui lui sont imposés. Le rationalisme proclame comme un dogme inviolable l'indépendance naturelle et absolue de l'esprit humain, et si les partisans les plus modérés de ce système consentent à admettre l'obligation où est l'homme d'écouter la parole divine, c'est toutefois en revendiquant le droit de citer à leur tribunal les vérités révélées et de n'accepter que celles qui leur paraissent évidentes.

Le moment est venu d'établir et de préciser les devoirs de la raison mise en face de la révélation avant l'acte de foi. Ces devoirs importants, la logique les

démontre avec une pleine évidence, et elle les défend avec le plus grand succès contre les objections mille fois répétées de l'école rationaliste.

L'homme qui n'a pas la foi peut se trouver en deux états divers vis-à-vis de la révélation : ou bien, en effet, il ne connaît pas encore la vraie religion, ou, s'il la connaît, il n'a pas encore donné son adhésion aux dogmes qu'elle propose.

II

Considérant la première hypothèse, nous disons que *celui qui ignore les données essentielles de la révélation est tenu d'en faire une diligente recherche.*

Assurément, il ne peut être ici question de ceux qui, retenus par une ignorance invincible, ne soupçonnent même pas le fait d'une révélation quelconque. L'état de ces âmes, plus malheureuses que coupables, constitue ce qu'on appelle *l'infidélité négative*, et Dieu, dans sa justice, ne saurait, selon S. Thomas [1], l'imputer comme une faute formelle à la conscience humaine.

Mais nous voulons parler de ces autres infidèles, dans l'âme desquels commencent à poindre, bien que d'une manière vague, les premières lueurs de la vérité, dont le doute est l'heureux présage. Pareil doute en effet ne peut tarder à s'élever dans un grand nombre d'esprits, pour peu qu'ils considèrent d'une part la

1 — S. th., 2a 2æ, q. 10, a. 1.

faiblesse et l'insuffisance morale des forces naturelles, énervées par le péché d'Adam [1], d'autre part le fait unique, éclatant, merveilleux de cette grande société chrétienne, qui, malgré tant d'obstacles, s'implante dans tous les pays, fleurit sous tous les climats, et compte parmi ses membres les hommes les plus éminents par la science et la vertu.

Voici en peu de mots l'argument fondamental sur lequel se base la proposition énoncée. D'après le sens commun et la nature même des choses, toute question d'importance majeure, toute question surtout d'où dépend le salut de l'âme, exige de l'esprit humain l'attention la plus sérieuse et les plus diligentes recherches. Or, la question d'une révélation divine, du fait et des caractères de cette intervention, est de celles qui s'imposent et priment toutes les autres ; car d'une pareille source, tout homme sensé doit attendre la solution des plus hauts problèmes qui intéressent l'humanité. Donc, qui ne possède pas la foi, qui ne connaît encore ni le sens ni l'existence de la révélation, mais cependant a conçu des doutes, celui-là est tenu de s'éclairer au plus tôt, de faire des études sérieuses, de rechercher de toute manière le chemin de la vérité.

Peut-être objectera-t-on [2] qu'il ne semble pas juste de faire peser indifféremment sur tous les hommes une aussi grave obligation, parce que la plupart d'entre eux sont par eux-mêmes incapables d'examiner à fond

1 — *Somme contre les Gentils*, IV, 52.
2 — Rousseau, *Emile*, t. III.

les différents motifs de crédibilité, d'apprécier la portée, la force des témoignages sur lesquels ils s'appuient. D'ailleurs avant de discerner la vraie révélation, il faudrait pouvoir connaître, pouvoir comparer entre elles les religions diverses qui se partagent le monde ; chose difficile, impossible même à la masse du genre humain !

— Nous remarquerons d'abord que cette comparaison, entre les divers systèmes du monde religieux, n'est pas nécessairement requise pour que l'intelligence donne à la vérité un assentiment éclairé. Car dès que l'esprit est parvenu à saisir les principaux caractères propres et distinctifs de la révélation, il peut déjà *a priori* et sans autre examen rejeter comme faux tout ce qui s'y oppose.

Secondement, rappelons que l'homme peut arriver à la connaissance de la vérité de deux façons diverses, ou par voie d'*inquisition personnelle* ou par voie d'*autorité*. Il n'est sans doute pas donné à tous de suivre la première voie, c'est-à-dire d'entreprendre ces recherches et ces études qui supposent beaucoup de temps, une grande liberté d'esprit et un haut degré de culture intellectuelle. Mais alors reste une autre voie, la voie de l'autorité, de l'enseignement et du témoignage. Celle-ci, tous peuvent la suivre, et elle est pour le vulgaire le moyen naturel d'apprendre à connaître Dieu, sa doctrine et sa loi. Quand en effet l'homme, s'interrogeant lui-même, se sent impuissant à discerner le vrai du faux, ce que le bon sens suggère, c'est de s'abandonner au jugement des sages.

III

Venons-en maintenant à la seconde hypothèse. Nous nous hâtons d'affirmer que *quiconque connaît la révélation chrétienne est strictement tenu d'y adhérer* [1].

Ce devoir qui s'impose à la conscience de l'homme est également dicté par la loi *positive divine* et par la loi *naturelle*.

En effet, dans son état d'essentielle dépendance vis-à-vis de Dieu, la raison ne saurait être libre d'accepter ou de repousser à son gré un précepte quelconque émané du Créateur. Or, il est certain que Dieu, en faisant aux hommes le don d'une révélation, a voulu exiger d'eux un plein assentiment à chacune des vérités révélées. — Eh quoi ! pourrait-on raisonnablement supposer que le Verbe Divin ait parlé sans demander qu'on ajoute foi à sa parole ? L'homme lui-même, quand il parle, veut être cru : comment le Créateur, en s'adressant à sa créature, n'eût-il pas eu le même désir et la même volonté ? Mais tout doute sur ce point cesse d'être possible, si l'on considère en quels termes la révélation est conçue. Dieu s'exprime en Maître qui veut qu'on lui obéisse, en Docteur qui exige qu'on reçoive ses enseignements : " C'est, dit S. Jean [2], *un commandement* qu'il nous a fait de croire au nom de son Fils Jésus-Christ." — " Sans la foi, écrit S. Paul [3], il est

1 — *Conc. du Vatican*, III.
2 — 1 Joan. III, 23.
3 — Hebr. XI, 6.

impossible de plaire à Dieu," c'est-à-dire que la foi est commandée par Dieu comme l'unique et indispensable moyen d'atteindre cette fin dernière, suprême, surnaturelle à laquelle l'homme est universellement appelé. Si donc, d'un côté, le précepte est formel, de l'autre l'obligation qui en résulte ne saurait être douteuse.

Du reste à ce précepte vient se joindre l'enseignement de la loi naturelle. L'ordre et la justice demandent que la raison inférieure reçoive sa direction de la raison supérieure. Or, peut-on l'ignorer ? notre intelligence est finie, essentiellement imparfaite ; celle de Dieu, au contraire, est l'absolue sagesse, la perfection infinie. Comment donc l'homme pourrait-il, sans faire au Créateur la plus grave des injures, sans violer le droit naturel lui-même, refuser d'obéir à la raison divine, de s'incliner devant la révélation ? — Pareille désobéissance s'appelle en théologie le péché d'infidélité.

En vain pour infirmer la valeur de ces arguments, les ennemis de la foi recourent-ils à divers motifs, tantôt à la nature de la révélation, qui ne serait d'après eux qu'un simple privilège susceptible d'être refusé, tantôt aux fameux principes de l'indépendance native et inaliénable de la raison, et de la liberté de conscience.

— La révélation, répondrons-nous d'abord, n'est pas seulement une faveur, c'est-à-dire un effet de la libéralité divine : elle est en même temps une loi, un acte, un exercice du souverain empire de Dieu sur la créature raisonnable. Dieu, le maître absolu de tout ce qui existe, a pu, sans attendre le consentement de l'homme,

l'élever à une fin surnaturelle et lui intimer l'ordre de poursuivre cette fin [1]. C'est ce qu'il a fait, et parmi les moyens devenus nécessaires, dans cette économie de la divine Providence, se trouve en premier lieu la foi aux mystères, aux vérités révélées. Partant, pour que l'homme atteigne ses célestes destinées, il ne lui suffit pas d'agir dans une sphère purement naturelle. C'est vers l'ordre surnaturel qu'il lui faut diriger ses pensées et son cœur, s'il veut échapper à cette terrible sentence : " *Qui non crediderit condemnabitur.* Quiconque n'aura pas cru sera condamné. " [2]

Mais, reprennent nos adversaires, vous oubliez que la raison est une puissance autonome, indépendante, qui ne cède qu'à la force et aux clartés de l'évidence. Peut-on exiger d'elle qu'elle se prête aveuglément à d'obscures croyances, et qu'elle abdique ainsi le plus noble de ses droits ?

— Nous concédons volontiers que la raison humaine est libre et indépendante dans *l'exercice de ses actes*, qu'elle peut, sous l'action de notre franc arbitre, se mouvoir sans contrainte dans l'immense domaine de la vérité. Mais ce que nous nions, c'est qu'elle soit également libre par rapport à *son objet.* Toute faculté de l'âme dépend nécessairement de l'objet qui lui est propre, et, puisque la raison est ordonnée au vrai, il faut qu'elle s'y rattache par des liens essentiels. Si

1 — S. th., 2a 2æ, q. 10, a. 1 — *Commentaires* de Cajetan sur cet article.

2 — Marc. XVI, 16.

donc certaines vérités d'un ordre supérieur sont jugées nécessaires au bien moral de l'homme, à sa fin et à son bonheur, inévitablement l'homme se trouve tenu de les recevoir et de s'y soumettre, pourvu, toutefois, qu'elles soient accompagnées de garanties sérieuses et de motifs suffisants. Or, tout le proclame, ces garanties et ces motifs n'ont pas manqué au Christianisme ; ils marquent, au contraire, en brillants caractères la révélation divine et justifient pleinement l'assentiment de la raison. Lors donc que celle-ci donne son adhésion à la parole de Dieu, bien loin de compromettre sa dignité et ses droits, elle en assure le triomphe ; car elle marche, par là même, vers son objet qui est le vrai.

On voit déjà ce qu'il faut penser de cet autre principe si souvent invoqué par les rationalistes : la liberté de conscience.

Dans le sens qu'on lui prête, ce principe est faux, impie et immoral. L'homme, à la vérité, n'est point contraint de faire sur l'autel de la foi le sacrifice de sa liberté. Croire est un acte libre [1]. Mais ce qui n'est pas moins vrai, c'est que, dans l'état actuel où est notre nature, par le fait de la révélation, nous nous trouvons en face d'une loi, et comme toute loi, justement édictée, implique corrélativement le devoir de s'y soumettre, il suit que l'homme, en son for intérieur, ne saurait être libre de rejeter impunément le joug de la foi.

1 — Voir plus loin, ch. II, art. 6.

CHAPITRE DEUXIÈME

—

De l'accord qui existe entre la raison et la foi.

Nous venons de voir comment la raison, sagement disciplinée, peut ouvrir le chemin des vérités religieuses, et, moyennant la grâce divine, disposer l'homme à recevoir le don précieux de la foi. Reste maintenant la question principale, celle qui constitue le fond même de ce traité. Y a-t-il, peut-il y avoir entre la raison et la foi, entre ces deux puissances qui se partagent l'empire des âmes, contradiction et désaccord ?

Plusieurs l'ont pensé et le pensent encore aujourd'hui. Luther n'hésitait pas à dire que la théologie et la philosophie doivent nécessairement se combattre ; d'après lui, ce qui est philosophiquement faux peut être théologiquement vrai et vice versa. Bon nombre de protestants, suivant les traces de leur maître, n'ont pas reculé devant la témérité de ces affirmations ; et quelques-uns sont allés jusqu'à définir leur croyance par ce mot de Tertullien : *credo quia absurdum*. Inutile de rappeler que tous les incrédules et rationalistes de notre époque ne voient dans la foi chrétienne qu'une ennemie barbare, acharnée de la raison.

Mais l'Eglise, sûr interprète des doctrines de son Divin Maître, repousse énergiquement cette odieuse accusation. Parmi les propositions condamnées dans le Syllabus se trouve la suivante (VI) : " La foi du Christ est contraire à la raison humaine ; et la révéla-

tion divine, loin de servir à la perfection de l'homme, lui est plutôt nuisible. " C'est donc la contradictoire qui est vraie.

Nous ferons voir d'abord combien il est raisonnable d'adhérer fermement aux vérités révélées ; puis nous montrerons qu'il ne peut y avoir d'opposition réelle entre la foi et la raison, entre la Bible et la science. Suivront quelques articles sur des sujets connexes et certains points d'histoire dont le rationalisme a le plus abusé.

ARTICLE PREMIER

Que l'adhésion aux dogmes surnaturels est un acte raisonnable. [1]

Preuves.

1° Dans l'ordre domestique, civil et scientifique la foi joue un grand rôle : pourquoi ne servirait-elle pas de base à l'ordre surnaturel ?

2° Il est raisonnable de croire tout ce qui s'appuie sur des motifs suffisants.

3° Les plus grands génies ont cru à la révélation.

4° Paroles de Pie IX.

Deux grandes sources de connaissances sont ouvertes à l'homme : le raisonnement et l'autorité.

Or si l'intelligence, dans les choses de la vie, ne croit pas indigne d'elle d'ajouter foi au témoignage humain, à la parole d'un père, d'un collègue, d'un ami,

1 — *Somme contre les Gentils,* I, 6.

pourquoi, dans les choses qui intéressent l'âme, refuserait-elle de se rendre à l'autorité divine ? Il est constant en effet que l'ordre social, tant civil que domestique, repose en grande partie sur la foi du témoignage : si bien que sans cette confiance dans la parole humaine, — confiance d'ailleurs facile, naturelle et instinctive, — les hommes, isolés, séparés les uns des autres, seraient bientôt réduits aux horreurs de la vie sauvage.

Dans l'ordre scientifique lui-même, ne voit-on pas le disciple accepter à l'avance, sur la parole du maître, certaines propositions non encore évidentes, mais nécessaires à l'intelligence d'autres vérités, et qui n'apparaîtront que plus tard dans toute leur lumière [1] ? — Quoi donc d'étonnant si l'ordre surnaturel repose sur cette vertu de foi, par laquelle l'homme croit à Dieu comme à un père bien aimé et au suprême Docteur des âmes !

Nous avons démontré qu'il existe des mystères. Secrets impénétrables de l'éternelle sagesse, dès que Dieu nous les révèle et entoure sa parole de preuves décisives, ils ne peuvent être mis en doute : c'est justice de les croire. Car, comme dit si bien S. Ambroise, " à qui croirais-je mieux qu'à Dieu, lorsqu'il s'agit des choses de Dieu ? " Or, rien de plus certain, de plus irrécusable que les démonstrations fournies par Jésus-Christ. Pour confirmer la vérité de dogmes qui surpassent nos connaissances naturelles, il opère visiblement d'admirables phénomènes en dehors de toutes les

1 — S. th., 2a 2æ, q. 2, a 3.

forces créées ; pour montrer aux hommes que la révélation est divine, il accomplit des choses qui exigent un pouvoir divin, il parle à la nature, la domine, la subjugue, il prévoit et prédit d'étranges événements cachés à tous les regards. Que peut-on exiger de plus ?

Il est vrai, les miracles, si fréquents dans les premiers siècles, sont devenus plus rares [1]. Faudrait-il en conclure que la foi catholique manque actuellement de motifs suffisants qui lui servent d'appui ? Certainement non. Ces prodiges si nombreux, si frappants, si universels des temps anciens persévèrent dans la tradition des peuples et les effets qu'ils ont produits. Ils subsistent, aux yeux de tous, dans ces vastes sociétés formées par le Christianisme, dans ces générations, dans ces nations entières dont l'étonnante conversion, l'ardent esprit de foi, l'attachement à l'Eglise présentent un si beau spectacle, qui pendant de longs siècles ont noblement triomphé de l'erreur et du vice, et qui, de nos jours encore, malgré les défections, opposent un si rare courage à toutes les perfidies et à toutes les attaques. N'est-ce pas là vraiment le plus grand des miracles ?

Ajoutons que, dans tous les siècles, les plus illustres génies, les plus hauts représentants de la raison humaine, n'ont pas fait difficulté de s'incliner devant la foi. Ils ont cru de toute leur âme, et on ne

1 — Ces paroles doivent s'entendre dans un sens général et par rapport à l'Eglise entière. Car plusieurs sanctuaires, tels que ceux de Lourdes en France, de Ste-Anne au Canada, sont aujourd'hui les théâtres d'innombrables merveilles.

concevrait guère que ces géants de la science, les Jérôme, les Augustin, les Thomas d'Aquin, les Bossuet, aient manqué d'arguments sérieux, de motifs raisonnables pour légitimer leur croyance.

Nous clorons cet article par les paroles de Pie IX[1] sur les preuves rationelles de l'acte de foi : " Combien sont nombreuses, s'écrie le savant Pontife, combien admirables, combien magnifiquement splendides les preuves par lesquelles la raison humaine doit être amenée à cette conviction profonde que la religion de Jésus-Christ est divine, qu'elle a reçu du Dieu du ciel la racine et les principes de tous ses dogmes, et que, par conséquent, rien au monde n'est plus certain que notre foi. "

Donc la foi chrétienne est une foi raisonnable.

ARTICLE DEUXIÈME

Qu'il n'existe pas d'opposition entre la raison et les mystères. [2]

I.—Preuves.
- 1er argument : le vrai ne peut contredire le vrai.
- 2ème argument : la raison et la foi ont une origine commune.
- 3ème argument : elles résident dans un même sujet.
- 4ème argument : conséquences de l'opinion contraire.
- Témoignage des Pères du Conc. du Vatican.

II.—Trois corollaires.

III.—Objections et réponses.

Quels que soient les mystères révélés par Dieu et proposés à la croyance de l'homme, il répugne de

1 — Encyclique du 20 novembre 1846.
2 — *Somme contre les Gentils*, I, 7.

penser qu'ils puissent venir en conflit avec les principes certains et les légitimes conclusions de la raison humaine. Cela est impossible. On s'en convaincra sans peine, en jetant un simple coup d'œil sur le caractère propre de la raison et de la foi, sur leur commune origine, leur siège dans un même sujet, ainsi que sur les conséquences, absurdes et grossières, qu'entraînerait un désaccord réel entre ces deux puissances.

Nous savons tout d'abord que les principes de la raison sont absolument vrais, certains, évidents, et que toute déduction logique, toute conclusion issue de ces principes, participe nécessairement à la même vérité et à la même évidence. D'autre part, quoi de plus sûr, de plus incontestable que les dogmes de la foi, lorsqu'il appert que ces dogmes émanent de l'autorité divine elle-même ? Or, selon l'axiome universellement établi, *ce qui est vrai ne peut contredire le vrai ;* seul le faux peut lui être contraire. On ne saurait donc admettre que la raison et la foi, étant, par leur nature même, ordonnées à la recherche et à la possession de la vérité, se jalousent et se combattent.

Elles ont une même source, *une origine commune* : l'une et l'autre viennent du ciel. Filles d'un même père, " sont-ce, s'écrie Monsabré [1], deux sœurs ennemies, et comme Esaü et Jacob doivent-elles se faire la guerre dans le sein qui les porte ? " Non : cela répugne. La Sagesse incréée, qui est le Verbe divin, contient en elle-

1 — 2ème conférence.

même, dans une parfaite unité, tout ce qu'expriment les vérités de la foi, comme aussi tout ce que renferment les principes de la raison. Donc, puisque raison et foi sont si unies en Dieu, pourquoi, proportion gardée, ne le seraient-elles pas en nous ? Elles le sont, c'est logique, non pas jusqu'à se confondre en une seule et même chose, mais si bien qu'elles reflètent, sous différents aspects, les beautés d'un même être, les mêmes perfections divines.

Cette harmonie intime de la foi et de la raison peut se prouver encore par le *siège qu'elles occupent.* Il est connu en effet que toutes deux résident dans l'intelligence même. " La foi siège au sommet, la raison un peu plus bas [1]. " Or, nous dit S. Thomas, deux habitudes contraires ne sauraient simultanément se trouver dans un même sujet. Donc, même conclusion : quand la foi, don de Dieu, vient prendre place en nous et cohabiter avec la raison, ce ne peut être pour la combattre, encore moins pour la détruire. Loin de là, nous devons croire, comme nous le prouverons ailleurs, qu'elle lui apporte force et secours, protection et lumière.

Ceux qui redoutent la lutte entre ces deux puissances, une sorte d'empiètement de la foi sur la raison, semblent ne pas voir à quelles *absurdités* cette appréhension les conduit. Dans cette étrange hypothèse, Dieu se contredirait lui-même : auteur de l'âme raison-

1 — Monsabré, *loc. cit.*

nable ainsi que de l'âme croyante, il éteindrait le flambeau de l'une par les obscurités de l'autre ; il n'aurait créé la raison que pour l'humilier, l'asservir, et en faire l'esclave de la foi. Cette supposition est indigne de Dieu, absurde et blasphématoire.

Aussi les Pères du Vatican, guidés, tout à la fois, par les lumières de l'Esprit Saint et les preuves rationnelles que nous venons d'indiquer, ont-ils clairement et solennellement défini qu'entre ces deux principes des connaissances humaines — la foi et la raison — il ne saurait y avoir de dissentiment véritable. " *Nulla... vera dissensio esse potest* [1]. "

De cette doctrine, il suit 1° que toute assertion contraire aux dogmes révélés, ou opposée à ces vérités, qui, bien que naturelles, ont avec les dogmes un rapport nécessaire, doit être incessamment répudiée comme fausse, malsaine et dangereuse.

2° Qu'il faut adhérer, sans la moindre hésitation, à toute définition claire et certaine de l'Eglise, quelle que soit d'ailleurs la nature des difficultés, des doutes, des contradictions que la parole divine semble de prime abord entraîner avec elle.

3° Que la foi chrétienne, même en ces circonstances, ne laisse pas d'être raisonnable ; parce que, dès qu'une doctrine porte le cachet divin, il y a lieu de conclure que tout argument contraire est radicalement vicié, entaché de sophisme et d'erreur.

1 — *Conc. du Vatic.* ch. IV.

Objections.

Le rationalisme moderne ne s'accommode guère de ces principes, qui régissent, à nos yeux, les rapports fondamentaux de la raison et de la foi. Pour en détruire la force, voici, entre mille autres, les objections principales qu'il tâche de faire prévaloir. Les mystères, s'écrie-t-il, répugnent à la raison :

Premièrement, parce qu'ils sont *obscurs*, et que l'esprit humain veut la lumière.

Secondement, parce qu'ils ne sont *pas démontrés*.

Troisièmement, parce qu'ils sont *insaisissables*.

Quatrièmement, parce qu'ils portent en eux des *contradictions* manifestes [1].

Réponse : 1° S'il est vrai que les mystères sont obscurs *en eux-mêmes*, on admettra du moins que leur *crédibilité est évidente ;* et cette lumière du dehors, cette évidence, qui les rend croyables, suffit pour satisfaire les exigences de la droite raison. Serions-nous justifiables de nier l'électricité, de la regarder comme une chose contraire à l'esprit humain, parce que sa nature nous échappe ? Non, sans doute. Pourquoi donc raisonner autrement quand il s'agit des mystères ? — Au reste, il faut se rappeler que ces obscurités de la foi ne s'étendent pas au delà des horizons de la vie présente : elles durent le temps de l'épreuve, elles contribuent au mérite du juste pour faire finalement

1 — Voir Monsabré, 4ème conférence.

place dans son intelligence aux clartés rayonnantes de l'éternelle lumière.

2° Les mystères, dit-on, ne sont pas démontrés. Je distingue : *intrinsèquement*, c'est vrai ; *extrinsèquement*, non. Nous appelons intrinsèque toute démonstration qui pénètre et fait connaître la nature, le fond intime d'une vérité. Sans doute les mystères chrétiens se dérobent à ce genre d'investigations rationnelles. Mais ce que nos adversaires ignorent ou feignent d'ignorer, c'est qu'il existe aussi une autre démonstration — la démonstration extrinsèque — laquelle a bien son prix, son importance et sa force. Par elle, en effet, par l'examen attentif des prophéties et des miracles, les théologiens établissent le fait de la parole de Dieu, l'autorité, la crédibilité de sa révélation : sur elle, comme sur un premier fondement, repose tout l'édifice des dogmes catholiques.

3° On ajoute que les mystères sont insaisissables. De nouveau je distingue : en ce sens qu'ils sont *incompréhensibles*, je le concède ; en ce sens qu'ils sont *inintelligibles*, je le nie. Une vérité peut fort bien être incompréhensible dans son essence, et cependant intelligible dans l'énoncé qui l'exprime. Ainsi lorsque j'entends dire que l'électricité produit tel ou tel phénomène, sans bien comprendre la nature de cette causalité, j'en puis saisir le fait, la vérité d'existence. Les mystères nous présentent quelque chose d'analogue. Incompréhensibles en eux-mêmes, dans leur vérité intime, les énoncés qu'on en fait sont cependant intel-

ligibles, en tant que l'esprit perçoit, imparfaitement du moins, le sujet et le prédicat, et saisit suffisamment leur rapport.

4° On dit enfin que nos mystères portent en eux-mêmes des contradictions manifestes. Ces contradictions, devons-nous répondre, sont *apparentes, non réelles.* " Prenons l'exemple dont se servent le plus souvent les ennemis de la foi : *Dieu est un en trois personnes.* Voilà, disent-ils, qui est parfaitement absurde, parce que c'est parfaitement contradictoire. Si Dieu est un, il n'est pas trois ; s'il est trois, il n'est pas un. — Entendons-nous bien, messieurs. Jamais nous n'avons dit que un fait trois, ni que trois font un. Jamais nous n'avons dit : A, la nature, égale A multiplié par trois, trois natures ; voilà où serait la contradiction, voilà où serait l'absurde. Mais nous disons : A, la nature, égale B multiplié par trois, trois personnes [1]. "

1 — Monsabré, *loc. cit.*

ARTICLE TROISIÈME

Qu'il ne peut y avoir de désaccord réel entre la science et la Bible.

I.—Certaines vérités bibliques contenues dans le livre de la nature : y a-t-il opposition entre la science et la Bible ?

Plusieurs le prétendent : caractère radical des luttes anti-religieuses de notre époque.

Ceux qui attaquent et ceux qui défendent.

II.—C'est une erreur de croire que la Bible n'est pas infaillible dans toutes ses parties.

III.—Deux sortes de vérités, d'après S. Thomas, se trouvent dans les Ecritures, les unes essentielles, les autres secondaires. Celles-là sont indiscutables ; quant à celles-ci, il est plus difficile d'en bien fixer le sens.

1° Pas d'opposition entre les vérités essentielles définies par l'Eglise, ou admises unanimement, et les résultats certains de la science. Ex. de la création.

2° Pas de conflit non plus entre la Géologie, et la cosmogonie de Moïse.

Que penser du concordisme absolu ?

Nous avons vu que les dogmes chrétiens, si élevés qu'ils soient au dessus de la raison humaine, ne lui sont nullement contraires. Mais en sus de ces dogmes ou mystères proprement dits, la Bible, ce grand livre de la parole divine, renferme encore une foule de vérités, également contenues dans le livre de la nature, par exemple celles qui regardent les commencements du monde, les origines de l'homme et de la vie sur la terre. Or ces questions d'ordre naturel et physique, relèvent, on le comprend, dans une large mesure, des sciences expérimentales si ardemment cultivées de nos jours. Quels sont donc les rapports qui existent entre ces sciences et les données de la Bible ?

A cela, plusieurs répondent par les mots de lutte, d'opposition, de désaccord : c'est même sur le terrain de ces prétendus conflits que l'incrédulité moderne déploie contre l'Eglise, contre le Christ et sa foi, les efforts les plus constants et les plus savamment combinés. On oppose au Christianisme tout un système de négations radicales. Ce qu'on attaque, ce qu'on veut détruire dans la lutte actuelle, et cela au nom de la science, ce ne sont plus seulement, à la façon de l'hérésie, quelques vérités de foi, ou encore, avec le rationalisme, tout l'ordre surnaturel ; c'est le fondement premier de la foi et de la grâce, c'est l'ordre naturel lui-même avec les grands principes qui gouvernent l'homme et le monde. " Plus de créateur, " " plus de Providence divine," " plus d'âme spirituelle et immortelle," telles sont les dernières conclusions du positivisme et du matérialisme contemporains.

Ces doctrines ont tour à tour été prônées, en Allemagne par Strauss, Büchner, Hæckel, etc., en Angleterre par Tyndall, Spencer, etc., en France par Comte, Littré, Renan, etc... C'est une guerre décisive engagée contre Dieu, contre sa personnalité, son œuvre et ses enseignements.

Mais si l'attaque est forte, la défense l'est aussi : elle l'est par l'autorité du talent et du génie, par le prestige du droit, par la puissance même de la vérité. Les plus illustres savants, Képler, Newton dans le passé, plus récemment Ampère, Cauchy et tant d'autres, ont fait hommage à Dieu des progrès de leur science et entouré la Bible d'un inviolable rempart. Chaque

jour ce rempart s'élève, et va s'affermissant par le travail et le zèle de brillants défenseurs.

Un pareil sujet comporterait des volumes. Il suffira cependant de quelques considérations pour faire voir comment la Bible n'a rien à redouter des découvertes de la science et avec quelle foi en l'avenir le chrétien peut envisager les luttes de notre époque.

Nous tenons tout d'abord à signaler l'erreur profonde où plusieurs sont tombés, concernant les rapports des divines Ecritures avec les sciences naturelles. — On a dit : la Bible est infaillible dans ses parties doctrinales, en ce qui touche la foi et les mœurs ; elle ne l'est pas quant au reste, surtout lorsque Moïse veut tracer le tableau des origines du monde.

Cette distinction est fausse, et ne peut se concilier avec la doctrine catholique. D'après le Concile de Trente [1] et celui du Vatican [2], tous les livres des deux Testaments, de l'Ancien et du Nouveau, sont sacrés et canoniques, et cela dans toutes leurs parties, c'est-à-dire ont été écrits intégralement sous l'inspiration de l'Esprit Saint. Or rien d'erroné ne peut entrer dans l'intelligence humaine, tant qu'elle est sous le souffle de l'inspiration divine. Donc l'Ecriture Sainte est entièrement vraie, et cette vérité, il la faut soutenir hardiment et sans réserve en face de toutes les objections [3].

1 — Sess. IV.
2 — Chap. II.
3 — S. th, 1a, q. 68, a. 1.

D'ailleurs ces difficultés, quelque redoutables qu'elles paraissent, sont-elles vraiment insolubles ? Non, et elles ne peuvent l'être. Des auteurs distingués [1] les ont passées en revue, et aucune d'elles n'a été laissée sans réponse.

Remarquons ici, avec S. Thomas [2], que les vérités, contenues dans la Bible, n'ont pas toute la même valeur ni la même importance. Les unes plus élevées, plus graves, plus nécessaires, se rattachent essentiellement à la foi et en forment, pour ainsi parler, la substance ; d'autres moins précieuses n'appartiennent que secondairement au dépôt de la révélation : leur but est de faciliter l'intelligence des premières, de les développer, d'en éclaircir le sens, d'en pénétrer plus vivement les esprits. Elles sont tirées de l'ordre naturel, et la forme qu'elles revêtent, le style qui les expose, simple, sans prétention, sans allure scientifique, s'accommodent aux idées du peuple et à sa manière de parler.

De là il suit qu'un grand nombre d'affirmations bibliques sont définitivement consacrées par l'Eglise, ou admises unanimement par les Pères et les docteurs. Quelques-unes, au contraire, important moins à la foi, souffrent plus aisément qu'on les analyse, qu'on les discute, qu'on les compare aux découvertes de la science, et que même on en donne diverses interprétations, pourvu

1 — Voir en particulier l'*Apologie scientifique de la foi chrétienne*, par le chanoine F. Duilhé de Saint-Projet.

2 — S. th., 2a 2æ, q. 1, a. 6. — Lib. II. Sent., D. XII, q. 1, a. 2. — Voir aussi Mat'gnon, *La liberté de l'esp·it humain dans la foi catholique*, II Part., ch. I.

toutefois qu'aucune erreur ni de droit ni de fait ne soit attribuée aux écrivains sacrés. Ces différents systèmes, qui se rencontrent sous la plume des commentateurs de la Bible, peuvent être plus ou moins fondés, et répondre plus ou moins au sens véritable des Livres Saints.

Remarquons encore que, parmi les données de la science expérimentale, s'il en est de vraiment certaines, plusieurs ne sont que probables, et plusieurs aussi, surtout chez les auteurs anti-catholiques, sont évidemment fausses.

En conséquence, nous disons que pour conclure à un conflit réel entre la Bible et la science, il faudrait pouvoir démontrer que les enseignements certains de l'une contredisent les résultats, certainement établis, de l'autre. Or, loin de prouver ce fait, un examen sérieux des questions les plus débattues fait voir tout le contraire.

Pour ne citer qu'un exemple, la foi proclame avec Moïse le dogme de la création du monde. " Au commencement Dieu créa le ciel et la terre. [1] " La science positive, si elle est fidèle à elle-même, ou se tait devant ce problème qui échappe aux recherches, aux visées de l'expérience, ou, unissant sa voix à celle de la philosophie, confirme par les conséquences du principe de causalité l'enseignement de la Genèse. Seule la fausse science, en sortant du domaine des faits et des causes

1 — Gen. I, 1.

prochaines, s'égare follement dans le tourbillon nuageux d'atomes incréés, nécessaires et éternels.

La Bible, avons-nous dit, ne renferme pas seulement les vérités premières et fondamentales de la foi : on y découvre encore, mêlées à ces vérités, certaines doctrines en rapport plus ou moins direct avec les sciences naturelles. C'est ainsi que la Genèse, au chapitre deuxième, décrit l'origine et la formation de l'univers, les apparitions successives de la vie sur la terre, ses degrés et ses développements. D'après Moïse, Dieu aurait formé le monde, il l'aurait pourvu, enrichi des différentes espèces de plantes et d'animaux dans l'espace de *six jours*. Or la Géologie qui étudie les couches terrestres, leurs lois et leur histoire, la Paléontologie qui s'occupe des fossiles, des débris d'êtres organisés, ensevelis sous le sol, protestent contre cette supputation mosaïque : l'une et l'autre jugent nécessaire d'admettre des milliers d'années pour la formation progressive de l'univers physique.

N'y aurait-il donc pas en cela opposition formelle entre le récit de Moïse et les conclusions les plus autorisées de la science ?

Cette question étant de celles que l'Eglise, jusqu'à ce jour, n'a pas cru devoir définir, les exégètes catholiques, désireux de sauvegarder l'honneur de la Bible, ont eu recours à plusieurs systèmes, qu'il serait trop long de retracer ici. Nous n'en signalerons qu'un, parce qu'il semble plus probable, et que ses conclusions réunissent aujourd'hui un plus grand nombre de suffrages : c'est le système des *jours périodes*.

Ceux qui le soutiennent prétendent que les jours dont Moïse fait mention, ne doivent pas s'entendre au sens vulgaire du mot, c'est-à-dire comme durée de 24 heures, mais signifient de longues périodes, marquées chacune d'un caractère propre et qui ont eu pour couronnement la création de l'homme. Or cette explication, si étrange qu'elle paraisse d'abord, n'offre cependant rien de contraire aux enseignements de la Tradition ni aux divines Ecritures ; surtout, il est facile d'en formuler l'accord avec les sciences modernes.

Déjà, bien avant les découvertes géologiques, les interprètes de la Bible discutaient le sens du mot *jour* (dies), employé par Moïse. S. Augustin, au cinquième siècle, écrivait [1] : " Il est très difficile ou même impossible de penser, à plus forte raison de dire ce qu'il faut entendre par les jours de la cosmogonie mosaïque. "

L'Ecriture, en effet, dans ces pages génésiaques, semble laisser le champ libre à une honnête divergence d'opinions exégétiques. Le mot *jour* y est employé en trois sens différents, et très certainement, au chapitre deuxième [2], il signifie période. Pourquoi donc, un peu avant, dans le chapitre qui précède, alors que l'auteur sacré décrit les progrès du monde sous la main créatrice, ce mot n'aurait-il pas la même signification ?

Ce qui achève de justifier cette interprétation du langage mosaïque, c'est le plein accord qui en résulte

1 — *Cité de Dieu*, l. XI, ch. 6.
2 — Versets 4 et 5.

entre la Géologie et la Bible. La science géologique distribue en cinq grandes époques les origines du globe, les temps de sa formation, de son premier perfectionnement par l'éclosion graduelle de la vie végétale, animale et humaine. Or les jours bibliques, si on les conçoit comme de longues périodes, s'adaptent merveilleusement aux époques géologiques, et forment avec elle un parallélisme frappant. Moïse, dans ce système, semble avoir marqué, par quelques traits distinctifs, les phases progressives de la vie sur notre planète, à peu près comme un géologue qui voudrait résumer et embrasser dans une vue d'ensemble toute l'œuvre des temps primitifs.

Néanmoins, disons-le, il y aurait imprudence à insister sur ce concordisme, à le poursuivre jusque dans les moindres détails des faits et de la chronologie, et à supposer que Moïse ait parlé aux Hébreux le langage précis, didactique, scientifique de notre époque. Ce que voulait le Chef des Juifs en commençant la Genèse, c'était d'instruire son peuple par une narration claire et succincte, par un récit, qui contînt sous l'écorce historique, des choses plus élevées ; il voulait faire comprendre à cette nation grossière, portée vers l'idolatrie, l'unité, la bonté, la sagesse, la liberté de Dieu, et lui faire voir aussi dans l'œuvre des six époques, couronnées par le repos divin, comme une image typique des jours hebdomadaires, terminés par le repos du Sabbat. Or rien de cela n'imposait à Moïse l'exactitude sévère d'un livre de science, l'ordonnance, le classement rigoureux de tous les faits cosmiques. Il

était plus naturel de disposer ce récit par simples tableaux, et dans cette forme populaire qui agit sur l'imagination et impressionne l'esprit des foules. C'est ce qui, en effet, semble caractériser la narration biblique. Aussi de ce point de vue, est-il aisé de constater l'accord de la Genèse avec les affirmations claires et autorisées de la science.

S'attacher, au contraire, à la vérification d'un concordisme détaillé pourrait créer d'inutiles embarras, peut-être même des dangers. Car, ainsi, non seulement on donnerait pour base à plusieurs vérités et propositions de la Bible des opinions chancelantes et des théories douteuses, mais de plus on rendrait extrêmement difficile la tâche de prouver que Moïse n'offense en rien les conclusions de nos géologues.

ARTICLE QUATRIÈME

Galilée et la Cour romaine.

I.—Nos adversaires se prévalent du nom de Galilée.
Historique de la question. — Système et prétentions de l'astronome Pisan. Décret de 1616.
Galilée désobéit : procès de 1633, décret et condamnation.
II.—1° L'infaillibilité pontificale n'est pas ici en cause.
2° Sens formel et matériel des décisions romaines : on voulait défendre l'Ecriture contre toute interprétation nouvelle ou arbitraire, mais non proscrire la science.
3° Erreur des théologiens et raisons qui l'expliquent.
III.—Galilée, personnellement, fut l'objet de tous les égards. Sa peine commuée.

Qui n'a entendu parler de l'illustre astronome et physicien italien, Galilée, de ses écrits, de son procès,

de sa condamnation ; et qui ignore le torrent d'injures lancées, à son sujet, par les ennemis de l'Eglise contre cette divine société, ses tribunaux et sa doctrine ? Depuis près de trois siècles, le nom de Galilée n'a cessé de retentir sur les lèvres de tous les mécréants : on s'en est prévalu comme d'une raison péremptoire pour montrer que le catholicisme est nécessairement opposé aux progrès de l'esprit humain.

Sans vouloir traiter à fond et dans tous ses détails cette importante question [1], nous croyons cependant utile de faire ici quelques remarques propres à la présenter sous son vrai jour et à prévenir le lecteur contre tout jugement faux ou injuste.

On sait l'objet de la controverse. Galilée, marchant sur les traces de Pythagore et de Copernic, avait, contrairement à la croyance commune, enseigné la rotation de la terre autour du soleil, et fait de cet astre — chose incontestée maintenant — le centre de notre système planétaire. C'était renverser du coup une opinion ancienne, jusque là fort accréditée, et dont les exégètes s'étaient toujours servis pour expliquer certains textes bibliques, en particulier ce mot de Josué [2] : " *Sol, ne movearis contra Gabaon.*" — En outre, non content d'étayer sa théorie par des raisons naturelles, l'astronome Pisan lui cherchait un appui dans les Saintes Ecritures. Lui-même, s'érigeant en interprète des oracles divins, posait des règles peu sûres, des principes

1 — Voir Marino Marini, *Galileo e l'Inquisizione.*
2 — Jos. X, 12.

arbitraires, équivoques, dangereux, pour en définir le sens et mesurer la portée.

A ce sujet, plusieurs docteurs catholiques s'émurent. On dénonça à Rome les théories nouvelles, pendant que, de son côté, Galilée sollicitait de l'autorité ecclésiastique un jugement favorable. C'est pourquoi, en 1616, après une déclaration faite par quelques théologiens et qui servit de prélude, parut un décret de l'Index [1], condamnant comme contraires à la Bible et *avec défense de les soutenir*, les propositions du mouvement de la terre et de l'immobilité du soleil. Galilée, à qui de suite on intima cette défense, promit d'y obéir ; mais cette disposition fut de courte durée.

Dans deux ouvrages, publiés quelques années après, reparurent, quoique sous un voile, les mêmes opinions présentées avec toute la force que pouvait leur donner l'immense talent de l'auteur. Cette désobéissance, jointe à l'excitation des esprits, provoqua un nouveau procès. Galilée fut cité au tribunal de l'Inquisition, interrogé, jugé, et définitivement condamné à l'abjuration de sa doctrine ainsi qu'à la détention dans les prisons du S. Office (1633) ; mais ses juges s'empressèrent de commuer cette peine en une relégation, assurément peu sévère, d'abord dans les jardins Médicis à Rome, ensuite dans le palais de l'archevêque de Sienne, et bientôt dans sa villa d'Arcetri, où il termina paisiblement ses jours.

1 — Ce décret fut révoqué en 1752.

Tels sont en substance les faits principaux de cette fameuse controverse qui a soulevé tant de colères et donné si souvent lieu aux plus injustes récriminations.

L'histoire a depuis longtemps prononcé sur cette question ; nous ne ferons ici que reproduire son jugement.

Tout d'abord, il faut remarquer que l'infaillibilité papale n'est nullement en cause : car ni le décret de 1616 ni celui de 1633 ne portent l'approbation officielle du Pape. Que si, de fait, le Souverain Pontife a inspiré ces décrets, si lui-même a effectivement pris quelque part dans cette affaire, ses actes n'ont pu avoir d'autre portée que celle de mesures purement disciplinaires. En vain y chercherait-on une définition dogmatique, prononcée *ex cathedra*, et commandant la foi de l'Eglise universelle.

De plus, dans les décisions qui furent données alors, — décisions émanées de tribunaux fort sages, mais cependant faillibles, — sachons distinguer un double sens, une double signification, l'une *secondaire et matérielle*, l'autre *formelle et principale*.

Ce que l'on avait principalement en vue en condamnant Galilée, c'était, non de proscrire une théorie scientifique, mais de protéger l'Ecriture contre tout essai d'interprétation nouvelle, téméraire ou intempestive. Galilée, nous l'avons dit, avait eu le malheur de prétendre mêler la révélation à ses disputes, et de discuter le sens des énoncés bibliques. N'y avait-il pas là un abus véritable et un grave danger pour la foi ? — Ce qui prouve combien l'Eglise, alors comme aujourd'hui,

était loin de s'opposer à l'avancement des sciences, c'est l'entière liberté dont avaient joui jusque là les opinions de Copernic touchant le système du monde ; c'est de plus la faculté laissée à Galilée lui-même de développer comme hypothèse, (c'est-à-dire étant supposée la non-révélation d'un autre système), la théorie copernicienne ; c'est encore la faveur dont plusieurs personnages, des plus haut placés dans l'Eglise, ne craignaient pas d'entourer les nouvelles conclusions de la science astronomique. Rien donc ne permet de croire que, sans sa persistance à parler théologie, sans la mauvaise foi dont il fit preuve et la désobéissance dont il se rendit coupable envers Rome, Galilée eût subi la peine d'une double condamnation.

Avouons-le toutefois : dans l'ardeur d'un saint zèle à sauvegarder la foi, les théologiens de l'Inquisition eurent le tort de considérer comme l'unique interprétation légitime de certains textes sacrés la croyance populaire sur le mouvement du soleil autour de la terre, et de porter contre le système de Copernic une sentence catégorique. En cela ils ont erré ; mais cette erreur, permise par la Providence, dans une matière bien secondaire, ne prouve rien contre l'Eglise ni contre le caractère intrinsèque de sa doctrine.

N'oublions pas que, malgré les hautes intuitions du génie de Galilée, la théorie copernicienne manquait encore, à cette époque, des solides démonstrations qui en sont aujourd'hui la base ; et que, pour cela, des hommes remarquables par leur talent et leur science,

même dans le parti anti-catholique, la repoussaient de toutes leurs forces comme fausse et inadmissible.

D'ailleurs, l'esprit nouveau d'indépendance et de révolte, par lequel le protestantisme, rejetant toute tradition et toute autorité, s'arrogeait le droit de définir à sa guise les vérités de la Bible, n'était-il pas de nature à prévenir les catholiques contre un système diamétralement opposé à l'opinion vulgaire et à l'enseignement commun des écoles ?

Ces raisons nous expliquent comment des hommes aussi éminents et d'une science aussi profonde que le Cardinal Bellarmin ont pu déclarer le système de Galilée contraire à la Sainte Ecriture.

Quant à la personne elle-même du célèbre astronome, les respects et les sympathies des plus illustres dignitaires de l'Eglise ne lui ont pas fait défaut. Avant de monter sur le trône de S. Pierre, Urbain VIII l'avait honoré de son amitié. Tous étaient heureux de saluer en lui un des plus brillants et des plus distingués représentants de la science moderne. Aussi avec quels égards, avec quels ménagements, pendant son procès à Rome, il fut constamment traité par les membres du Saint-Office ! Au lieu des chambres réservées aux prisonniers, on lui assigna pour logement les appartements mêmes de l'avocat fiscal. L'histoire de tortures, auxquelles on l'aurait soumis, est de pure invention. Quoique condamné par le décret de 1633 à quelque temps de prison, selon le bon plaisir des Cardinaux Inquisiteurs, nous avons dit plus haut qu'il vit sa peine commuée en une paisible retraite.

Ainsi tombent et s'évanouissent, devant l'impartiale vérité, les accusations d'hostilité à la science, d'hostilité aux savants, portées contre l'Eglise avec tant de malveillance par l'école rationaliste.

Article cinquième

Le Syllabus.

I. — Ce qu'il est : catalogue des erreurs modernes.
II. — Son autorité : c'est un acte doctrinal, c'est-à-dire que, sans définir de dogmes, il exprime infailliblement la doctrine catholique, en signalant les erreurs contraires.
Soumission due au Syllabus.
III. — L'Eglise calomniée à l'occasion de ce document.
Elle a protégé la raison contre ses propres écarts.

Dans l'intérêt de notre sujet, il ne sera pas inutile de dire un mot du Syllabus, lequel, on s'en souvient, eut naguère, par toute l'Europe et jusqu'en Amérique, un si légitime retentissement.

Le Syllabus n'est rien autre chose qu'une sorte de catalogue, dressé par l'ordre de Pie IX et envoyé, en 1864, à tous les évêques catholiques avec l'Encyclique *Quanta Cura*, catalogue contenant les principales erreurs modernes précédemment condamnées en différentes occasions par le même Pontife. Méconnu dès le premier jour, lacéré, dénaturé par la presse impie et libérale, ce document n'en reste pas moins, aux yeux de l'univers chrétien, un brillant foyer de lumière.

Pour en bien comprendre la valeur, il importe de rappeler que l'Eglise, infaillible sur les questions de foi et de morale, l'est, par là même, dans la proscription des théories et des erreurs relatives à ce double objet. Sans cela, en effet, comment lui serait-il possible de conserver pur et intact le dépôt dont Jésus-Christ lui a confié la garde ? Aussi l'histoire de tous les siècles nous montre-t-elle les Pontifes romains élevant tour à tour, avec un égal courage, leur voix apostolique, pour frapper et stigmatiser les opinions malsaines, les assertions dangereuses, contraires ou dommageables à la vraie foi.

Ce qu'avaient fait ses prédécesseurs, Pie IX, lui aussi, ne pouvait omettre de le faire. Attentif à tous les besoins de l'Eglise universelle, l'œil ouvert sur les graves dangers dont la religion était menacée, il dut, à maintes reprises, s'armer de tout son pouvoir et en faire éclater les foudres. Ce sont les fausses doctrines, proscrites par ce grand Pontife, qui constituent le Syllabus. De même que ces erreurs, condamnées à divers titres, l'ont été en vertu de la mission qu'ont les papes d'enseigner la foi du Christ et d'en maintenir les droits, ainsi le Syllabus doit-il être considéré comme un acte *doctrinal*, comme une manifestation du magistère suprême de l'Eglise.

Non pas, sans doute, que tout jugement du pape, sur des matières intéressant la religion et la morale, ait la portée d'une définition et entraîne l'acte de foi. Car on ne doit croire, de foi catholique, que les dogmes

révélés par Dieu et clairement proposés comme tels par l'Eglise. — Mais quand, sans les taxer d'hérésie, l'Eglise condamne de fausses propositions, les déclarant contraires, nuisibles, préjudiciables aux enseignements chrétiens, elle use de l'autorité qu'elle a reçue de Dieu, et cette autorité, certainement infaillible, impose à tous les fidèles le devoir d'une soumission entière et sans réserve à ses décisions. Or, tel est à nos yeux le caractère réel du document dont nous parlons. Sans contenir, comme les actes des conciles, des formules de foi et des dogmes définis, le Syllabus nous offre une source très pure de grandes et utiles doctrines [1].

C'est donc bien à tort que tant d'écrivains hostiles, prenant ombrage de cet acte pontifical, n'ont cessé de crier à l'injustice et au despotisme. Car l'Eglise, œuvre divine et société parfaite, n'a-t-elle pas le droit de protéger sa vie, sa foi et sa morale, contre les illusions de l'esprit de mensonge ? Et si ce droit ne peut lui être nié, comment faire au Pape un crime de l'avoir exercé, en publiant le Syllabus ? Comment l'accuser d'avoir foulé aux pieds l'honneur de l'esprit humain, lorsqu'il n'a fait qu'en condamner les fautes et que prémunir les intelligences contre la séduction de systèmes captieux, de théories funestes et erronées ?

Les quatre-vingts propositions, dont la série compose

1 — " Pie IX, chaque fois que l'occasion s'en présenta, a condamné les fausses opinions les plus en vogue, et ensuite il en fit faire un recueil, afin que, dans un tel déluge d'erreurs, les catholiques eussent une direction *sûre*." (Encycl. *Immortale Dei.*)

le Syllabus, répugnent soit à la foi chrétienne, soit à la saine raison. — Ici, c'est le *rationalisme*, absolu ou mitigé, dont les principes s'attaquent à la nature de Dieu, à sa Providence et à son action. Là, c'est *l'indifférentisme*, ou encore le *libéralisme*, proclamant l'homme et les sociétés parfaitement libres d'embrasser n'importe quel culte, n'importe quelle religion ou de n'en professer aucune. Ailleurs, c'est le système de ceux qui méconnaissent la dignité de l'Eglise, son pouvoir et ses droits, et en veulent faire une vassale de la société civile, etc., etc. Or nous n'ignorons pas combien le rationalisme est en opposition avec la raison humaine; de même le simple bon sens est là pour nous enseigner tout ce qu'il y a d'absurde à mettre sur un pied d'égalité cent religions diverses, lorsque, manifestement, Dieu n'en a institué qu'une, et à placer l'Etat au dessus de l'Eglise, bien que celle-ci tende, de sa nature, vers une fin spirituelle incomparablement plus noble que tout objet temporel.

Loin donc de combattre et d'opprimer la raison, l'Eglise, en signalant de si profondes erreurs et en promulguant le Syllabus, lui a été d'un très grand secours. Elle l'a mise en garde contre ses propres écarts : elle l'a guidée, éclairée, en même temps qu'elle sauvait la foi des plus imminents périls.

ARTICLE SIXIÈME

L'Index.

I.—Clameurs du rationalisme contre ce tribunal.

II.—1° L'Index favorise, en le réglant, le vrai progrès scientifique. Supériorité des intérêts religieux. — Permission de lire certains ouvrages défendus.

2° Prudence de l'Index dans ses procédés.

3° Certaines prohibitions ne sont que temporaires.

Ce que nous avons dit touchant le Syllabus s'applique également, dans un sens général, à toutes les sentences et condamnations doctrinales portées en différents temps par l'Eglise, ainsi qu'aux prohibitions faites usuellement par la Congrégation de l'Index [1].

L'Index ! Avec quelle passion, quel déchaînement de haines et de préjugés nos modernes rationalistes ne déclament-ils pas contre ses décisions ! On dirait, à les entendre, que cette institution est l'ennemi déclaré de la science.

Or, s'il est une chose clairement démontrée, c'est que ce tribunal, loin de nuire au vrai progrès scientifique, le contient, le dirige et par là même le favorise.

En effet *premièrement*, quelle sorte d'ouvrages l'Eglise, par le moyen de l'Index, détourne-t-elle des mains de ses enfants ? Ceux dont les doctrines suspectes et dangereuses menacent la foi et les mœurs, c'est-à-dire la science de Dieu et la science des âmes. Eh !

1 — Perrone, *Prælectiones, theol.*, vol. IV.

bien, nous le demandons, est-ce dans de telles œuvres, dans des livres immoraux, impies, anti-religieux, que se trouvent, pour l'esprit humain, les secrets de son perfectionnement ?

Sans doute ces ouvrages, dont la lecture met en péril les biens les plus chers à l'homme, peuvent souvent contenir, mêlées çà et là à la fange de l'erreur, plusieurs parcelles de vérité. Mais ce qu'il faut ici ne pas perdre de vue, c'est que l'Eglise est gardienne de la foi, et qu'en cette qualité elle ne pourrait être justifiable de sacrifier les intérêts des âmes aux exigences de la science profane.

Du reste, toute objection sérieuse disparaît, si l'on considère avec quelle facilité le Saint-Siège accorde, à ceux qui la demandent, la faculté de lire des ouvrages prohibés, pourvu toutefois qu'aux yeux de l'Ordinaire cette lecture ne puisse offrir aucun inconvénient.

Secondement, remarquons que les décisions de l'Index procèdent d'après les règles de la plus sévère prudence, qu'elles sont le fruit de savantes études et de judicieuses consultations.

Troisièmement, enfin, plusieurs livres, que des circonstances spéciales forcent d'inscrire au catalogue de l'Index, en sont plus tard retranchés, dès que le danger n'existe plus ; ce qui arrive surtout pour les ouvrages dont les auteurs, dociles et obéissants, consentent à faire les corrections demandées.

ARTICLE SEPTIÈME

Liberté de l'acte de foi.

I.—Fausse accusation portée par les adversaires de l'Eglise.
II.—L'acte de foi est libre : déclaration des Conciles.
1° Ce n'est pas un mouvement aveugle, irréfléchi.
2° Il n'est pas nécessité par Dieu.
3° Il ne l'est pas non plus par la nature objective des vérités révélées.
4° Il émane de l'intelligence par le libre vouloir de l'homme : preuves de droit et de fait.

Les adversaires de l'Eglise, dans leurs efforts pour trouver un conflit quelconque entre le catholicisme et la nature raisonnable de l'homme, se plaisent à représenter l'acte de foi comme un mouvement aveugle, nécessaire, ou encore comme une disposition de sensibilité et de tempérament, remarquable chez les femmes. C'est une insigne fausseté, dont il importe de faire prompte justice.

L'Eglise par ses conciles (ceux de Trente et du Vatican) nous enseigne que la foi chrétienne, dans son assentiment aux vérités révélées, est libre de toute contrainte. Donc cette adhésion n'est nécessitée par aucune cause, ni par les dispositions d'une âme naturellement crédule, ni par la puissance de Dieu, ni par les arguments de la raison humaine.

En effet, il a été dit plus haut [1] que la foi réside dans l'intelligence, et que l'intelligence ne procède à

1 — 1 P., ch. I, a. 2.

l'acte de croire que sous l'impulsion de la volonté. Par conséquent, nos croyances catholiques ne peuvent être attribuées à un simple mouvement de la nature, à une disposition physiologique spéciale, mais elles relèvent des plus nobles facultés de l'homme. Or ces facultés, en produisant l'acte de foi, ne subissent aucune contrainte.

Certes, ce n'est pas Dieu qui nous oblige physiquement à accepter sa parole. L'auteur de notre liberté sait en respecter les droits, et, du reste, sa gloire, son infinie puissance n'ont pas besoin d'hommages forcés.

Ce n'est pas non plus la nature objective des choses révélées qui peut déterminer irrésistiblement notre foi. Qu'on se rappelle l'objet de cet assentiment. Ce que nous croyons, ce sont de profonds mystères, c'est-à-dire des vérités obscures, sans évidence, sans clartés propres et intrinsèques : nous y ajoutons foi sur la parole de Dieu, de l'infaillible Maître qui daigne nous instruire. Il n'y a donc pas ici, comme dans la science [1], cette lumière de l'objet connu, puissante, impérieuse, qui éclate sous le regard de l'âme et conquiert son adhésion ; mais il faut que la volonté, mue elle-même par la grâce, agisse sur l'esprit, qu'elle lui commande de croire, qu'elle imprime à cette faculté sa propre détermination.

Or, cette détermination de la volonté humaine est libre et spontanée. Quelle que soit l'évidence des motifs de crédibilité, elle ne peut avoir sur l'âme

1 — S th., 2a 2æ, q. 2, a. 9.

l'ascendant invincible des motifs intrinsèques : mille doutes, mille préjugés s'élèvent pour l'obscurcir. L'homme, ainsi placé en face d'objections nombreuses, et dans l'alternative ou de remplir un devoir moral en captivant son esprit sous le joug de la foi, ou de sacrifier ce devoir aux illusions des sens et aux sophismes de la raison, choisit, si son cœur est droit, de se soumettre à la parole divine. C'est la juste préférence donnée au bien sur le mal ; c'est l'effet de la volonté libre.

En ouvrant les Actes des Apôtres [1], nous voyons que Pierre et Jean, favorisés du don des miracles, opéraient sous les yeux des Juifs des choses merveilleuses. Tous en étaient témoins ; plusieurs même, parmi le peuple, cédaient généreusement aux sollicitations de la grâce. Alors les princes des prêtres, les chefs de la Synagogue tinrent conseil, pour examiner ces œuvres d'un nouveau genre. Ils se disaient entre eux : " Ces faits sont manifestes, connus de toute la ville : nous ne pouvons les nier." Ils ajoutaient : " Que ferons-nous ? " Mais, remarque S. Augustin, " ils ne dirent pas : Croyons ! " Donc l'acte de foi est libre. Puisque cet assentiment, chez des témoins oculaires, n'a pu être forcé par l'évidence palpable et immédiate des prodiges, à plus forte raison ne saurait-il l'être par la seule évidence des témoignages historiques, qui attestent la réalité de la parole divine.

1 — Ch. IV.

Concluons que, sans doute, Dieu nous impose à tous l'obligation de croire, qu'il agit lui-même intimement, efficacement sur nous, mais que son influence ne va pas jusqu'à nécessiter l'hommage de notre volonté. L'homme demeure libre sous l'action de la grâce : il garde tout le mérite, tout l'honneur de sa foi.

ARTICLE HUITIÈME

L'Inquisition.

Ce que disent les adversaires—question de droit et de fait.

I.—Doctrine de S. Thomas sur la conduite à tenir vis-à-vis des infidèles.

1° Principes absolus :

Infidèles qui n'ont jamais reçu la foi—qui y mettent obstacle.

Apostats et hérétiques.

2° Pourquoi et quand peut-on pratiquer la tolérance civile des faux cultes ?

S. Thomas et Léon XIII.

II.—Origines de l'Inquisition.—Sa nature et ses procédés.

1° L'Eglise est justifiable de l'avoir approuvée.

1ère preuve, tirée du but de cette société.

2ème preuve, tirée d'une comparaison avec la justice humaine.

3ème preuve, fondée sur le bien même des Etats.

2° L'Inquisition espagnole : services qu'elle a rendus.

Dernière remarque.

A la doctrine que nous venons d'établir, il est de mode, chez nos adversaires, d'opposer les jugements, les prétendues cruautés du tribunal de l'Inquisition, soit générale, soit espagnole et romaine. Comment, s'écrient-ils, une

religion, qui dit s'harmoniser avec la nature libre et raisonnable de l'homme, n'a-t-elle pu trouver, pour propager ses dogmes, d'autres ressources que l'excommunication, le bûcher et le glaive ? La violence, par hasard, conviendrait-elle mieux que la persuasion au gouvernement des êtres libres ?

Hâtons-nous de répondre à ces perfides questions, et, par quelques remarques précises, de dissiper les obscurités sciemment amoncelées sur cette matière par les coryphées du rationalisme. — Nous nous demanderons d'abord quelle peut être, *en droit*, l'attitude de l'Eglise vis-à-vis des mécréants, infidèles et hérétiques ; puis, en peu de mots, nous dirons ce qu'il faut penser du tribunal de l'Inquisition, de sa nature et de ses procédés.

I

Voici, quant au premier point, la doctrine de l'Eglise, telle que formulée par S. Thomas d'Aquin, l'un de ses plus grands et de ses plus fidèles interprètes.

" Il y a, dit l'Angélique Docteur [1], des infidèles comme les Gentils et les Juifs, qui n'ont jamais reçu la foi ; et ceux-là ne doivent, en aucune manière, être contraints de l'embrasser, parce qu'il faut que l'acte de foi procède de la volonté. "

" Néanmoins, ajoute-t-il, les fidèles doivent, s'ils sont capables de le faire, employer la force contre eux, pour

1 — S. th., 2a 2æ, q. 10, a. 8.

les empêcher de mettre obstacle au progrès de la foi par les blasphèmes, les discours pervers ou par la persécution ouverte. — Et telle est, en effet, la raison des guerres que les peuples chrétiens entreprennent fréquemment contre les infidèles [1] ; ils ne prétendent pas forcer ceux-ci à croire, puisque, quand le sort des armes les fait tomber entre leurs mains, ils les laissent libres d'embrasser ou de rejeter la foi ; mais ce qu'ils veulent, c'est de les mettre dans l'impossibilité d'empêcher le développement de la foi chrétienne.

" Il s'en trouve d'autres qui jadis ont embrassé la foi, ou qui même la professent encore, comme les apostats et les hérétiques. A l'égard de ces derniers, on doit faire usage de tous les moyens coercitifs, pour les contraindre *de remplir ce qu'ils ont promis* et de continuer à vivre dans la foi qu'ils ont reçue."

Ces principes établissent dans son sens *absolu* la doctrine de l'Eglise touchant la conduite à tenir vis-à-vis des hérétiques. Car, dans un autre article [2] de la même question, l'Ange de l'Ecole fait la part des mesures de tolérance que peut parfois imposer la condition morale et religieuse des sociétés. Laissons-le parler lui-même : " Les gouvernements humains, dit-il, doivent prendre modèle sur le gouvernement divin, d'où ils dérivent. Or Dieu, quoique d'une puis-

1 — S. Thomas, sans doute, fait ici spécialement allusion aux croisades, dont les dernières — celles de S. Louis — eurent lieu de son temps.

2 — Art. 11.

sance et d'une bonté infinies, permet dans le monde certains maux qu'il pourrait empêcher, parce que leur suppression entraînerait la perte de biens plus précieux, ou serait suivie de maux plus grands. De même donc, dans les gouvernements humains, la sagesse demande que les souverains tolèrent aussi certains maux pour ne pas empêcher certains biens, ou même pour ne pas donner lieu à des maux plus regrettables.....

" Ainsi, quoique les infidèles pèchent dans leurs cultes, on peut les tolérer, soit à cause d'un certain bien qu'on en retire, soit à cause du mal que l'on évite en les tolérant. Par exemple, le fait de voir les Juifs observer leurs rites, lesquels ont eu pour but de figurer la vérité de notre foi, n'est pas sans avantage pour le peuple chrétien. C'est que nous avons ainsi, chez nos ennemis eux-mêmes, une démonstration vivante de notre religion, et que, ce que nous croyons, ils le représentent en quelque sorte sous nos yeux. Voilà pourquoi leur culte est toléré.

" Quant aux cultes des autres infidèles, qui n'offrent effectivement rien de vrai ni d'utile, ils ne doivent être tolérés en aucune façon, à moins que ce ne soit pour éviter quelque mal, le scandale par exemple, ou une division que l'intolérance ferait naître, ou l'obstacle au salut de ceux que la douceur et les ménagements peuvent peu à peu convertir à la foi. C'est pour ce motif que l'Eglise a parfois toléré les observances hérétiques et païennes, alors que les infidèles étaient en nombre considérable. "

Cette page magistrale du Prince des théologiens se retrouve, dans ses grandes lignes, à la fin de l'encyclique de Sa Sainteté Léon XIII sur *la liberté humaine*, là où le savant Pontife, après avoir affirmé les droits de la vérité, définit en même temps les justes limites dans lesquelles il est permis, vu certaines conditions et exigences sociales, de tolérer l'erreur.

II

Arrivons à ce qui regarde l'*Inquisition*.

L'histoire fait remonter jusqu'aux premiers empereurs chrétiens les origines de ce tribunal. Mais ce n'est qu'au XIIIeme siècle, à l'occasion des perversions et ravages causés par l'hérésie des Albigeois, qu'il reçut sa forme et son organisation définitive.

L'Inquisition, dans la plupart des provinces où elle était en vigueur, se composait de personnes ecclésiastiques. Elle avait pour mission de rechercher les coupables ou suspects d'hérésie, de les examiner, de juger s'ils pouvaient encore faire partie de l'Eglise ou s'ils devaient en être séparés. Dans ce dernier cas, le tribunal déclarait " que l'accusé était réellement hérétique, et en conséquence qu'il n'appartenait plus à l'Eglise : à dater de ce moment, il devenait criminel d'Etat, et l'Etat n'exécutait pas la sentence de l'Inquisition, mais appliquait la peine établie par la loi [1]. "

1 — Cantù, *Les hérétiques d'Italie*, vol. I, Disc. 5.

" Avant de procéder, l'Inquisition donnait deux avertissements ; elle n'arrêtait que les obstinés et les relaps, acceptait le repentir de tout individu qui abjurait son erreur, et se contentait souvent de châtiments moraux. Elle sauva donc beaucoup de personnes que les tribunaux séculiers auraient condamnées [1]."

Ceci étant admis, quel homme de bonne foi oserait blâmer l'autorité catholique d'avoir soutenu, aidé, encouragé une telle institution ? — L'Eglise, chargée par Dieu du dépôt des saines doctrines, a le devoir d'en maintenir par tous les moyens possibles l'unité et l'intégrité : de par la volonté de son divin fondateur, elle est, pour tous les peuples, le rempart de la foi, l'infaillible gardienne du droit et de la justice, de la vérité et de la paix. Or il est reconnu que l'hérésie, par ses négations, en s'attaquant aux dogmes et aux principes les plus sacrés, ébranle tout l'ordre moral. D'un autre côté, dans l'état religieux et social du moyen-âge, alors qu'une foi vive dirigeait l'esprit des rois, dominait la conscience des peuples, il était aisé de sévir contre les hérétiques, sans occasioner de perturbations graves. C'était là, en effet, l'expérience l'a prouvé, le plus prompt et le plus sûr moyen de conserver la paix.

Pourquoi donc blâmer l'Eglise d'avoir, dans son intérêt, dans celui de la foi et du vrai bonheur des peuples, loué, favorisé ce que, chaque jour, ne manque pas de faire, pour un but moins élevé, la simple justice humaine ? Serait-il moins plausible, moins utile et moins

1 — Cantù, *Ibid.*

nécessaire, de travailler au triomphe de la vérité sur l'erreur que d'assurer le maintien de l'ordre dans les rues et les carrefours d'une ville policée ?

Certes, les princes chrétiens, en édictant des lois contre les hérétiques, en frappant même de la peine capitale ceux que l'Inquisition livrait à leur jugement, ne faisaient pas seulement acte de déférence, de dévouement à l'Eglise dont ils soutenaient les droits ; ils faisaient en même temps œuvre de haute sagesse et de profonde politique, puisque, au témoignage de la raison et de l'histoire, la religion est le plus ferme appui des Etats.

C'est ce que comprirent tout particulièrement les rois d'Espagne, dont le zèle et le patriotisme dotèrent ce beau pays d'une *Inquisition nationale.* Quelles qu'aient put être les fautes de ce tribunal, plutôt civil qu'ecclésiastique [1], on ne saurait nier l'importance de son rôle ni la grandeur des services qu'il a rendus à l'Espagne. Grâce à lui, cette contrée vit le flot du protestantisme expirer à ses portes ; par lui, elle fut préservée des guerres de religion, déchaînées sur la France, et on peut dire que, pendant trois siècles, il fut l'un des meilleurs soutiens de son Eglise et de sa foi.

Veut-on (c'est une remarque empruntée à Balmès [2]) juger l'Inquisition d'une manière équitable ? Qu'on

1 — Voir les *Lettres à un gentilhomme russe sur l'Inquisition espagnole*, par le comte de Maistre.

2 — *Le Protestantisme comparé au Catholicisme*, vol. II, ch. 34.

commence par se placer, non au point de vue des idées de tolérance au milieu desquelles nous vivons, mais sur le terrain même des idées et des principes prépondérants au moyen-âge, principes de foi ardente, d'attachement aux doctrines, de zèle et de sincère amour pour la vérité religieuse.

CHAPITRE TROISIÈME

—

Comment la raison est utile à la foi.

La devise et le mot d'ordre des libres-penseurs, leur calomnie la plus complaisamment rééditée, c'est que la foi chrétienne opprime la raison, la captive et l'étouffe sous un joug intolérable. Les protestants font écho : fidèles à l'esprit haineux qui les anime contre l'Eglise, plusieurs ne manquent pas de dire que cette institution, par sa nature même et ses principes autoritaires, favorise l'ignorance, nourrit l'obscurantisme et entrave singulièrement le progrès des sciences.

Il sera donc utile d'examiner ici l'état de la raison sous l'empire de la foi, afin de mettre en relief le rôle qu'elle tient, la considération dont elle jouit, la place d'honneur qu'elle occupe au sein des croyances catholiques.

ARTICLE PREMIER

Ce que fait la raison en faveur de la foi.

I. — Paroles des Pères du Vatican. — Noble rôle de l'esprit humain.

II. — Après avoir démontré les fondements de la foi, la raison travaille au développement de la science théologique.

1° Elle défend les dogmes.

2° Elle les ordonne, les compare, les éclaire.

3° Elle déduit des principes révélés les conclusions qu'ils renferment.

Débutons par ces paroles des Pères du Vatican[1] : « Non seulement la foi et la raison ne peuvent jamais

1 — Chap. IV.

se combattre, mais encore elles se prêtent un mutuel secours. En effet, d'un côté, la droite raison démontre les fondements de la foi et, à l'aide de ses lumières, cultive la science des choses divines ; de l'autre, la foi délivre, préserve la raison de l'erreur, et l'enrichit d'une foule de connaissances."

Dans cet article, il s'agit du rôle de l'esprit humain au point de vue théologique. C'est le considérer dans sa mission principale, la plus haute et la plus noble ; car, la théologie étant la reine des sciences, rien n'honore autant l'homme que de pouvoir mettre son intelligence au service d'une telle souveraine.

Nous avons vu déjà comment la philosophie ou la raison humaine, par de solides principes, démontre la possibilité, la convenance, le fait de la révélation : nous savons que c'est elle qui par des preuves nombreuses, tirées de différentes sources, nommément des miracles et des prophéties, rend évidente la mission du Christ, établit la vérité, la divinité de sa doctrine ; qu'elle défend l'authenticité et la valeur des Livres Saints, et qu'elle manifeste aux hommes l'Eglise véritable.

Or ce n'est là qu'une faible partie de sa tâche. La révélation une fois connue, prouvée et mise hors de doute, il faut que sur cette base s'élève l'édifice de la *science théologique*. Nous appelons de ce nom cette science qui, prenant pour point de départ les premières vérités de foi, les dogmes les plus essentiels, en déduit logiquement et dans un cadre harmonieux quantité

d'autres vérités, virtuellement contenues en celles-là comme en leurs principes.

Ici s'ouvre devant l'homme un vaste champ d'action, une carrière difficile sans doute, mais des plus glorieuses. Nous n'en donnerons qu'un rapide aperçu.

La raison, disent les maîtres de l'Ecole, concourt de trois manières au soutien et au développement de la science théologique.

Premièrement, elle défend les dogmes, les vérités révélées, contre les objections du doute, les attaques de l'hérésie et de l'incrédulité ; elle démontre que ces dogmes, quelque étranges qu'ils paraissent, n'impliquent en eux-mêmes aucune contradiction, aucune répugnance réelle.

Secondement, elle en fait voir toute la beauté, toute la convenance, et cela en les ordonnant, en les approfondissant, en exposant les rapports intimes et merveilleux qu'ils ont avec les vérités purement naturelles. Il existe en effet d'admirables proportions entre l'ordre de la nature et celui de la grâce, par exemple, entre le jeu de nos facultés mentales et la Trinité des Personnes divines [1], entre la vie humaine dans son développement physique et la vie spirituelle, produite et entretenue par le moyen des Sacrements [2], etc. De là des aperçus profonds et ingénieux, des comparaisons justes, divers rapprochements d'une analogie saisissante. Devant tant de lumière, les faux systèmes tombent, les préjugés s'effacent, les doutes se dissipent.

1 — S. th , 1a , q.27.
2 — S. th., 3a , q 65, a. 1.

Troisièmement, supposant comme certains et incontestés les articles de foi, la raison en déduit par voie syllogistique les nombreuses conclusions que ces articles renferment. Elle les prouve, les développe et, au besoin, les protège contre les coups de l'erreur. Ainsi se forme par sa main ce puissant corps de doctrines, qui est l'honneur de la foi, son ornement et sa force. C'est le travail fécond de la science théologique.

" La théologie, pour nous servir des paroles de Monsabré [1], fait monter avec elle la raison sur le trône qu'elle occupe au sommet du monde scientifique. "

ARTICLE DEUXIÈME

Témoignage de l'histoire sur les services rendus à la foi par la raison humaine.

I.—Ere des Apologistes et des Pères de l'Eglise. Leur triomphe sur le paganisme.
Clément d'Alexandrie, S. Augustin.

II.—Au moyen-âge, le dogme progresse, sous l'influence de la raison, quant à l'intelligence de sa beauté et de ses harmonies.
La scolastique. S. Thomas, témoignage de Léon XIII.—Les universités catholiques.

III.—Depuis trois siècles, nouvelles études patristiques et bibliques.
Notre époque ne manque pas de grands efforts rationnels en faveur de la foi.
Progrès du dogme dans ses rapports avec les sciences expérimentales.

En parlant de l'influence exercée par l'esprit humain sur la marche progressive des vérités religieuses, nous

1 — *Introduction au dogme catholique*, 39ème conf.

n'affirmons rien que l'histoire de l'Eglise ne confirme hautement.

Jésus-Christ, Fils de Dieu et l'infinie sagesse, est venu en ce monde, non pour supprimer ou amoindrir notre nature, mais pour l'ennoblir et la sauver. Aussi, en fondant son œuvre sur une base divine, n'a-t-il pas voulu en exclure la coopération de l'homme ni surtout le concours de son intelligence. C'est chose remarquable et frappante d'évidence que les plus grands théologiens dont l'Eglise s'honore, ont en même temps été l'expression la plus élevée de la raison et du génie.

I

Remontons, si l'on veut, jusqu'à l'ère fameuse des *premiers Apologistes et des Pères* de l'Eglise. On connaît leur mission : c'était d'assurer l'existence même du dogme et son triomphe sur les idées païennes. Quel rang honorable les procédés rationnels n'obtiennent-ils pas dans tous leurs écrits ! Avec quelle force, quelle adresse on les voit s'emparer des armes de leurs ennemis, c'est-à-dire des principes admis par les païens, pour réfuter l'erreur et frapper à mort l'idole du paganisme ! Marchant sur les traces de Jésus-Christ lui-même, ce divin restaurateur des connaissances humaines, " ils s'appliquèrent, observe Léon XIII [1], à examiner les livres de l'antique sagesse : ils en comparèrent les doc-

1 — Encycl. *Æterni Patris.*

trines avec les vérités révélées, recueillant par un choix judicieux ce qui s'y trouvait de juste et de vrai, modifiant ou rejetant le reste."

Ainsi en agirent avec la philosophie ancienne tous les apologistes des premiers siècles, mais plus spécialement les Justin, les Irénée, les Augustin, les Clément d'Alexandrie. S. Jérôme [1], parlant des traités de ce dernier, lui rend ce glorieux témoignage : " Qu'y trouve-t-on qui ne soit marqué au coin de la science, ou plutôt qui ne soit emprunté à la philosophie ? " " Les sciences, écrit de son côté le docteur Alexandrin [2], sont donc les auxiliaires de la philosophie, et la philosophie elle-même est un aide pour traiter de la vérité."

Est-il besoin de rappeler le nom de l'évêque d'Hippone ? Si un auteur [3] a pu dire, non sans quelque vérité, que la doctrine de Platon est " la préface humaine de l'Evangile," personne, certes, mieux que S. Augustin n'a su utiliser au profit de la foi les nobles conceptions de l'école platonicienne. D'abord enchaînée par de fatales erreurs, sa raison, impatiente et comme honteuse d'elle-même, put enfin rompre ses fers. Dès lors elle s'éleva à de sublimes hauteurs. Par elle ce grand Docteur et défenseur de la foi a glorieusement soutenu tant de luttes, remporté tant de victoires ; par elle il a triomphé de tous les hérétiques, spécialement de Pélage

1 — *Epist. ad Magn.*
2 — *Stromat.* VI.
3 — Le comte de Maistre, *Soirées de S. Pétersbourg*, vol. I.

et de ses fougueux disciples. Loin de souffrir, dans ce vaillant athlète, de son contact avec la foi, l'intelligence y a puisé comme un regain de force et le secret de ses plus éclatants succès.

II

Que si, dès les premiers siècles, l'action de la raison sur les doctrines catholiques a été si vaste et si profonde, comment retracer le rôle qu'elle a joué et la gloire dont elle s'est couverte pendant les siècles suivants ! Ce n'était pas tout d'avoir sauvegardé l'existence du dogme : il fallait de plus en sonder la nature, développer dans les esprits l'intelligence de ses harmonies. Ça été l'œuvre du moyen-âge.

Nommer le moyen-âge, c'est nommer la scolastique qui en fut l'âme, la lumière et l'orgueil. Nommer la scolastique, c'est nommer S. Thomas, le prince des philosophes, l'oracle des théologiens, l'incarnation la plus parfaite de la raison humaine et " la plus haute représentation du Verbe de Dieu dans un homme [1]." Rien de ce que l'antiquité avait écrit sur les plus graves problèmes intellectuels et moraux, sur l'homme, sur la nature et sur Dieu, n'échappa à son regard. Platon et Aristote n'eurent pour lui aucun secret. Particulièrement épris d'une vive admiration pour le chef des péripatéticiens, il lui voua de bonne heure,

1 — R. P. Félix, Année 1862, 1ère conf.

dans d'immortels travaux [1], le culte de sa pensée. On y voit le génie chrétien mesurant les profondeurs de la science profane, recueillant ses découvertes, corrigeant ses écarts, notant soigneusement sa méthode et ses preuves pour les faire servir au développement rationnel des dogmes révélés. Aristote exposé, interprété par S. Thomas, c'est la raison baptisée par la foi et admise à chanter sous les voûtes du saint lieu les louanges de l'Eternel. Jamais union de ces deux puissances n'apparut plus étroite que dans les pages incomparables de la *Somme Théologique*. " Distinguant, comme il convient, la raison de la foi, l'Ange de l'Ecole, dit Léon XIII [2], sait cependant les unir par des liens amicaux : il respecte si bien leurs droits et leur dignité que parvenue, sur les ailes de la science, jusqu'au faîte de la grandeur, la raison semble ne pouvoir monter plus haut, et que la foi elle-même ne pourrait attendre de la raison des armes plus nombreuses et d'une portée plus efficace que celles façonnées par S. Thomas. "

Le moyen âge restera célèbre par les grandes *Universités* auxquelles il donna naissance, et ce sera aussi l'impérissable gloire de la raison humaine d'avoir été, par l'Eglise, appelée à soutenir du poids de son influence, philosophique et scientifique, ces puissantes institutions.

1 — Commentaires sur Aristote.
2 — Encycl. *Æterni Patris.*

III

Il est vrai que, depuis trois siècles, la science religieuse a, en général, dans ses divers travaux, fait la part moins grande aux démonstrations rationnelles. Cependant quels progrès, quels triomphes encore pour la raison humaine les noms de plusieurs docteurs et polémistes modernes ne rappellent-ils pas ! Avec Cajetan, elle a vengé S. Thomas et les doctrines de la scolastique ; par la plume de Bellarmin, elle a pulvérisé l'hérésie protestante ; par les écrits de Suarez, de Bossuet et de tant d'autres, elle a accru le patrimoine catholique de discussions utiles, d'intéressantes études patristiques et bibliques et d'éloquentes dissertations.

Nous ne contestons pas que le dix-huitième siècle et le nôtre, en proie à la fièvre d'une fausse indépendance, aient gravement péché dans l'usage des force intellectuelles. Mais, en face du rationalisme, la saine raison subsiste. Affaiblie, non détruite, cette puissance conserve encore sa légitime influence. Naguère, sous l'action de Dieu, elle ramenait à la vraie foi des hommes tels que Newman, Manning, Brownson ; elle transformait en apologistes de savants philosophes [1], et faisait retentir les chaires chrétiennes de ses plus vigoureux accents [2].

1 — Balmès, *Le Protestantisme comparé au Catholicisme.* — Auguste Nicolas, *Etudes philosophiques sur le Christianisme.*

2 — Conférences de Notre-Dame par les RR. PP. Lacordaire, de Ravignan, Félix, et, depuis, par le R. P. Monsabré.

De nos jours, rendue plus forte par des études plus robustes, elle s'illustre chaque année dans des œuvres remarquables : elle détermine l'accord entre la foi et les sciences physiques, et oppose une digue de plus en plus résistante aux flots de l'incrédulité. Léon XIII, par ses efforts pour remettre en honneur les doctrines de l'Ange de l'Ecole, a réhabilité et définitivement fixé le rôle de l'élément rationnel dans la marche de l'apologétique chrétienne.

ARTICLE TROISIÈME

Ecarts à eviter.

I — 1ère erreur, formulée dans la proposition IX du Syllabus.
Elle exagère les forces de l'esprit humain.
Elle déroge à la dignité de la foi.
Elle expose nos croyances au mépris des incrédules.
II — 2ème erreur et ses absurdes conséquences · la raison serait le juge suprême de la foi.
III — 3ème erreur, contenue dans les prop. X et XI du Syllabus, où l'on proclame la philosophie indépendante de toute autorité.
Citation de Pie IX.
IV — Moyen, pour la raison, d'éviter ces écarts : c'est de bien comprendre le rôle qu'elle remplit dans ses rapports avec la foi.

De ce qui précède il appert que la foi et la science chrétienne sont redevables à la raison d'utiles développements et de progrès réels. Par son aide, les dogmes sont soutenus, coordonnés, fécondés ; elle sait, selon les temps, selon les formes multiples et variables de

l'erreur, faire resplendir le vrai de lumières nouvelles, et découvrir chaque jour de nouvelles armes pour le défendre.

Mais cette tâche élevée comporte des dangers que l'esprit imparfait de l'homme n'a pas toujours évités. On nous permettra ici d'en noter les principaux.

Certains philosophes modernes (Günther, Frohschammer) affirment qu'étant donnée la révélation des mystères, l'intelligence humaine peut, par elle-même, par de constants efforts, se rendre graduellement capable de les comprendre. Pie IX, dans le Syllabus, a condamné cette erreur.

« Tous les dogmes, est-il dit dans la proposition IXème, tous les dogmes de la religion chrétienne sont indistinctement l'objet de la science naturelle ou de la philosophie ; et la raison humaine, en vertu même de ses progrès historiques, par ses forces et ses principes propres, peut soumettre à l'examen de la vraie science les mystères les plus cachés, pourvu que ces vérités aient été objectivement proposées à sa connaissance.» Ainsi parle le rationalisme mitigé, et l'Eglise, à bon droit, réprouve formellement ce langage.

Prétendre, en effet, ranger nos mystères au nombre des vérités purement philosophiques, c'est d'abord oublier qu'il ne suffit pas du seul fait de la révélation pour établir une proportion entre l'esprit de l'homme et la nature transcendante de l'Etre divin.

C'est ensuite déroger à l'excellence et à la dignité

des vérités de la foi [1]. Les choses que nous croyons, parce qu'elles sont révélées de Dieu, puisent dans leur obscurité même une sorte de grandeur, de majesté et de sublimité qui commande le respect. " Nous annonçons, dit S. Paul [2], une sagesse qui n'est pas de ce monde, que les princes de ce siècle (c'est-à-dire les philosophes) ignorent." Mais si l'homme, par lui-même, pouvait se croire en mesure de scruter tous les dogmes, de les pénétrer, de les comprendre, que deviendraient ce prestige et cette mystérieuse auréole dont la foi les entoure ? Ce ne serait bientôt plus que des données vulgaires, comparables aux vérités naturelles.

Enfin, dans ce système de l'école rationaliste, où les mystères sont renversés de leur base, nous voyons un sérieux obstacle à la conversion des incroyants. Ces hommes pleins de défiance, ces esprits prévenus admettraient-ils des dogmes auxquels, à leurs yeux, on ne donnerait pour appui ni la parole divine ni des preuves claires et des raisons convaincantes ? Loin de là, la plupart, dans leur désappointement tourneraient en dérision ce que l'intelligence, sottement présomptueuse, aurait en vain tenté de démontrer par ses propres forces.

Une *seconde erreur*, prônée par des écrivains modernes, et justement frappée des censures ecclésiastiques [3], c'est de croire que le progrès des sciences peut

1 — S. th., 1a, q. 32, a. 1.
2 — I Cor. II, 6.
3 — *Concile du Vatican*, IV, can. 3.

quelquefois permettre d'attacher aux mystères un autre sens que celui qui est reconnu par l'Eglise. Pernicieuse doctrine ! Que suivrait-il de là ? Que l'Eglise, établie par Jésus-Christ lui-même, n'est plus l'unique et suprême interprète des vérités révélées, que ses jugements en matière de foi sont sujets à l'erreur, qu'il serait loisible à l'esprit humain de les casser, de les renverser et d'y substituer ses lumières individuelles : autant de conséquences fausses et désastreuses !

Signalons une *troisième erreur*, contenue dans les paroles suivantes : " Il faut (c'est le sentiment du Dr Frohschammer) faire une distinction entre le philosophe et la philosophie : celui-là, il est vrai, a le droit et le devoir de se soumettre à l'autorité que lui-même aura jugée légitime ; quant à celle-ci, elle ne peut dans aucun cas ni ne doit se soumettre à aucune autorité [1]." —" Non seulement l'Eglise ne doit jamais sévir contre la philosophie, mais il faut plutôt qu'elle tolère ses erreurs, et qu'elle lui laisse le soin de se corriger elle-même [2]. "

Pie IX ne pouvait manquer de réprimer tant d'audace. Dans une lettre mémorable qu'il écrivit à ce sujet en 1862 à l'archevêque de Munich, voici comment il s'exprime : " Cette prétention serait tolérable et peut-être admissible, s'il ne s'agissait que du droit que la philosophie possède, aussi bien que les autres sciences, d'user de ses principes, de sa méthode et des

1 — *Syllabus*, prop. X.
2 — *Ibid.*, prop. XI.

conclusions auxquelles elle arrive, et si la liberté qu'on lui attribue consistait à exercer ce droit, de façon à ne rien embrasser qui lui fût étranger, ou qu'elle n'eût acquis d'elle-même et selon les conditions qui lui sont propres. Mais cette liberté légitime doit reconnaître ses limites et s'y renfermer. Car jamais il ne sera permis à la philosophie, pas plus qu'au philosophe, d'affirmer quoique ce soit de contraire aux enseignements de la divine révélation ou de l'Eglise, ou de révoquer en doute aucune des vérités qu'elles nous proposent, pour ce motif qu'on ne les comprend pas ; il ne leur sera pas permis davantage de ne pas recevoir le jugement que l'autorité de l'Eglise aura porté sur *quelque proposition philosophique* demeurée libre jusque là..... L'Eglise, en vertu de son institution divine, doit garder avec une souveraine vigilance dans toute son intégrité le dépôt sacré de la foi, et déployer tout son zèle pour veiller sans cesse au salut des âmes ; elle doit donc écarter et éliminer avec le plus grand soin tout ce qui pourrait altérer la foi, ou mettre, *en quelque manière que ce soit*, les âmes en danger. C'est pourquoi, selon les pouvoirs reçus de son divin auteur, elle a non-seulement le droit mais encore le devoir de ne pas tolérer, de condamner et de proscrire toutes les erreurs, dès que la pureté de la foi et le salut des âmes l'exigent. "

Si l'on demande maintenant ce que doit faire l'esprit humain pour éviter les écarts dont nous venons de parler, nous répondrons : deux choses — bien comprendre sa mission, et respecter les bornes qui lui sont tracées par l'Eglise.

Sur le terrain théologique, la raison n'est qu'une servante — *ancilla*. C'est le rôle que lui assignent la tradition catholique, les Pères, les Docteurs, les Souverains Pontifes, en particulier Pie IX et Léon XIII, l'un dans son bref aux évêques d'Autriche [1], l'autre dans son encyclique *Æterni Patris*. Car la théologie relevant directement de l'autorité religieuse, il est aisé de comprendre que l'esprit humain ne saurait y régner en maître. Ce domaine n'est pas le sien, et c'est sur l'appel de Dieu, par une intervention plus nécessaire à l'homme qu'à la théologie elle-même, qu'il met ses connaissances au service de nos dogmes.

Or servir, c'est obéir. L'obéissance donc, une noble déférence aux règles de l'Eglise, à ses jugements et à ses désirs, voilà le principe qui doit guider la raison dans ses rapports avec la foi et avec la théologie. Cette sujétion, du reste, n'est-elle pas honorable ? " Que tous, s'écrient les Pères du Concile du Vatican [2], que tous tâchent de croître en science et en sagesse ; pourvu que ce soit dans les limites du même dogme, d'un même sentiment, d'une même profession de foi — *in eodem dogmate, eodem sensu eademque sententia.* " Hors de là, point de progrès, point de travaux utiles dans les recherches et les discussions théologiques !

1 — 1856.
2 — Ch. IV.

CHAPITRE QUATRIÈME

—

De l'influence de la foi sur les progrès de la raison.

—

Dans leur déclaration sur les rapports de ces deux puissances, les Pères du Vatican établissent solennellement que loin de se combattre, l'une et l'autre se prêtent un mutuel appui. C'est la formule catholique.

Après avoir vu plus haut ce que fait la raison en faveur de la foi, il reste à étudier ce qu'accomplit la foi en faveur de la raison.

Deux sortes de vérités découlent des sources de la révélation : les unes *surnaturelles* et qu'on nomme les mystères, les autres *naturelles*, c'est-à-dire que l'esprit humain, considéré surtout dans la plénitude de ses forces, peut par lui-même suffisamment démontrer. Celles-là, plus élevées, constituent l'objet premier, nécessaire, universel de la foi catholique ; celles-ci, quoiqu'inférieures et d'un ordre proportionné aux lumières de la raison, n'en sont pas moins, de la part de Celui qui nous les a révélées, un éclatant témoignage de bonté et d'amour.

Nous allons déterminer les progrès de la raison, sous l'influence de la foi, en rapport avec ces deux classes de vérités.

—

ARTICLE PREMIER

Comment les dogmes surnaturels concourent au développement de la raison humaine.

I. — La foi élargit le champ des connaissances humaines. — Nouvelles doctrines révélées par Dieu sur la Trinité, l'Incarnation, etc. — Supériorité de cette révélation sur les découvertes de la science profane.

II. — Hauteurs intellectuelles auxquelles la foi élève la raison. Remarques d'Aristote et de S. Thomas : application.

III. — Universalité de la foi : elle est le patrimoine de tous.

Nous affirmons que la foi, en ouvrant à l'intelligence le monde des mystères, répand sur le genre humain d'inappréciables bienfaits.

Elle élargit le champ et recule bien loin la frontière de ses connaissances.

Elle élève sa raison jusqu'aux plus sublimes vérités.

Elle allume chez tous, dans les âmes les plus simples, les esprits les plus bornés, le même flambeau divin.

En effet, bien que la foi manque de cette évidence, de ces clartés vives qui, dans l'ordre des connaissances naturelles, illuminent les conclusions scientifiques, personne n'osera nier — nous parlons de la foi divine — qu'elle soit, de sa nature, un infaillible moyen de connaître le vrai. Par la foi, l'homme adhère, pleinement, fermement, en toute sûreté d'esprit, à ce que Dieu propose : il jouit, dans cette adhésion, de la plus haute et de la plus entière certitude. Or, qui pourra dire tout ce que le Verbe Divin, descendu en ce monde, a semé

autour de lui, sur les lèvres des Apôtres, sous la plume des Evangélistes, de doctrines et de vérités nouvelles ! Par lui un ciel immense, un océan sans rivages s'est révélé à nos yeux. Dieu nous a livré ses plus profonds mystères et ses plus insondables secrets. Dans les dogmes de la Trinité, de l'Incarnation, des sacrements, son essence et sa vie, sa charité pour l'homme, son empire sur la nature, sont apparus sous un jour jusque là inconnu.

Chacun sait quelle gloire, dans l'opinion publique, s'attache au nom de celui qui, par l'effort du travail, l'intuition du génie, réussit à doter la science de quelque précieuse découverte, signale l'apparition d'une étoile, arrache à l'histoire des peuples ou aux entrailles de la terre un secret ignoré. Là se trouve le progrès des connaissances humaines. Or, ce que la foi découvre, ce n'est ni une étoile, ni une date, ni un fossile, mais, mieux que cela, toute une sphère inexplorée, un monde plein de grandeur, de beautés ravissantes et d'incomparables richesses. " La foi, dit Nicolas [1], a été comme le télescope de l'intelligence : elle a grandi son horizon, elle lui a fait découvrir de nouveaux astres dans le ciel de la pensée et de la vérité."

Par cette révélation, non seulement l'homme voit s'élargir le cercle de ses études, mais encore il se sent porter jusqu'aux plus hauts sommets d'un ordre de vérités essentiellement supérieures. Son esprit se divi-

1 — *Etudes sur le Christianisme*, I, IV.

nise. La foi met en lui comme un besoin d'infini, un germe [1] et une semence de l'éternelle vérité dont Dieu lui-même se nourrit, et qui rassasie au ciel l'âme des bienheureux.

Aristote [2] disait avec infiniment de sagesse que l'homme doit s'efforcer, autant qu'il est en lui, d'atteindre jusqu'aux choses célestes et immortelles. " En effet, ajoutait-il, quelque faibles et grossières que soient nos connaissances sur les êtres supérieurs, le peu que nous en savons nous cause plus de plaisir que toute autre connaissance des choses d'ici-bas." " Oui, reprend S. Thomas [3], plus un objet est noble, plus il y a de joie, de bonheur pour l'esprit à le voir et à le connaître, même imparfaitement. " C'est le cas de la foi. Obscure dans son acte, mais ferme dans son motif, qui est l'autorité divine, elle apporte à l'intelligence une perfection souveraine ; car en l'élevant au-dessus de ce monde, elle l'établit en présence, en possession de Dieu même, et lui fait plonger son regard dans l'ineffable splendeur de cette beauté infinie.

Faut-il ajouter encore à de si glorieux titres ? La foi se distingue de tous les systèmes humains et l'emporte sur eux par son universalité. Elle est le bien, le patrimoine de tous, la lumière éclairant ou pouvant éclairer tout homme venant en ce monde : grands et petits, riches et pauvres, savants et ignorants sont con-

1 — S. th., 2a 2æ, q. 4, a. 1.
2 — Voir la *Somme contre les Gentils*, I, 5.
3 — *Ibid.*

viés à la même table, appelés à l'honneur de professer le même symbole. Issues, non d'abstraites et difficiles démonstrations, mais de la bouche même de Dieu, les vérités chrétiennes s'adaptent sans effort aux esprits les plus humbles : elles s'insinuent dans l'âme des individus et des peuples, et parlent à la conscience de tout le genre humain.

Or si, au point de vue strictement surnaturel, la foi exerce une telle influence, là ne s'arrête pas le cours de ses bienfaits. Sa pénétrante lumière ne connaît point de limites : elle rayonne en tous sens, et l'ordre naturel lui-même en est magnifiquement inondé.

ARTICLE DEUXIÈME

Les progrès de la raison par la foi dans l'ordre naturel.

Nécessité morale de la révélation de certaines vérités naturelles : raisonnement de S. Thomas.

I. — Sans cette révélation, peu d'hommes arriveraient à connaître Dieu. Empêchements principaux :

1° Manque de dispositions naturelles pour l'étude.

2° Soucis domestiques.

3° Paresse.

II. — Ce n'est qu'après un temps très long que de rares esprits acquerraient cette connaissance.

III. — Encore leurs démonstrations seraient-elles mêlées de beaucoup d'erreurs.

Quoique l'esprit humain, depuis le péché d'Adam, conserve encore — comme nous l'avons démontré contre le traditionalisme — de précieux restes de sa vigueur

primitive, il s'en faut que le Christ ait fait œuvre vaine en nous manifestant un bon nombre de vérités naturelles. Plusieurs causes, au contraire, rendaient cette révélation non seulement utile, mais en quelque sorte nécessaire.

Le Docteur Angélique, dans sa *Somme contre les Gentils* [1], nous a, de main de maître, tracé lui-même les fondements de cette doctrine. Nous ne saurions mieux faire que de citer ses paroles. " Abandonner, dit-il, les vérités naturelles aux seules forces de la raison, ce serait s'exposer à trois inconvénients.

" Le *premier*, c'est que peu d'hommes arriveraient à la connaissance de Dieu. En effet, la plupart ne peuvent prétendre à cette laborieuse conquête, qui est la découverte de la vérité, pour trois raisons. — Les uns, et ils sont nombreux, en sont empêchés par la nature même de leur complexion qui les rend inaptes à la science. D'où il suit que nulle étude ne peut les conduire au point culminant des connaissances humaines, qui n'est autre que la connaissance même de Dieu.

" D'autres sont empêchés par les nécessités de la famille. On comprend, en effet, qu'il faut que parmi les hommes quelques-uns se consacrent à l'administration des biens temporels. Or les continuels soucis dont ils se préoccupent ne sauraient leur permettre de donner assez de temps aux loisirs de la contemplation

1 — I, 4.

pour qu'ils puissent s'élever au faîte des recherches humaines, c'est-à-dire à la connaissance de Dieu.

" Quelques-uns, en outre, sont empêchés par la paresse. Car la connaissance des choses dont la raison peut naturellement s'enquérir, touchant Dieu, présuppose beaucoup de notions préalables. Et, de vrai, presque toutes les considérations philosophiques sont ordonnées à la connaissance de Dieu ; si bien que la métaphysique, qui s'occupe des choses divines, est cette partie de la philosophie qu'on enseigne la dernière. Ce n'est donc qu'à force de travail et d'étude qu'on peut se rendre maître de la vérité religieuse. Or, il s'en trouve peu qui consentent à subir ce travail pour l'amour de la science, malgré que Dieu en ait mis le désir naturel au fond de toute âme humaine.

" Un *second inconvénient* vient s'ajouter au premier. C'est que ceux qui parviendraient à connaître ou à découvrir la vérité de Dieu n'obtiendraient ce résultat qu'après un long temps, soit à cause de la profondeur de cette vérité même qui demande un long exercice de l'intelligence humaine, si on veut l'atteindre par des voies rationnelles, soit à raison des nombreux préliminaires qu'elle suppose, soit que l'âme encore jeune, flottant au gré de toutes les passions, n'est point en état de saisir une vérité si relevée ; car, selon le mot d'Aristote, c'est dans le repos qu'on trouve la prudence et la sagesse. Si, donc, il n'y avait que la raison pour connaître Dieu, le genre humain croupirait dans les plus épaisses ténèbres de l'ignorance ; car la

connaissance de Dieu, qui rend les hommes bons et parfaits, serait le partage d'un petit nombre, et encore leur faudrait-il un long temps pour y parvenir.

" Enfin il faut signaler un *troisième inconvénient*. C'est que les investigations de la raison humaine, faible dans ses jugements et soumise à l'influence des images sensibles, sont rarement exemptes d'erreur. — Aussi combien d'hommes resteraient dans le doute, même au sujet des vérités les plus certaines, parce qu'ils ignorent la force de la démonstration, et surtout parce qu'ils voient les plus profonds dissentiments régner entre les savants eux-mêmes ! — De plus, en bien des cas, aux vérités que l'on démontre se trouvent mêlées de fausses assertions que l'on ne démontre pas, mais qui, étant soutenues par certaines probabilités, par des raisons sophistiques, passent pour démontrées. Voilà pourquoi il importe de fixer, par la foi, l'intelligence de l'homme sur tout ce qui regarde les choses divines.

" Ce n'est donc pas sans un dessein de salutaire clémence que Dieu a ordonné aux hommes de tenir par la foi ce que la raison peut naturellement connaître. De cette sorte, en effet, tous peuvent participer à la connaissance des choses divines, et cela facilement, sans hésitation, sans erreur. "

Ce raisonnement est clair, solide et péremptoire. Il s'appuie sur la nature même de l'homme, telle que le péché l'a faite, et sur les conséquences qui en sont le cortège.

Empruntons maintenant la même conclusion au témoignage de l'histoire.

ARTICLE TROISIÈME

Des principales erreurs de l'ordre spéculatif redressées, en philosophie, par la révélation.

I. — Scepticisme grec et romain.
Comment la foi du Christ y a substitué le zèle de la vérité.
II. — Erreurs païennes sur la nature, l'origine, les destinées et la vie de l'âme. Matérialisme et fatalisme.
III. — Erreurs sur Dieu et l'origine du monde. Platon et Aristote : leurs doctrines restent sans écho.
Dualisme.
Panthéisme, Polythéisme.
Enseignements chrétiens.
IV. — Dogme de la Providence nié ou révoqué en doute.
Jésus-Christ le proclame.
La raison chrétienne le défend.

Pour mieux saisir, dans notre état de déchéance, la physionomie historique de la raison humaine, il faut aller la surprendre au sein même des nations païennes. Car, pendant que, d'une part, les juifs, peuple choisi, gardaient comme un trésor la notion du Dieu de Moïse et les plus hautes vérités de l'ordre religieux et moral, de l'autre, parmi les Gentils, les échos de la révélation, faite dans Adam à tous les hommes, s'affaiblissaient de plus en plus, et menaçaient de s'éteindre dans le chaos des opinions et des systèmes.

Quel était donc, chez les païens, l'enseignement de la raison sur tous ces graves problèmes qui furent et ne cesseront d'être l'objet des plus vives, des plus persistantes préoccupations de l'humanité ?

I

Une chose frappe d'abord : c'est que, depuis les sophistes grecs jusqu'aux derniers partisans du scepticisme romain, l'histoire abonde en philosophes, n'ayant d'autre symbole que le nihilisme du doute ou les molles persuasions du probabilisme doctrinal. Pyrrhon, Arcésilas, Carnéade (pour ne nommer que les chefs) professaient sans scrupule l'impuissance de la raison à atteindre avec certitude les vérités les plus nécessaires au gouvernement de la vie. Une académie ayant été fondée à Rome pour propager ces idées, chaque jour en voyait grossir les rangs, et Cicéron lui-même, dégoûté comme bien d'autres du spectacle de tant d'erreurs, voulût être compté au nombre de ses membres.

Le doute et l'*indifférence dogmatique* faisaient école.

C'est en ce triste état que le Christianisme naissant trouva la raison humaine. Revendiquer ses droits, relever sa dignité, ranimer son courage furent les premiers fruits, et comme la conséquence naturelle d'une doctrine qui ne s'imposait au monde qu'en exigeant une adhésion raisonnable. En affirmant que l'homme peut par lui-même démontrer les préambules de la foi, bien plus qu'il doit le faire et discerner la vraie religion d'entre les croyances fausses, l'Eglise catholique vengea contre le scepticisme l'honneur de l'esprit humain.

Ce n'était que le prélude d'autres revendications non moins justes et non moins utiles.

Nous allons voir, en particulier, contre quelles erreurs les dogmes révélés ont surtout réagi, et amené le triomphe des saines doctrines philosophiques.

II

Commençons par *l'âme.* Sa nature, son origine, les mystères de sa vie, la liberté de ses mouvements et de son action intéressent au plus haut degré l'immense famille humaine.

Or, faut-il le dire, de toutes les questions agitées et résolues dans les écoles du paganisme, bien peu le furent d'une façon aussi grossière que celles qui concernent l'élément spirituel de l'homme. Sauf quelques rares esprits, illustres représentants de l'antique sagesse, les psychologues païens ne surent point s'élever au delà des limites du sensualisme et du matérialisme. " Celui-ci, écrit Cicéron [1], identifie l'âme avec le cœur ; celui-là la confond avec le sang qui baigne le cœur ; un troisième nous enseigne qu'elle est une portion du cerveau, etc. " Tels étaient, ou à peu près, les principes admis, tant à Rome qu'en Grèce, non seulement par les épicuriens, mais même par de nombreux tenants de la secte stoïcienne.

C'est dire qu'on ignorait la véritable *origine* de l'âme.

De ces fausses notions sur sa vie et sa nature à l'opinion qui nie son *immortalité,* la transition est néces-

1 — *Tuscul.* l. I.

saire. Aussi combien peu d'hommes pouvaient alors porter au delà du tombeau ce regard calme et confiant que soutiennent et réjouissent les consolantes visions de l'éternité !

Sectateurs de Zénon ou disciples d'Epicure, la plupart professaient un honteux *fatalisme*, et se courbaient gaîment sous l'inexorable joug du destin.

Jésus-Christ parut : sa doctrine pure et sainte, dégageant l'âme du bourbier où le paganisme l'avait plongée, lui rappela ses titres, ses destinées, sa gloire. La spiritualité de cette substance, sa céleste origine par voie de création, sa liberté, son immortalité, furent érigées en dogmes, et la raison éclairée, heureuse, reconnaissante, salua dans la foi chrétienne le plus solide rempart de la dignité humaine. — Dès lors, on put voir prédominer dans les écoles ce spiritualisme élevé qui, tenant le milieu entre les grossières théories du matérialisme et l'idéalisme de Platon, enseigne et préconise l'union immédiate, intime, substantielle de l'âme et du corps, comme de deux élements dont l'un, immatériel, est la forme [1] de l'autre, lui communique l'être, le mouvement et la vie, le soumet à son empire et en fait l'instrument de ses opérations.

III

Cette influence de la foi sur la pensée humaine, si visible en psychologie, n'a pas été moins grande dans

1 — Voir les Conciles de Vienne et de Latran.

les plus hautes questions de la métaphysique, telles que celles de *Dieu* et de l'*origine du monde*.

Qu'il existe un Dieu, un être supérieur, confusément connu sous le nom de cause première et de bien absolu, jamais l'humanité n'a pu se défendre de l'admettre. C'est là une croyance, une persuasion universelle, qui, sans être innée, tient de près à l'essence même de la créature raisonnable. Mais si l'on n'a pu nier, sincèrement du moins, l'existence d'une divinité, dans quelle diversité d'opinions et d'erreurs n'est-on pas tombé, du moment qu'il s'est agi d'en marquer la nature et d'en définir les opérations !

Sans doute (et c'est justice de le rappeler) les plus célèbres génies de l'antiquité païenne, Platon, Aristote, etc., parvinrent à s'élever jusqu'à la connaissance du vrai Dieu, d'un Etre simple, nécessaire, éminemment intelligent et éternellement heureux dans l'acte de sa pensée [1]. Ils connurent et enseignèrent, quoi qu'en disent plus d'un auteur, la création des choses du néant [2]. Mais le malhenr fut que leurs doctrines demeurèrent presque sans écho.

Parmi les philosophes, dont l'histoire nous a transmis les noms, quelques-uns, tout entiers à l'étude de la nature, s'y arrêtèrent sans remonter plus haut ; mais plusieurs, abordant la question méthaphysique, donnèrent soit dans le *dualisme* soit dans le *panthéisme*.

1—Voir Satolli, *In Summam theol. Divi Thomæ Aquin prælectiones*, vol. I, p. 131.
2 — *Ibid.* vol. III, p. 229.

Les Perses professaient l'existence de deux principes opposés et absolus, l'un le bien, l'autre le mal, dont ils faisaient dépendre l'origine de toutes choses. Ce furent, en Grèce, l'intelligence et la matière qui eurent l'honneur de cette double primauté.

D'autre part, la théodicée chinoise et indienne reposait sur le panthéisme, et nous savons par l'histoire que cet ignoble concept de la divinité formait en même temps le fonds d'une grande partie de la philosophie grecque et romaine. — De là le *polythéisme* sous ses formes diverses. Car si Dieu n'est pas distinct du monde, doit-on trouver étrange que les plus vils objets en revendiquent le nom ? De là le culte des démons, le culte de l'homme, le culte de la nature [1]. Selon l'énergique expression de Bossuet, " tout était Dieu, excepté Dieu lui-même."

On imagine ce que furent pour le monde, plongé dans de pareilles ténèbres, les lumières de la parole évangélique. Dieu se montra à l'homme, et l'homme, reconnaissant la face de son Créateur, rougit de l'avoir si indignement méconnu. Dès ce jour prit place au faîte de la métaphysique cette théodicée chrétienne, où la raison, illuminée par la foi, s'applique à faire connaître l'auteur de tous les êtres, étudie sa nature, prouve son unité, trace le tableau de toutes ses perfections, exalte enfin cette infinie puissance qui a tiré l'univers des abîmes du néant.

1 — S. th., 2a 2æ, q. 94, a. I.

IV

Sous la même influence, la philosophie corrigeait ce qu'elle avait écrit touchant la *Providence.*

Personne, en effet, n'ignore comment ce dogme sacré, à l'instar de tant d'autres, était foulé aux pieds par les écoles païennes. Démocrite, Epicure [1] le niaient, n'admettant dans le monde qu'un éternel mouvement de matière ou d'atomes. Cicéron, malgré son génie, n'hésitait pas à soustraire à l'action du Créateur la chaîne complexe des événements humains. La plupart des philosophes, ou semblaient ignorer le rôle de la Providence, ou ne le concevaient que sous les formes grossières d'un vaste déterminisme.

Ici encore ce fut le Christianisme qui dissipa l'erreur. Avec quelle surprise, mais aussi avec quelle joie l'humanité put-elle recueillir des lèvres de l'Homme-Dieu ces vivifiantes paroles : " Pourquoi vous tourmenter de tant d'inquiétudes ... Votre Père céleste connaît tous vos besoins [2] " ! Jésus-Christ promulguait ainsi le dogme de la Providence.

Ce dogme capital, la raison devenue chrétienne s'est fait gloire de le défendre contre toute attaque. Avec un zèle et une hardiesse dignes d'éloges, elle a tenté d'en pénétrer la nature, les influences secrètes. Elle a interrogé Dieu, elle l'a vu agissant dans toutes les créatures, conservant tout ce qui est, gouvernant tout ce

1 — S. th., 1a, q. 22, a. 2.
2 — Matth. VI, 31-32.

qui se meut. Les docteurs de l'Eglise, Augustin et Thomas d'Aquin, lui ont dicté la formule si haute, si admirable, qui consacre à jamais l'accord entre l'efficacité de la puissance divine et les droits inaliénables de la liberté humaine.

ARTICLE QUATRIÈME.

Les triomphes du Christianisme sur la morale païenne.

I. — Opinions des anciens sur le bonheur : Platon et Aristote.
L'école stoïcienne.
Le sensualisme d'Epicure.
Où en était la loi naturelle ?
Dans le système chrétien, la fin de l'homme se distingue en naturelle et surnaturelle.
Préceptes fondamentaux.
II. — L'Etat païen et l'individu.
L'Etat païen et la propriété.
L'Etat païen et l'éducation — L'Etat absorbe tout.
C'est le Christianisme qui a sauvé le droit individuel, et réhabilité la conscience.
Affranchissement moral — matériel de l'esclave.
Vertus de religion, de tempérance, de force, de justice.
III. — 1° La famille chez les païens. — Polygamie, divorce.
Tristes conditions de la femme et de l'enfant.
Principes régénérateurs apportés par Jésus-Christ.
2° La société païenne fondée sur la force. — Notion chrétienne du pouvoir.
Influence du Christianisme sur la liberté civile — sur la législation.
Arbitrage des Papes.
Dernières observations.

En éclairant l'ordre spéculatif, les doctrines révélées ont, par une suite nécessaire, projeté leur lumière sur

la raison pratique, et transformé ainsi tout l'ordre moral. Appelons-en de nouveau aux enseignements de l'histoire.

I

ETHIQUE.

Rien n'est sombre et affligeant comme le tableau du monde, tel qu'il nous apparaît dans la dernière période de l'erreur païenne. Semblable à un navire perdu et désemparé, la masse du genre humain, ballottée par les flots, allait d'écueil en écueil, sans espoir de parvenir au port.

On aurait tort, à coup sûr, d'envelopper dans ce désastre les belles intelligences qui, comme Socrate, Platon, Aristote, eurent sur la fin de l'homme, sa vie et ses destinées, de si étonnantes intuitions. Socrate et son disciple, malgré leurs incohérences, (Platon, après Pythagore, admettait la métempsycose), entrevirent le grand jour des célestes félicités. Aristote, dont la supériorité sur les philosophes anciens éclate dans tous ses écrits, mais plus spécialement peut-être dans sa morale générale, est conduit, par la force d'une invincible logique, à placer le *Souverain Bien* dans la contemplation de la vérité la plus haute et la plus intelligible, c'est-à-dire de Dieu lui-même [1]. Conclusion digne d'un si puissant génie !—Néanmoins notons-

1 — *Ad Nicom.*, X, 7.

le, la sanction de la vie future avec son alternative de récompenses et de peines, sanction sans laquelle l'homme énervé faiblit dans la pratique du bien, ne se dessine pas assez nettement sous la plume du Stagirique.

Mais, que faudra-t-il dire de tant d'autres philosophes d'un esprit moins pénétrant et d'un regard moins sûr ? Dans l'école *stoïcienne*, Zénon, Diogène, Caton, incapables de s'élever jusqu'au Législateur et à l'Arbitre divin des âmes, s'enfermaient dans l'idée d'une vertu froide et abstraite, qu'ils prenaient pour le bonheur parfait. Les vulgaires partisans du *sensualisme d'Epicure* (et c'était le grand nombre) croyaient trouver dans le plaisir, la richesse et la gloire, le suprême contentement des aspirations du cœur. "*Dum licet, in rebus jucundis vive beatus,*" écrivait Horace [1].

Aussi est-il certain que la loi naturelle, cet admirable reflet de l'intelligence de Dieu dans la raison de l'homme, s'éteignait au fond des âmes : l'ignorance, la passion en étouffaient peu à peu les prescriptions médiates, sinon les premiers principes [2]. Par là croulait le fondement réel de toute moralité, et on semblait ne plus chercher ailleurs que dans les mœurs populaires, dans les caprices de l'opinion et l'inconstante volonté des législateurs, la norme des actes humains.

Quelle honte, quel abaissement, et aussi quel

1 — *Sat.*, l. II, 6, v. 96.
2 — Voir S. th., 1a 2æ, q. 94, a. 6.

contraste avec la morale enseignée par la raison chrétienne ! Les belles pages d'Aristote pâlissent auprès de cette sublime doctrine. Dans le système révélé, la fin de l'homme se distingue en *naturelle* et *surnaturelle ;* naturelle, selon qu'elle s'arrête à une connaissance médiate et imparfaite de Dieu, vu seulement dans le miroir des choses créées ; surnaturelle, selon qu'on la place dans la vision immédiate, intuitive de l'essence divine elle-même. Or, nous dit la foi, c'est à cette fin supérieure, surnaturelle et gratuite que Dieu, de fait, a daigné élever la créature raisonnable. " *Ego sum merces tua magna nimis.* Je suis moi-même votre récompense infiniment grande [1] . "

Conformer sa conduite au dictamen de la conscience, suivre en tout le chemin de la vertu, du devoir, de la charité, fouler aux pieds richesses, plaisirs et honneurs, soumettre les sens au joug de la raison et la raison elle-même aux éternels préceptes ; sans quoi nul espoir de jouir de la vue de Dieu, mais l'horrible perspective d'interminables tourments, tels sont, en résumé, les fondements sur lesquels repose l'ordre moral chrétien.

II

DROIT INDIVIDUEL.

Dans cette philosophie, tombée des lèvres du Christ, Dieu merci, il y a place pour le pauvre et le faible,

1 — Gen. XV, 1.

pour l'infortuné, quel qu'il soit. On n'est plus obligé, comme dans la morale païenne, de voir l'individu s'effacer honteusement devant l'absolutisme et la tyrannie des pouvoirs publics.

Le Christianisme a sauvé le *droit individuel.* Qu'était, en effet, l'homme aux yeux du paganisme ? — Un instrument servile, une machine dans les mains de l'Etat. Celui-ci pouvait disposer de la vie des citoyens aussi librement que nous disposons, nous, de la vie des bêtes. On connaît ces infâmes, ces révoltantes doctrines, professées cependant par les plus célèbres philosophes, qui allaient à légitimer toute espèce d'horreurs, par exemple l'infanticide, les jeux de gladiateurs, le traitement brutal et la mise à mort des esclaves. L'esclave, ce n'était pas un homme, mais une chose.

L'Etat, par le même principe, voulait être considéré comme la source première de toute propriété, et les biens de l'individu, quand toutefois il était permis à celui-ci de posséder, devaient subir (du moins à Rome [1]) une sorte d'investiture civile, odieuse et tyrannique.

Ne sait-on pas, en outre, comment le droit ancien envisageait l'importante et délicate question de l'éducation ? C'était affaire propre ou quasi exclusive de l'Etat. Ainsi, à Lacédémone, la formation de l'enfant, soustraite aux soins paternels, tendait à éteindre en lui

1 — Voir Troplong, *Influence du Christianisme sur le droit civil des Romains*, chap. III.

toute affection de famille, pour y substituer un patriotisme dur et aveugle.

Bref, l'âme et le corps, et les biens et la vie, tout, dans le paganisme, était absorbé par l'Etat. C'est qu'alors un voile épais, cachait, nous l'avons dit, à presque tous les regards, les vraies destinées de l'homme, sa nature, image de Dieu, sa dignité personnelle, les devoirs inhérents à toute conscience humaine, les rapports obligés de toute volonté libre avec le Maître du monde.

Gloire au Christianisme qui a déchiré ce voile !

Dieu lui-même, par sa parole, est venu apprendre aux hommes où diriger leurs pensées, où porter et fixer les affections de leur cœur : " *Quæ sursum sunt sapite, non quæ super terram* [1]. " Il a clairement et solennellement proclamé l'égalité spécifique de toutes les races humaines, leur unité d'origine, leur unité de fin, leur unité de moyens par la rédemption du Christ. De là ce grand principe qu'avant d'être obligé vis-à-vis de ses semblables, l'homme, quel qu'il soit, est obligé envers Dieu, que tout individu, tout membre de la famille humaine, a des devoirs sacrés et des droits auxquels nul pouvoir créé ne peut porter atteinte. " *Obedire oportet Deo magis quam hominibus* [2]. " — C'était réhabiliter le droit individuel, la personnalité, la conscience.

Cette doctrine bienfaisante fut plus particulièrement le salut de l'esclave [3]. Elle amena d'abord, dès les

1 — Coloss. III, 2.
2 — Act. V, 29.
3 — Voir l'*Epître de S. Paul à Philémon.*

premiers siècles de l'ère chrétienne, l'affranchissement *moral* de cette portion si large et en même temps si déshéritée du genre humain. Grâce au zèle, à la prudence et à la charité catholiques, l'affranchissement *matériel* vint à son tour. Il s'accomplit peu à peu, sans secouses violentes, sans commotions sociales [1], et voici que l'Eglise, qui avait lavé l'occident d'une tache si monstrueuse, achève aujourd'hui, par les soins d'un grand Pontife, d'en effacer jusqu'aux dernières traces dans les plaines reculées du continent africain [2].

Pour faciliter à tous l'œuvre individuelle et essentielle du salut, le *Décalogue*, si honteusement mis en oubli, fut de nouveau promulgué.

On enseigna que la *religion* est de toutes les vertus morales la plus noble et la plus auguste, que tout être raisonnable doit honorer son auteur par la connaissance et par l'amour, que la formation première, l'éducation religieuse de l'homme l'intéresse, lui et sa famille, avant de concerner l'Etat.

On enseigna encore que, pour rester fidèle à ses devoirs envers Dieu, l'homme ne doit reculer devant aucun sacrifice, pas même devant la mort. La *chasteté* eut ses héros, la *force* chrétienne ses martyrs. Dans les ordres religieux se trouve la meilleure preuve du souverain empire exercé sur les sens par la raison christianisée, et les saints, morts victimes de la

1 — Balmès, *Le Protestantisme comparé au Catholicisme*, t. I.
2 — Allusion au mouvement anti-esclavagiste, suscité par Léon XIII, et conduit par son Em. le Card. Lavigerie.

persécution, sont là pour attester comment la foi catholique a su maintenir intacts les droits de la conscience contre l'ambitieuse tyrannie des Césars.

Le Christianisme enfin rétablit sur la terre le règne de la *justice*. Il lui donna pour base le droit de propriété, légitimement acquis par des titres personnels, sauvegardé par la loi civile, soutenu et garanti par l'équité naturelle. Il créa ce respect des hommes, de leurs biens et de leur honneur, cette douceur, cette noblesse de mœurs, cette charité enfin qui forment un des traits éminemment distinctifs de la civilisation chrétienne.

III

DROIT SOCIAL

Pour compléter nos remarques, il nous faut maintenant voir l'action du Christianisme sur la famille et l'Etat.

C'est une chose avérée que la société domestique païenne n'avait d'autre base que l'oppression du faible par le fort, l'autocratie brutale du chef de famille, à qui tout semblait permis, adultère, polygamie, divorce. Le divorce était autorisé par les législations, et le mari, qui voulait se débarrasser de sa femme, pouvait invoquer contre elle les plus frivoles prétextes.

Que dis-je ? On allait jusqu'à lui concéder le droit de vie et de mort sur la compagne de ses jours. Partout la *femme païenne* jouait un rôle servile, dégradé,

avili. Sans prestige, sans influence, sans honneur, elle disparaissait derrière l'omnipotence maritale. Aux termes du vieux droit romain, elle ne pouvait, par elle-même, ni administrer ses biens, ni tester, ni servir de tutrice à ses propres enfants [1].

Le *fils de famille*, sujet, lui aussi, aux sanguinaires caprices du pouvoir paternel, était tenu dans une dépendance peu propre à inspirer le respect et l'amour, que la nature doit aux parents.

Or un rapide coup-d'œil, jeté sur l'histoire et la marche des sociétés, suffit pour nous révéler l'immense transformation opérée, depuis Jésus-Christ, dans les rapports domestiques. Pourrait-on, ici encore, s'empêcher de reconnaître l'action régénératrice de l'enseignement chrétien sur les principes de la raison naturelle ? — En proclamant l'unité, l'indissolubilité du mariage, ces deux choses si essentielles au vrai bonheur conjugal, le Christianisme a consolidé les fondements de la famille. En rappelant aux hommes leur commune origine et l'inviolable dignité de tout être humain, il a relevé la condition de la femme, et cela au triple point de vue matériel, intellectuel et moral. Ainsi s'est constituée la société domestique, telle que les peuples civilisés la possèdent, avec ses rapports, si sagement réglés, entre époux et épouse, père et fils, maître et serviteurs. Egalement appuyé sur la raison et la foi, le principe chrétien se répandit d'abord dans l'esprit

1 — Troplong, *op. cit.*

des philosophes, puis il entra dans les codes des législateurs, entre autres de Constantin, de Théodose, de Justinien, puis enfin, pénétrant dans les mœurs, il finit par les dominer et les marquer de son empreinte.

Reste à montrer de quels bienfaits la raison humaine est encore redevable au Christianisme en ce qui concerne la *société civile*, sa nature, sa marche, ses relations diverses avec les autres sociétés.

Tout le monde sait que l'idée païenne, commune et dominante, prétendait établir sur le triomphe des armes la légitimité du pouvoir. La force remplaçait le droit. De là tant de cruautés, tant de violences brutales, tant de troubles et de conflits où tour à tour prévalaient le despotisme d'un seul et le despotisme de tous, l'absolutisme et la révolte. — Ce fut l'œuvre des Apôtres, continuée par leurs successeurs, de proscrire le faux droit de la force pour réintégrer sur les bases de la loi naturelle et de la loi divine la majesté du droit véritable. On enseigna que tout pouvoir légitime vient de Dieu — " *non est potestas nisi a Deo* [1], " — que toute autorité, justement constituée, est voulue par l'auteur de la nature, et que, par conséquent, elle mérite honneur et confiance, respect et soumission.

Cette doctrine, qui entourait la souveraineté d'une auréole sainte, la rendait vénérable aux yeux des peuples, et affermissait, par là même, tout l'édifice social.

Dans le même temps, un autre principe chrétien,

1 — Rom. XIII.

d'une égale importance, venait bien à propos élargir le cadre des véritables libertés, civiles et politiques. — Jusque-là, l'histoire l'atteste, le titre de citoyen, d'homme libre et honorable, capable de prendre part à l'administration de la chose publique, n'avait été qu'un privilège, réservé à certaines classes. Un mur d'airain séparait le patriciat de la plèbe. Or, devant les doctrines essentiellement humanitaires du Rédempteur du monde, devant la promulgation des droits propres et inhérents à chaque individu de l'espèce humaine, ce dur exclusivisme ne pouvait tenir. Il ne tint pas en effet. Au Christianisme revient l'honneur d'avoir enfin abaissé l'odieuse barrière qui privait du bénéfice des lois, de tout emploi civil, de toute participation aux affaires publiques, un si grand nombre d'hommes, ou mieux, des classes entières ; à lui l'honneur d'avoir frayé au mérite, à l'intelligence et à la vertu, un chemin glorieux vers les plus hautes fonctions de l'Etat.

Dirons-nous encore toute l'influence exercée, au cours des siècles, par la foi et l'Eglise sur l'action législative des pouvoirs séculiers ? Ce serait faire l'histoire des sociétés chrétiennes.

D'après une définition, justement célèbre, de S. Thomas [1], la loi, dans son concept général, est *une disposition de la raison ayant pour but le bien commun, et promulguée par celui qui a soin de la communauté*; d'où il suit que la loi civile, produit de l'esprit

1 — S. th., Ia 2æ, q. 90, a. 4.

de l'homme, est d'autant plus parfaite qu'elle se rapproche davantage de la loi naturelle, dictée par la raison même de Dieu. Or autant les législations païennes s'étaient peu souciées de conformer l'un à l'autre le droit naturel et le droit positif humain, autant le Christianisme mit d'efforts à en rétablir l'harmonie. C'est lui qui fit triompher dans les sociétés nouvelles la vraie notion de la loi, en l'appuyant, non sur de simples caprices, mais sur les règles de la raison, non sur l'arbitraire des princes, mais sur les premiers principes de la vérité et de la morale. Nous lui devons ce qu'on nomme si bien, dans le langage chrétien, la *justice légale* ou sociale.

Aussi quelle différence entre l'ancien droit, suivi par les païens, et le système de lois établi sous les princes chrétiens, par exemple sous Charlemagne ! Le contraste est frappant. On sent qu'un souffle nouveau s'est emparé du monde et a changé, transformé l'esprit des législateurs. Le culte du vrai Dieu trouve ici un appui, les intérêts catholiques une force et une sanction. C'est la puissance civile donnant la main à la puissance religieuse, et faisant servir ses ressources au bien surnaturel de l'humanité.

En conséquence de cette union, nous voyons les Papes exercer, au moyen âge, dans la haute politique et la plupart des questions internationales, un arbitrage souverain. A eux sont déférés et par eux résolus les problèmes les plus graves ; ils avisent et dirigent les princes ; ils les couronnent, les déposent ; ils parlent et commandent aux peuples ; ils prêchent partout la

justice, la charité et la paix. Au *væ victis* des anciens, à cette autre maxime barbare *hospes, hostis* — étranger, ennemi, — le Christianisme substitue la belle et touchante formule du code évangélique : " *unum ovile et unus pastor* [1] — un seul troupeau et un seul pasteur."

Telle a été l'action de la foi sur la raison pratique, sur les questions les plus élevées de l'ordre moral et social. Cette influence est visible dans tous les siècles ; on en retrouve la trace dans les idées et dans les faits. Elle a changé les individus, restauré la famille, régénéré la société. Il est digne de remarque que les traités d'Ethique les mieux inspirés, les cours de Droit naturel qui font le plus d'honneur à la raison humaine, sont sortis de la plume d'écrivains catholiques.

Sans doute ces beaux résultats n'ont pu empêcher l'erreur de tromper encore, à différentes époques, un trop grand nombre d'esprits, et d'aller même parfois jusqu'à ressusciter les monstrueuses théories du paganisme [2]. Mais, du moins, la raison, solidement appuyée au rempart de la foi, a-t-elle pu défendre et maintenir intacts les droits de la vérité.

Un fait lumineux dans l'histoire des nations, c'est que partout où le Christianisme a prévalu, le niveau moral et social est monté ; partout, au contraire, où les doctrines chrétiennes ont été l'objet de l'indifférence et du mépris, l'ordre, la justice, le vrai bonheur des peuples ont périclité avec elles.

1 — Joan. X, 16.
2 — Voir, dans les auteurs, les faux systèmes de morale.

ARTICLE CINQUIÈME

De l'action exercée sur les sciences par la foi et l'Eglise.

I.—Action directe.
- 1° La Théologie, reine des sciences, les dirige et les juge.
- 2° La révélation et la métaphysique.
  - Ce que l'histoire doit à la Bible.
  - Ce que doivent à la Bible les sciences naturelles.

II.—Action indirecte.
- La foi aime la science qui glorifie Dieu.
- Elle la favorise en exhortant au travail, à l'étude et à la vertu.
- Elle s'en sert comme d'un moyen de défense et de propagation.

III.—Témoignage des Saintes Ecritures.
- La sagesse de Salomon.
- Témoignages des Saints Pères : S. Grégoire de Nazianze, S. Basile, S. Grégoire le Grand.
- Les sciences au moyen-âge.
- Les moines : ce qu'ils ont sauvé du naufrage des siècles.
- Le prêtre catholique dans toutes les branches du savoir humain.
- Les sciences encouragées par les SS. Pontifes.
- Rome, centre de toutes les lumières.
- Le mouvement actuel sous l'impulsion de Léon XIII.

Après avoir signalé le rôle que joue la foi dans les questions de philosophie religieuse et morale, nous dirons quelques mots de son action sur les sciences, prises universellement. Tant d'écrivains modernes oublient ou méconnaissent cette action que l'apologiste catholique ne saurait trop fréquemment la rappeler au lecteur.

La foi est pour toutes les sciences d'un très puissant secours. Elle leur vient en aide, soit d'une manière

directe et *immédiate*, soit d'une façon *indirecte* et *médiate*.

I

L'angélique docteur S. Thomas [1], parlant de la Théologie, démontre qu'elle est la sagesse même, la reine du monde intellectuel et scientifique ; car, comme elle a Dieu pour objet et sa lumière pour guide, rien ne peut égaler la hauteur de ses vues, la force et la certitude de ses conclusions. Aussi lui appartient-il de porter jugement sur les principes des autres sciences, et tout ce qu'elle y découvre de contraire à ses dogmes accuse, par le fait même de cette opposition, un caractère d'indéniable fausseté. C'est dire les immenses services qu'elle rend à l'esprit humain. De cette sorte, en effet, elle trace à la raison les limites qu'elles ne peut franchir, l'avertit des dangers qu'elle court et l'arrête au bord des abîmes.

Il y a plus. Que de questions, du ressort des sciences humaines, trouvent cependant leur solution véritable dans l'Ecriture et les Pères, dans les travaux des théologiens catholiques ! Quelles lumières répandues par la parole divine sur les cimes austères de la métaphysique, dans le domaine de l'histoire, dans le vaste champ des connaissances naturelles ! — C'est ainsi que le mystère du Verbe de Dieu fait homme, par son union personnelle avec la nature humaine, confirme merveilleusement

1 — S. th., 1a, q. 1, a. 6.

l'opinion des philosophes sur la distinction réelle entre la nature et la personne. C'est ainsi encore que le Sacrement de l'Eucharistie, dans lequel *les accidents* [1] du pain et du vin demeurent après la consécration, corrobore le sentiment des plus illustres docteurs sur une autre distinction réelle, établie en philosophie, celle de la substance et de ses accidents.

Il serait trop long d'indiquer tout ce que les sciences historiques, même au seul point de vue des faits, doivent aux pages inspirées de la Bible. Le fleuve de l'histoire a sa source dans la Genèse. On y voit retracées, dans un ordre admirable, les premières origines des peuples, sur lesquelles les auteurs profanes ou ont gardé le silence ou n'ont su qu'amasser des fables nuageuses. De plus, le Christianisme, par ses doctrines sur le dogme de la Providence, sur le rôle des nations et leurs rapports avec l'Eglise, a en quelque sorte créé cette science lumineuse, si bien traitée par Bossuet dans son fameux *Discours sur l'histoire universelle*, et qu'on nomme *la Philosophie de l'histoire.* — Enfin, dans les Ecritures, le savant trouve ample matière aux travaux d'observation et aux recherches de toutes sortes sur l'Ethnographie, la Géographie, sur la Physique et l'Histoire naturelle. Il y constate quelle sagesse a présidé aux progrès du monde, quelle puissance le conserve, le meut et le gouverne, comment chaque partie de ce tout magni-

1 — Catéch. romain, II P., *Du Sacrement de l'Euch*, n. XXV et XLIV.

fique est ordonnée à sa fin propre et à une fin commune. Il en conclut que les Livres Saints, sans renfermer de traités purement scientifiques, devancent sur bien des points les résultats des sciences naturelles et leur servent de phare [1].

II

Quoiqu'il en soit d'ailleurs des connaissances physiques contenues dans la Bible, il n'est certainement pas d'études, de discussions sérieuses que, par sa nature même, la foi ne provoque, n'active et n'encourage.

Née du Verbe de Dieu, tout ce qui en porte l'image, le vestige ou l'empreinte, elle l'estime et le vénère. Elle ne cesse d'exhorter les hommes à sonder les mystères créés, à pénétrer des yeux de la science les secrets de la nature ; car elle sait bien que plus la lumière se fera sur les œuvres divines, plus aussi éclatera la gloire de leur auteur. Rien n'est propre en effet à glorifier le Seigneur comme la connaissance vraie et l'étude approfondie de tout ce qu'il a produit, de l'insecte et de la violette cachée dans la prairie non moins que des globes ignés qui roulent dans l'espace.

En outre, c'est une loi, un devoir naturel pour l'homme de s'appliquer soigneusement à la culture de son esprit et de son cœur, et cette obligation, d'une si haute portée scientifique et sociale, n'a jamais eu de plus solide appui

1 — Voir Moigno, *Les splendeurs de la foi*, vol. II, chap. 2, et vol. III, chap. 13.

que l'enseignement chrétien. De tout temps l'Eglise catholique a prêché aux fidèles l'avantage et la nécessité du travail, et aux esprits capables d'études supérieures, elle a elle-même ouvert, avec l'immense domaine des sciences ecclésiastiques, celui des sciences profanes. Elle comprenait, d'une part, combien l'exercice réglé et soutenu des forces intellectuelles peut influer sur la vie des peuples, et de l'autre, elle n'ignorait pas qu'en formant des hommes chastes, des cœurs d'une vertu austère, elle contribuait par là même à préparer des savants.

Nous remarquerons encore que, la plupart des sciences pouvant être appelées au service de la foi, l'intérêt même de la cause catholique demande qu'aucune d'elles ne soit négligée. On sait la place faite, surtout de notre temps, dans l'apologie des dogmes, à la philosophie, à l'histoire, à l'archéologie, à la linguistique. Dieu tire le bien du mal, et, en définitive, les attaques de l'erreur tournent à l'avancement des sciences. — Tout gravite autour de la foi, le génie et le savoir, les arts et l'industrie. Ces hautes applications des principes scientifiques, ces découvertes qui marquent si glorieusement les temps modernes, — l'imprimerie, la vapeur, l'électricité, — semblent être autant de moyens voulus par la Providence pour rapprocher les membres de la grande famille humaine, et étendre plus rapidement le royaume de Jésus-Christ.

Non, la foi n'est opposée à aucune science naturelle. Au contraire, elle les favorise toutes ; c'est ce que

prouve clairement le caractère intrinsèque de son enseignement ; c'est ce que démontrent encore, avec une égale évidence, les témoignages de l'Ecriture, de la tradition et de l'Eglise, de l'histoire et de tous les siècles.

III

On chercherait en vain, dans les ouvrages profanes, un plus magnifique éloge de la sagesse et de la science que celui tracé, dans l'Ancien Testament, par la plume de Salomon et des autres écrivains sacrés. Les Livres des Rois, les Proverbes et les Paraboles, l'Ecclésiaste, l'Ecclésiastique exaltent à l'envi le Seigneur des sciences, le prix de la sagesse, sa beauté, son utilité. " Possédez la sagesse, s'écrie Salomon [1], parce qu'elle est plus précieuse que l'or. " — " L'érudition du savant est une source de vie [2]. "

Lui-même, ce grand roi, était partout reconnu comme le plus sage des princes, non seulement d'Israël, mais encore de tout le monde ancien. " Dieu, est-il rapporté au troisième Livre des Rois [3], donna de plus à Salomon une sagesse et une prudence prodigieuse... Et la sagesse de Salomon surpassait la sagesse de tous les Orientaux et de tous les Egyptiens. Sa réputation était répandue chez toutes les nations voisines... Salomon

1 — Prov. XVI, 16.
2 — *Ibid.* 22.
3 — IV, 29 et suiv.

composa trois mille paraboles, et il fit cinq mille cantiques. Il traita aussi de tous les arbres depuis le cèdre qui croît sur le Liban jusqu'à l'hysope qui sort de la muraille; et il traita de même des animaux de la terre, des oiseaux, des reptiles et des poissons. "

Ce culte de la science, de tout ce qui peut orner et enrichir l'esprit de l'homme, trouva toujours dans l'Eglise un asile assuré. Citons à la hâte quelques textes des Pères et des Docteurs. Voici comment s'exprime S. Grégoire de Nazianze [1] : " Je n'ai d'ardeur, dit-il, que pour les sciences et les lettres ; je ne me plains ni des peines, ni des fatigues que j'ai endurées sur terre et sur mer pour les acquérir... J'ai préféré et je préfère encore la science à toutes les richesses de ce monde : je n'ai rien de plus cher après les biens du ciel et les espérances de l'éternité. " — " Le premier des biens, s'écrie-t-il ailleurs [2], c'est la science ; et je n'entends pas seulement la nôtre qui s'attache au salut et à la beauté des biens spirituels ; je parle aussi de la science profane, que tant de chrétiens, bien aveugles sans doute, rejettent comme pleine d'écueils et de dangers, comme éloignant de Dieu. "

S. Basile, dans son gracieux langage, n'est pas moins explicite. " La vérité, dit-il [3], est essentiellement le fruit de notre âme, mais on n'ôte rien à ses charmes en la revêtant des ornements d'une sagesse étrangère :

1 — Disc. IV, c. 100-101.
2 — Disc. XLIII, c. 10-12.
3 — Voir son *Discours*.

ce sont des feuilles qui protègent le fruit et en font ressortir la beauté. On dit que Moïse... exerça son intelligence aux sciences des Egyptiens avant de s'appliquer à la contemplation de Celui qui est."— "Les démons, écrit à son tour S. Grégoire le Grand [1], savent très bien que l'étude des sciences du monde nous est utile pour la foi, et, en nous ôtant le goût de ces connaissances, ils veulent nous empêcher d'en faire des armes pour la défense de la religion."

A ces paroles si claires combien d'autres textes ne pourrions-nous pas ajouter ? Ces témoiguages expriment l'enseignement constant et universel de l'Eglise.

Il suffit de jeter les yeux sur les programmes d'études, tracés au moyen âge par les plus célèbres écolâtres, tels que Alcuin, Raban Maur, pour voir en quelle estime étaient tenues par les catholiques les connaissances humaines, tant physiques que rationnelles. Dans les Universités, ces vastes institutions nées de la pensée de l'Eglise, il y avait place pour toutes les sciences, on accueillait avec bienveillance, avec joie et empressement, tous les savants.

Que dire du travail des moines, ces héros ignorés, que l'histoire nous représente patiemment courbés, dans le silence du cloître, sur de poudreux manuscrits ? Par leurs labeurs, leurs veilles et leurs sacrifices, ils nous ont conservé les écrits des anciens, les monuments les plus précieux de l'antique sagesse. Les annales des

1 — In 1 Reg. III, 1-5.

vieilles abbayes, du Mont Cassin par exemple, sont là pour attester quels immenses trésors ont ainsi échappé à l'oubli et au naufrage des siècles [1].

Ces traditions de zèle, de travail éclairé, de haute culture intellectuelle et scientifique, n'ont cessé d'être l'apanage du clergé catholique. Depuis S. Thomas jusqu'à Satolli, depuis Copernic jusqu'à Secchi, dans toutes les branches du savoir, dans toutes les carrières de l'esprit humain, l'Eglise est fière de voir figurer les plus distingués de ses membres, de ses religieux et de ses ministres.

Nous voudrions pouvoir rappeler tout ce qu'ont fait les Pontifes Romains pour l'avancement général des sciences. Grâce à eux, depuis des siècles, Rome a été le centre, le foyer de toutes les lumières. Aujourd'hui comme dans le passé, cette auguste cité l'emporte incontestablement sur toutes les villes savantes. A preuve, ces Séminaires, ces Académies et ces Collèges dont le nombre va toujours croissant, ces brillantes sociétés de théologiens et de philosophes, d'érudits de toute sorte qui entourent d'une couronne de gloire la chaire apostolique ; à preuve encore, ces riches musées, cette immense bibliothèque Vaticane, si belle, si grandiose, sur laquelle veille avec tant de soin l'œil protecteur des Papes.

A l'époque actuelle où tant d'ennemis s'acharnent contre l'Eglise, il fait bon de constater avec quel

1 — Voir le Bref *Plane qui lem* de Léon XIII sur les lettres.

redoublement d'ardeur et de courage les catholiques instruits — prêtres et laïques — se pressent dans l'arène des luttes scientifiques. Le Souverain Pontife, dans ses lettres [1], leur a tracé le chemin. Aux philosophes, il propose comme patron et comme guide l'immortel S. Thomas ; aux physiciens et aux naturalistes, il rappelle les premiers principes, dont on ne peut sans risque et sans témérité mépriser la lumière ; aux historiens, aux paléographes, il ouvre toutes grandes les portes de son palais. C'est une ère nouvelle, inaugurée par Léon XIII, et dans cette mêlée des esprits, dans ce vaste mouvement des intelligences et des cœurs, la foi, loin de faiblir, se fortifie chaque jour et s'avance sûrement de victoires en victoires.

ARTICLE SIXIEME

De l'action de la foi sur la culture des lettres.

I. — Définition du beau par Platon et S. Thomas.
Pourquoi Dieu est l'infinie beauté.
La foi, en nous révélant Dieu, les mystères de sa vie, ses rapports avec les créatures, a ouvert de nouvelles sources esthétiques et fécondé les anciennes.
Supériorité du beau chrétien reconnue par les meilleurs critiques.
II. — Conclusion.

Nous terminerons cette étude en indiquant, en peu de mots, ce qu'a fait le Christianisme pour l'esthétique

1 — Encycl. *Æterni Patris.* — Bref *Sæpenumero considerantes*, etc.

et le progrès des lettres. Les lettres sont unies aux sciences, et les unes comme les autres, le beau comme le vrai, sont redevables à la foi d'avantages inappréciables.

Qu'est-ce en effet que le beau ? — " Le beau, a dit Platon, est la splendeur du vrai." Et l'Angélique Docteur [1], développant cette pensée, l'a défini à son tour : *l'intégrité, l'harmonie et le resplendissement des choses dont la forme réjouit la vue, soit du corps, soit de l'esprit.*

Oui, le beau, comme le bon, se fonde sur le vrai, sur l'essence des êtres telle qu'elle se reflète dans le miroir de la nature, ou dans le limpide cristal de la parole et de l'art. Plus une chose se rapproche de l'idéal de sa forme, plus elle s'élève et rayonne dans l'unité harmonieuse de sa perfection intégrale, plus aussi elle est belle. C'est ce qui fait que Dieu, vérité par essence, lumière et perfection infinie, est en même temps l'essentielle et l'infinie beauté.

Or, nous l'avons vu, le rôle de la foi consiste précisément à nous faire mieux connaître Dieu, à révéler aux hommes les mystères de sa vie et l'éclat de ses perfections. Elle fixe nos regards sur l'union du Verbe divin avec la nature humaine, et nous montre, dans la personne du Christ, comme un côté sensible de l'éternelle vérité. Elle a encore pour effet d'illuminer les créatures, de les faire briller sous de nouveaux aspects,

1 — Opusc. *De pulchro.* — S. th., 1a, q. 5, a 4 ad 1um.

d'établir plus manifestement les rapports variés qui les unissent à Dieu, leur principe et leur fin.

Voilà pourquoi nous disons que la foi a fécondé les sources esthétiques, qu'elle en a fait jaillir de nouvelles, et que le beau chrétien l'emporte infiniment sur le beau naturel.

En cela nous sommes sûrs de ne rien affirmer qui n'ait son appui dans les plus solides témoignages de la critique et de l'histoire. — Il serait facile de faire voir comment les lettres profanes le cèdent aux lettres chrétiennes [1], Homère à la Bible, Virgile au Dante, Démosthènes à Bossuet, comment les pensées, les inspirations de la foi ont multiplié les chefs-d'œuvre et les merveilles de l'art. Mais ces considérations nous entraîneraient trop loin des bornes de notre sujet.

Qu'il suffise d'avoir rappelé qu'en agissant sur l'âme par de nouvelles lumières, en lui manifestant de plus sublimes vérités, la révélation a, par là même, ouvert une nouvelle source de beautés, où les lettres et les arts sont venus puiser leurs conceptions les plus hautes et leurs plus glorieux titres à l'admiration des siècles.

Nous ne saurions mieux clore ce modeste travail sur l'accord de la raison et de la foi, qu'en le résumant par les paroles d'un Pape dont le règne mémorable, les discours, les écrits et les œuvres, resteront dans l'histoire comme la plus belle et la plus éloquente démons-

1 — Châteaubriand, *Génie du Christianisme*, II et III P.

tration de cet accord. " Ce n'est pas en vain, dit Léon XIII [1], que Dieu a mis dans l'homme la lumière de la raison. Aussi, qu'on ne pense pas que la foi, en s'y ajoutant, en détruise ou en amoindrisse la splendeur. Bien loin de là, elle la perfectionne, lui donne des forces nouvelles, et la rend, par ce secours, capable de plus grandes choses."

1 — Encycl. *Æterni Patris.*

TABLE ANALYTIQUE

Imprimatur IV
Lettre de Son Eminence le Cardinal Taschereau. .... V–VI
Préface .... VII–X
Introduction ..... XI–XV

PREMIÈRE PARTIE

LA RAISON ET LA FOI CONSIDÉRÉES EN ELLES-MÊMES

CHAPITRE PREMIER

Nature de la raison — nature de la foi. 17–18

ARTICLE PREMIER

Nature de la raison.

I.—Définition de la raison dans son sens le plus étendu.
II.—Sa noblesse, qu'elle tire de son origine, de sa nature et de son objet.
III.—Ses trois opérations : l'appréhension, le jugement et le raisonnement.
IV.—La certitude qui lui est propre.
V.—Ses forces diminuées, mais non anéanties par le péché d'Adam 18–25

ARTICLE DEUXIÈME

Nature de la foi.

I.—Définition, analyse de la foi ; trois remarques qui en découlent.
II. — Distinction de la foi : foi morte et foi vivante.
III.—Caractères de la foi : sa priorité d'origine, son infaillible certitude, l'excellence de son objet.
IV.—Causes qui produisent la foi, dont l'une principale et l'autre secondaire 25-35

CHAPITRE DEUXIÈME

Les limites et les droits de la raison humaine.

ARTICLE PREMIER

Du rationalisme.

I.— Nature de ce système : rationalisme absolu ou modéré.
II.— Comment on le réfute. — Proposition : il existe des mystères.
1ère preuve, empruntée à l'objet propre de l'esprit humain.
2ème preuve, tirée de la distinction essentielle des intelligences humaine, angélique et divine.
3ème preuve, fondée sur l'imperfection même de nos connaissances naturelles.
III.— Corollaires 36-40

ARTICLE DEUXIÈME

Du traditionalisme.

I.— Origine de ce système : traditionalisme excessif et mitigé.

II.— Réfutation : la raison humaine peu connaître et démontrer par elle-même plusieurs vérités soit physiques soit méthaphysiques, religieuses et morales.

a— Argument général, tiré de la nature de la raison.

b— Preuves spéciales relatives aux vérités religieuses :

1° Autorité et démonstration de S. Thomas.

2° Témoignages de la Sagesse et de S. Paul.

3° Paroles de S. Augustin.

4° Fausses conséquences du traditionalisme : il ferme le chemin de la foi, et fournit des armes au rationalisme.

III.— Objections et réponses..... 40-51

DEUXIÈME PARTIE

LA RAISON ET LA FOI CONSIDÉRÉES DANS LEURS RAPPORTS

CHAPITRE PREMIER

Comment la raison dispose l'homme à la foi.

ARTICLE PREMIER

La raison et les préambules de la foi.

Qu'appelle-t-on préambules de la foi ?

A quelles vérités, en particulier, ce titre est-il attaché ?

La raison démontre avec certitude la spiritualité, l'immortalité de l'âme, l'existence de Dieu, sa Providence, etc..... 53-55

ARTICLE DEUXIÈME

La raison et la révélation.

I.— Autre tâche de la raison : étudier les motifs de crédibilité.

II.— Par cette étude, la raison peut très certainement démontrer le fait de la révélation.

1° Témoignage de Léon XIII.

2° Preuves tirées de la sagesse de Dieu et de la nature de l'homme.

3° Tableau des principaux motifs de érédibilité..... 55-59

ARTICLE TROISIÈME

La raison et l'Eglise de Jésus-Christ.

I.— Nécessité de connaitre la vraie Eglise.

II.— La raison peut acquérir cette connaissance.

1° Sentiment des Pères du Vatican et de Léon XIII.

2° Preuve rationnelle, fondée sur l'obligation où nous sommes d'entrer dans l'Eglise.

III.— Deux voies y conduisent :

1° Les motifs de crédibilité.

2° Les propriétés qui sont l'apanage de l'Eglise véritable.

Témoignage de l'Ecriture..... 59-62

ARTICLE QUATRIÈME

La raison et l'obligation de croire.

I.— Nécessité de prouver cette obligation contre le rationalisme. Deux hypothèses.

II.— 1ère Proposition : Qui ignore la vraie foi est tenu de s'en enquérir.

Remarques préliminaires — démonstration.

Objection et réponse.

III.— 2ème Proposition : Quiconque connaît la foi est tenu d'y adhérer.

Cela se prouve 1° par la loi positive divine, 2° par la loi naturelle.

Objections et réponses..... 62-70

CHAPITRE DEUXIÈME

De l'accord qui existe entre la raison et la foi. 71-72

ARTICLE PREMIER

Que l'adhésion aux dogmes surnaturels est un acte raisonnable.

Preuves.

1° Dans l'ordre domestique, civil et scientifique la foi joue un grand rôle : pourquoi ne servirait-elle pas de base à l'ordre surnaturel ?

2° Il est raisonnable de croire tout ce qui s'appuie sur des motifs suffisants.

3° Les plus grands génies ont cru à la révélation.

4° Paroles de Pie IX..... 72-75

ARTICLE DEUXIÈME

Qu'il n'existe pas d'opposition entre la raison et les mystères.

I.—Preuves.

1er argument : le vrai ne peut contredire le vrai.

2ème argument : la raison et la foi ont une origine commune.

3ème argument : elles résident dans un même sujet.

4ème argument : conséquences de l'opinion contraire.

Témoignage des Pères du Conc. du Vatican.

II.—Trois corollaires.

III.—Objections et réponses..... 75-81

ARTICLE TROISIÈME

Qu'il ne peut y avoir de désaccord réel entre la science et la Bible.

I.—Certaines vérités bibliques contenues dans le livre de la nature : y a-t-il opposition entre la science et la Bible ?

Plusieurs le prétendent : caractère radical des luttes anti-religieuses de notre époque.

Ceux qui attaquent et ceux qui défendent.

II.—C'est une erreur de croire que la Bible n'est pas infaillible dans toutes ses parties.

III.—Deux sortes de vérités, d'après S. Thomas, se trouvent dans les Ecritures, les unes essentielles, les autres secondaires. Celles-là sont indiscutables ; quant à celles-ci, il est plus difficile d'en bien fixer le sens.

1° Pas d'opposition entre les vérités essentielles définies par l'Eglise, ou admises unanimement, et les résultats certains de la science. Ex. de la création.

2° Pas de conflit non plus entre la Géologie, et la cosmogonie de Moïse.

Que penser du concordisme absolu ? 82-90

ARTICLE QUATRIÈME

Galilée et la Cour romaine.

I.—Nos adversaires se prévalent du nom de Galilée.

Historique de la question. — Système et prétentions de l'astronome Pisan. Décret de 1616.

Galilée désobéit : procès de 1633, décret et condamnation.

II.—1° L'infaillibilité pontificale n'est pas ici en cause.

2° Sens formel et matériel des décisions romaines : on voulait défendre l'Ecriture contre toute interprétation nouvelle ou arbitraire, mais non proscrire la science.

3° Erreur des théologiens et raisons qui l'expliquent.

III.—Galilée, personnellement, fut l'objet de tous les égards. Sa peine commuée..... 90-96

ARTICLE CINQUIÈME

Le Syllabus.

I. — Ce qu'il est : catalogue des erreurs modernes.
II. — Son autorité : c'est un acte doctrinal, c'est-à-dire que, sans définir de dogmes, il exprime infailliblement la doctrine catholique, en signalant les erreurs contraires.
Soumission due au Syllabus.
III.—L'Eglise calomniée à l'occasion de ce document.
Elle a protégé la raison contre ses propres écarts ... 96-99

ARTICLE SIXIÈME

L'Index.

I.—Clameurs du rationalisme contre ce tribunal.
II.—1° L'Index favorise, en le réglant, le vrai progrès scientifique.
Supériorité des intérêts religieux. — Permission de lire certains ouvrages défendus.
2° Prudence de l'Index dans ses procédés.
3° Certaines prohibitions ne sont que temporaires. 100-101

ARTICLE SEPTIÈME

Liberté de l'acte de foi.

I.—Fausse accusation portée par les adversaires de l'Eglise.
II.—L'acte de foi est libre : déclaration des Conciles.
1° Ce n'est pas un mouvement aveugle, irréfléchi.
2° Il n'est pas nécessité par Dieu.
3° Il ne l'est pas non plus par la nature objective des vérités révélées.
4° Il émane de l'intelligence par le libre vouloir de l'homme : preuves de droit et de fait..... 102-105

ARTICLE HUITIÈME

L'Inquisition.

Ce que disent les adversaires — question de droit et de fait.

I.—Doctrine de S. Thomas sur la conduite à tenir vis-à-vis des infidèles.

1° Principes absolus :

Infidèles qui n'ont jamais reçu la foi — qui y mettent obstacle.

Apostats et hérétiques.

2° Pourquoi et quand peut-on pratiquer la tolérance civile des faux cultes ?

S. Thomas et Léon XIII.

II.—Origines de l'Inquisition.—Sa nature et ses procédés.

1° L'Eglise est justifiable de l'avoir approuvée.

1ère preuve, tirée du but de cette société.

2ème preuve, tirée d'une comparaison avec la justice humaine.

3ème preuve, fondée sur le bien même des Etats.

2° L'Inquisition espagnole : services qu'elle a rendus.

Dernière remarque..... 105-112

CHAPITRE TROISIÈME

Comment la raison est utile à la foi.

ARTICLE PREMIER

Ce que fait la raison en faveur de la foi.

I. — Paroles des Pères du Vatican. — Noble rôle de l'esprit humain.

II.—Après avoir démontré les fondements de la foi, la raison travaille au développement de la science théologique.

1° Elle défend les dogmes.

2° Elle les ordonne, les compare, les éclaire.

3° Elle déduit des principes révélés les conclusions qu'ils renferment..... 112-116

ARTICLE DEUXIÈME

Témoignage de l'histoire sur les services rendus à la foi par la raison humaine.

I.—Ere des Apologistes et des Pères de l'Eglise. Leur triomphe sur le paganisme.
Clément d'Alexandrie, S. Augustin.
II.—Au moyen-âge, le dogme progresse, sous l'influence de la raison, quant à l'intelligence de sa beauté et de ses harmonies.
La scolastique. S. Thomas, témoignage de Léon XIII. — Les universités catholiques.
III.—Depuis trois siècles, nouvelles études patristiques et bibliques. Notre époque ne manque pas de grands efforts rationnels en faveur de la foi.
Progrès du dogme dans ses rapports avec les sciences expérimentales..... 116-122

ARTICLE TROISIÈME

Ecarts à éviter.

I. — 1ère erreur, formulée dans la proposition IX du Syllabus.
Elle exagère les forces de l'esprit humain.
Elle déroge à la dignité de la foi.
Elle expose nos croyances au mépris des incrédules.
II. — 2ème erreur et ses absurdes conséquences· la raison serait le juge suprême de la foi.
III. — 3ème erreur, contenue dans les prop. X et XI du Syllabus où l'on proclame la philosophie indépendante de toute autorité.
Citation de Pie IX.
IV. — Moyen, pour la raison, d'éviter ces écarts : c'est de bien comprendre le rôle qu'elle remplit dans ses rapports avec la foi..... 122-127

CHAPITRE QUATRIÈME

—

De l'influence de la foi sur les progrès de la raison. 128

ARTICLE PREMIER

Comment les dogmes surnaturels concourent au développement de la raison humaine.

I. — La foi élargit le champ des connaissances humaines. — Nouvelles doctrines révélées par Dieu sur la Trinité, l'Incarnation, etc. — Supériorité de cette révélation sur les découvertes de la science profane.

II. — Hauteurs intellectuelles auxquelles la foi élève la raison.

Remarques d'Aristote et de S. Thomas : application.

III. — Universalité de la foi : elle est le patrimoine de tous. 129-132

ARTICLE DEUXIÈME

Les progrès de la raison par la foi dans l'ordre naturel.

Nécessité morale de la révélation de certaines vérités naturelles : raisonnement de S. Thomas.

I. — Sans cette révélation, peu d'hommes arriveraient à connaître Dieu. Empêchements principaux :

1° Manque de dispositions naturelles pour l'étude.

2° Soucis domestiques.

3° Paresse.

II. — Ce n'est qu'après un temps très long que de rares esprits acquerraient cette connaissance.

III. — Encore leurs démonstrations seraient-elles mêlées de beaucoup d'erreurs..... 132-135

ARTICLE TROISIÈME

Des principales erreurs de l'ordre spéculatif redressées, en philosophie, par la révélation.

I. — Scepticisme grec et romain.
Comment la foi du Christ y a substitué le zèle de la vérité.
II. — Erreurs païennes sur la nature, l'origine, les destinées et la vie de l'âme. Matérialisme et fatalisme.
III. — Erreurs sur Dieu et l'origine du monde: Platon et Aristote : leurs doctrines restent sans écho.
Dualisme.
Panthéisme. Polythéisme.
Enseignements chrétiens.
IV. — Dogme de la Providence nié ou révoqué en doute.
Jésus-Christ le proclame.
La raison chrétienne le défend..... 136-143

ARTICLE QUATRIÈME

Des triomphes du Christianisme sur la morale païenne.

I. — Opinions des anciens sur le bonheur : Platon et Aristote.
L'école stoïcienne.
Le sensualisme d'Epicure.
Où en était la loi naturelle ?
Dans le système chrétien, la fin de l'homme se distingue en naturelle et surnaturelle.
Préceptes fondamentaux.
II. — L'Etat païen et l'individu.
L'Etat païen et la propriété.
L'Etat païen et l'éducation — L'Etat absorbe tout.
C'est le Christianisme qui a sauvé le droit individuel, et réhabilité la conscience.
Affranchissement moral — matériel de l'esclave.
Vertus de religion, de tempérance, de force, de justice

III. — 1° La famille chez les païens. — Polygamie, divorce.
Tristes conditions de la femme et de l'enfant.
Principes régénérateurs apportés par Jésus-Christ.
2° La société païenne fondée sur la force. — Notion chrétienne du pouvoir.
Influence du Christianisme sur la liberté civile — sur la législation.
Arbitrage des Papes.
Dernières observations..... 143-155

ARTICLE CINQUIÈME

De l'action exercée sur les sciences par la foi et l'Eglise.

I.—Action directe.
1° La Théologie, reine des sciences, les dirige et les juge.
2° La révélation et la métaphysique.
Ce que l'histoire doit à la Bible.
Ce que doivent à la Bible les sciences naturelles.
II.—Action indirecte.
La foi aime la science qui glorifie Dieu.
Elle la favorise en exhortant au travail, à l'étude et à la vertu.
Elle s'en sert comme d'un moyen de défense et de propagation.
III.—Témoignage des Saintes Ecritures.
La sagesse de Salomon.
Témoignages des Saints Pères : S. Grégoire de Nazianze, St Basile, S. Grégoire le Grand.
Les sciences au moyen-âge.
Les moines : ce qu'ils ont sauvé du naufrage des siècles.
Le prêtre catholique dans toutes les branches du savoir humain.
Les sciences encouragées par les SS. Pontifes.
Rome, centre de toutes les lumières.
Le mouvement actuel sous l'impulsion de Léon XIII..... 156-165

ARTICLE SIXIÈME

De l'action de la foi sur la culture des lettres.

I — Definition du beau par Platon et S. Thomas.
Pourquoi Dieu est l'infinie beauté.
La foi, en nous révélant Dieu, les mystères de sa vie, ses rapports avec les créatures, a ouvert de nouvelles sources esthétiques et fécondé les anciennes.
Supériorité du beau chrétien reconnue par les meilleurs critiques.
II. — Conclusion..... 165-168

Enregistré conformément à l'acte du Parlement du Canada, au bureau du ministre de l'Agriculture, à Ottawa, par l'abbé Louis-Adolphe Paquet, en l'année 1890.

PAQUET, L.A. BQT
236
La Foi et la raison. .P3

DATE	ISSUED TO

PAQUET, L.A. BQT
La Foi et la raison. 236
.P3